

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

97136850

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 05/06/2015

Réception Préfet : 05/06/2015

Publication RAAD : 05/06/2015

PROCES-VERBAL

**Séance publique
du
Conseil général
du
13 février 2015**

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance publique du vendredi 13 février 2015

-:-

Etat de présence

L'an 2015, le vendredi 13 février à 9h30, le Conseil général s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Vincent ÉBLÉ, Président.

L'ordre de passage des rapports a été le suivant :

- de 9h50 à 13h10 : Rapports n° 7/01, 7/02 puis rapports de la série 0 jusqu'au rapport n° 4/02 ;
- de 15h30 à 16h40 : Rapports n° 4/03 jusqu'au rapport n° 7/14.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

M. Léo AÏELLO
M. André AUBERT
Mme Lydie AUTREUX
M. Jean-Jacques BARBAUX jusqu'au rapport n° 1/16 inclus
M. Arnaud de BELENET
M. Michel BENARD jusqu'au rapport n° 5/03 inclus
M. Bertrand CAPARROY jusqu'au rapport n° 5/02 inclus
Mme Anne CHAIN-LARCHE
M. Christian CIBIER
M. Bernard CORNEILLE
Mme Monique DELESSARD
M. Jean DEY
M. Vincent EBLE
M. Gérard EUDE
M. Nicolas FENART
M. Christian FROT jusqu'au rapport n° 5/04 inclus
M. Laurent GAUTIER
M. Jean-Pierre GUERIN
M. Jean-Jacques HYEST
M. Claude JAMET
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
M. Jacky LAPLACE
M. Jean-Jacques MARION
M. Olivier MORIN jusqu'au rapport n° 4/02 inclus
M. Jean-Louis MOUTON
Mme Paule NOURY
M. Jean-François ONETO
M. Jean-François PARIGI
Mme Michèle PELABERE
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
Mme Marie RICHARD
M. Jean-François ROBINET
M. Dominique SATIAT jusqu'au rapport n° 4/02 inclus

Mme Maud TALLET
M. Didier TURBA
M. Sinclair VOURIOT
M. Lionel WALKER

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre BACQUE à Mme Anne CHAIN-LARCHE
M. Jacques BALLOT à M. Jean-Jacques HYEST
M. Jean-Jacques BARBAUX à M. Jean-François PARIGI à compter du rapport n° 1/17
M. Michel BENARD à M. Laurent GAUTIER à compter du rapport n° 5/04
M. Jean-Pierre BONTOUX à Mme Maud TALLET
M. Bertrand CAPPARROY à M. Jacky LAPLACE à compter du rapport n° 5/03
M. Christian FROT à M. Denis JULLEMIER à compter du rapport n° 6//01
M Olivier MORIN à Mme Laurence PICARD à compter du rapport 4/03
M. Jean-Christophe PIEQUET à M. Arnaud de BELENAY
M. Dominique SATIAT à Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON à compter de rapport n° 4/03

Le quorum étant atteint, le Conseil général a, après délibération, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour de la façon suivante :

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
0/01	Procès-verbaux des séances des 28 novembre et 18 décembre 2014.	Adopté à l'unanimité
0/02	Décisions prises par le Président du Conseil général du 1er décembre 2014 au 23 janvier 2015.	Adopté à l'unanimité
0/03	Délégation de compétence au Président du Conseil général en matière de marchés publics – Information sur les marchés et avenants notifiés entre le 1er novembre et le 31 décembre 2014.	Adopté à l'unanimité
1/01	Contrat départemental du territoire de Coulommiers - Brie et Morin pour la période 2015-2020.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 20)
1/02	Projets de contrats ruraux - Territoire de Coulommiers - Brie et Morin.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
1/03	Contrat départemental du territoire du Grand Roissy seine-et-marnais pour la période 2015-2020.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 21)
1/04	Projet de contrat rural - Territoire du Grand Roissy seine-et-marnais.	Adopté à l'unanimité
1/05	Projets de contrats ruraux.	Adopté à l'unanimité
1/06	Convention d'intervention entre l'EPFIF, la Commune de DARVAULT, la Communauté de Communes du Pays de NEMOURS et le Département pour le portage foncier de la ZAC de la Pierre Levée à DARVAULT et garantie pour la prolongation de l'emprunt en faveur de la SEM Aménagement 77.	Adopté à l'unanimité
1/07	Contrat Région-Département 2008-2013 : avenant n° 4.	Adopté à l'unanimité
1/08	Convention annuelle d'objectifs 2015 entre le Département de Seine-et-Marne et l'association Seine-et-Marne Développement (SMD).	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)
1/09	Approbation de la convention 2015 avec Seine-et-Marne Développement pour le soutien à l'animation du Pacte Sud 77.	Adopté à l'unanimité
1/10	Renforcement technologiques des entreprises - Prêts participatifs de développement (PPD) : Renouvellement de la convention Département /Bpifrance.	Adopté à l'unanimité
1/11	Aménagement 77 - Modification des statuts.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
1/12	Approbation d'une deuxième convention transitoire pour le soutien au Parc Naturel Régional du Gâtinais français en fonctionnement.	Adopté à l'unanimité
1/13	Espaces naturels sensibles - Mise en œuvre des premières actions de la stratégie départementale de la biodiversité.	Adopté à l'unanimité
1/14	Espaces Naturels Sensibles - Conventions et avenants aux conventions avec divers partenaires intervenant dans les domaines de la biodiversité, de l'animation d'espaces naturels sensibles et de la randonnée.	Adopté à l'unanimité (1/14B - Non prise de participation au vote : 1)
1/15	Mise à jour de l'inventaire des arbres remarquables de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
1/16	Aides à diverses associations et organismes intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'agriculture.	Adopté à l'unanimité (1/16A et 1/16B - Non prise de participation au vote : 1)
1/17	Extension de l'aide départementale en faveur des échanges amiables aux cessions simples de petites parcelles.	Adopté à l'unanimité
2/01	Personnel départemental : créations d'emplois.	Adopté à l'unanimité
2/02	Actions sociales en faveur du personnel : attribution d'une subvention au COS.	Adopté à l'unanimité
2/03	Cession de l'ancienne subdivision de l'équipement de Brie-Comte-Robert.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
2/04	Cession de l'ancienne gendarmerie de Lorrez-le-Bocage.	Adopté à l'unanimité
2/05	Cession du pavillon sis 22 rue des Bertagnes à Rubelles.	Adopté à l'unanimité
2/06	Autorisation de scission du bail emphytéotique en faveur de la Société Trois Moulins Habitat, relatif à un ensemble de logements à Torcy et Champs-sur-Marne.	Adopté à l'unanimité
3/01	Approbation du Schéma départemental des transports et de la mobilité durable.	Adopté à l'unanimité
3/02	DSP Pam 77 : avenant 2.	Adopté à l'unanimité
3/03	Rentrée scolaire 2014-2015 - Approbation de nouvelles conventions en matière de transport scolaire avec les collectivités intéressées.	Adopté à l'unanimité
3/04	Transport à la demande : "Proxi'Bus Seine-Ecole" et "Proxi'Bus du Val Bréon" - Projets de conventions.	Adopté à l'unanimité
3/05	Lignes conventionnées : nouvelle ligne Seine-et-Marne Express "Meaux - Melun" - Projet de convention partenariale.	Adopté à l'unanimité
3/06	Création d'une voie nouvelle entre la RD 216 et la RD 51e1 pour desservir la Zone d'Aménagement Concerté des Nouveaux Horizons sur le territoire de la commune de Chevry-Cossigny. Dossier de prise en considération, intégration de cette nouvelle voie dans le domaine public routier départemental et reclassement d'une section de la RD 51e1 dans le domaine public routier communal.	Adopté à la MAJORITE (Voix POUR : 38 Voix CONTRE : 1 Abstentions : 4)

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
3/07	Aménagement d'un giratoire au carrefour RD 605 x RD 606 x RD 219, dit du "Petit Fossard" sur le territoire des communes d'Esmans et de Varennes-sur-Seine. Dossier de prise en considération.	Adopté à l'unanimité
3/08	RD 401. Aménagement d'un giratoire d'accès à la Zone d'Activités Economiques "Les Effaneaux" sur le territoire de la commune de Dhuisy. Dossier de prise en considération modificatif et approbation des conventions à intervenir avec le Syndicat Mixte d'Etudes, de Programmation et d'Aménagement Marne-Ourcq, la société BATILOGISTIC et la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq.	Adopté à l'unanimité
4/01	Projet départemental des Solidarités.	Adopté à l'unanimité
4/02	Schéma départemental de soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées 2015-2020.	Adopté à l'unanimité (Abstentions : 20)
4/03	Attribution d'une subvention de fonctionnement aux Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC).	Adopté à l'unanimité
4/04	Convention entre le Département et le Groupement d'intérêt public - Maison Départementale des Personnes Handicapées (GIP-MDPH) 2015-2020.	Adopté à l'unanimité
4/05	Annuaire Médico-social de l'Autonomie (AMSA 77) et partenariat Département / Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.	Adopté à l'unanimité
4/06	Avenants aux conventions conclues avec les 3 associations mettant en œuvre les mesures d'accompagnement social personnalisé avec gestion des prestations sociales.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
4/07	Approbation d'une 1 ^{ère} convention tripartite entre l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, le Département et l'EHPAD "la Meulière de la Marne" à la Ferté sous Jouarre, renouvellement de conventions tripartites pour 5 autres EHPAD, et avenant à la convention tripartite de l'EHPAD du Centre Hospitalier de Brie Comte Robert.	Adopté à l'unanimité
4/08	Convention relative aux modalités de financement au titre de l'aide sociale départementale concernant 30 places habilitées à l'aide sociale au sein de l'EHPAD "la Meulière de la Marne" à La Ferté-sous-Jouarre.	Adopté à l'unanimité
4/09	Programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion (P.D.I.L.E.) - Bilan des années 2010 à 2013.	Adopté à l'unanimité
4/10	Définition de la politique départementale d'insertion : adoption du pacte territorial pour l'insertion et du programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion pour les années 2015 à 2020.	Adopté à l'unanimité
4/11	Engagement du Département dans l'expérimentation pour la mise en place de la "garantie jeunes".	Adopté à l'unanimité
4/12	Implication du Département dans les nouveaux Contrats de Ville.	Adopté à l'unanimité
4/13	Subventions à l'association INITIATIVES 77 pour l'année 2015.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)
4/14	Soutien du Département à la Chaire d'économie sociale et solidaire créée au sein de l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
4/15	Modification du Règlement intérieur des aides financières pour l'accueil du jeune enfant	Adopté à l'unanimité
4/16	Règlement départemental d'aide sociale.	Adopté à l'unanimité
4/17	Contrat Régional d'Exercice Sanitaire - Appui aux étudiants : individualisations de bourses à des étudiants en médecine et kinésithérapie.	Adopté à l'unanimité
4/18	Adhésion du Département à l'association "France Silver Economie".	Adopté à l'unanimité
5/01	Approbation du programme concernant la reconstruction partielle du collège "La Mare aux Champs" à Vaux-Le-Pénil.	Adopté à l'unanimité
5/02	Approbation du programme concernant la réhabilitation des menuiseries dans les collèges "Hutinel" à Gretz-Armainvilliers et "Lelorgne de Savigny" à Provins.	Adopté à l'unanimité
5/03	Equipement sportif : Terrain synthétique de grands jeux - District Nord de football à Montry.	Adopté à l'unanimité
5/04	Attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives têtes de réseau départemental.	Adopté à l'unanimité
6/01	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Act'Art pour l'exercice 2015.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
6/02	Approbation du contrat d'objectifs et de moyens 2014-2017 et adoption de la subvention inscrite au budget 2015 de la Scène nationale "la Ferme du Buisson".	Adopté à l'unanimité
6/03	Approbation du contrat d'objectifs et de moyens 2014-2017 et attribution du soutien financier départemental pour 2015 à la Scène nationale de Sénart.	Adopté à l'unanimité
6/04	Soutien du Département à l'édition 2015 du Festival Django Reinhardt.	Adopté à l'unanimité
6/05	Politique départementale en faveur de la lecture : attribution de subventions.	Adopté à l'unanimité
6/06	Politique départementale en faveur de l'entretien et la restauration du patrimoine monumental : attributions de subventions.	Adopté à l'unanimité
6/07	Conventions de partenariat entre le Département, Seine-et-Marne Tourisme, le Comité départemental de la randonnée Pédestre, le Comité départemental de Cyclotourisme de Seine-et-Marne pour l'organisation de la "Rando des 3 Châteaux" 2015.	Adopté à l'unanimité
6/08	Convention d'objectifs entre le Département et l'Institut Français du Tourisme Paris-Est Fontainebleau et attribution de subventions pour 2015.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)
6/09	Attribution des subventions de fonctionnement et d'investissement à Seine-et-Marne Tourisme pour l'exercice 2015 et adoption de l'avenant financier à la convention de partenariat entre le Département et Seine-et-Marne Tourisme.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
6/10	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Seine-et-Marne et approbation de la convention de partenariat pour l'année 2015.	Adopté à l'unanimité
6/11	Convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et le Groupement des Professionnels de l'Industrie Hôtelière de Seine-et-Marne et attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2015.	Adopté à l'unanimité
6/12	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association départementale des Gîtes de France de Seine-et-Marne et approbation de l'avenant financier pour l'année 2015.	Adopté à l'unanimité
6/13	Subvention de l'État : Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France pour les actions des Archives départementales et du service de Gestion Automatisée et Intégrée des Archives (GAIA) au titre de l'année 2015.	Adopté à l'unanimité
7/01	Avis du Département sur le projet de Schéma départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) 2015.	Adopté à l'unanimité
7/02	Convention pluriannuelle entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Seine-et-Marne pour la période 2015 à 2017.	Adopté à l'unanimité
7/03	Rapport du Président relatif à la gestion de la dette, de la trésorerie et des instruments de couverture du risque financier pour l'exercice 2014.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
7/04	Subvention à l'association "Société Seine-et-Marnaise d'Entraide et d'Action Sociale" au titre de l'exercice 2015.	Adopté à l'unanimité
7/05	Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle - Répartition en faveur des communes et des E.P.C.I. défavorisés d'un reliquat résultant de soldes antérieurs à 2011.	Adopté à l'unanimité
7/06	Garantie d'emprunt en faveur de la SCIC Habitats Solidaires (construction de 12 logements en location-accession à Lieusaint).	Adopté à l'unanimité
7/07	Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM Logement Francilien (réhabilitation de 32 logements à Savigny-le-Temple).	Adopté à l'unanimité
7/08	Garantie d'emprunt en faveur de l'Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne (acquisition en VEFA de 25 logements à Savigny-le-Temple).	Adopté à l'unanimité
7/09	Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM la Résidence Urbaine de France (acquisition en VEFA de 40 logements à Guignes).	Adopté à l'unanimité
7/10	Garantie d'emprunt en faveur de l'OPH Val du Loing Habitat (acquisition-amélioration de 2 logements à Montigny-sur-Loing).	Adopté à l'unanimité
7/11	Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM Les Foyers de Seine-et-Marne (emprunt complémentaire pour la construction de 55 logements à Vert-Saint-Denis).	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
7/12	Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM La Résidence Urbaine de France relative à l'acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 23 logements à La Ferté-sous-Jouarre.	Adopté à l'unanimité
7/13	Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM VILOGIA (acquisition en VEFA de 71 logements à Bussy-Saint-Georges).	Adopté à l'unanimité
7/14	Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM France Habitation (réhabilitation de 38 pavillons à Nandy).	Adopté à l'unanimité

M. LE PRESIDENT. Mes Chers Collègues, je vous prie de bien vouloir prendre place. Je voudrais commencer par vous saluer toutes et tous. Je ne suis pas passé dans les travées de notre Assemblée pour vous saluer individuellement, vous voudrez bien m'en excuser mais je ne veux pas que nous prenions plus de retard pour débiter cette séance dont je formule l'espoir qu'elle puisse tenir dans la matinée. C'est peut-être un espoir vain, je ne sais pas mais nous allons faire évidemment comme toujours, au mieux. Je voudrais tout d'abord vous faire part des excuses de trois de nos collègues qui sont absents. Il s'agit de Pierre BACQUE, de Jacques BALLOT et de Jean-Pierre BONTOUX. Pour ce dernier, pour des motifs de santé, vous savez les soucis que Jean-Pierre peut avoir avec cet organe essentiel que l'on appelle le cœur et c'est le motif de son absence, mais il m'a dit qu'il escomptait être des nôtres lors de la dernière commission permanente de notre mandat.

DOCUMENTATION

M. LE PRESIDENT. Vous avez pu trouver sur vos pupitres un carnet de mission « *Restauration du sentier bleu numéro 2 en forêt de Fontainebleau* ». C'est une assez intéressante petite publication dont vous ferez le meilleur usage. Soit elle terminera sur les rayonnages de vos bibliothèques soit vous trouverez quelqu'un à qui elle pourra faire plaisir. Vous avez un petit flyer sur « *L'opération musique au musée, festival musical du printemps 2015* » en particulier dans nos musées. Vous avez également un flyer de l'exposition « *Dominique A, une enfance en Seine-et-Marne* ». Dominique A est un écrivain qui a vécu une enfance seine-et-marnaise à Provins et donc, un chanteur pardon, et donc, l'exposition est accueillie au Musée départemental de la Seine-et-Marne à Saint-Cyr-sur-Morin.

AGENDA

M. LE PRESIDENT. Pour vos agendas, même si la proximité de l'échéance électorale que vous savez réduit un tout petit peu la longueur de ce que j'ai à vous annoncer. Vous noterez tout de même notre prochaine commission permanente le lundi 2 mars à 10 heures 30 et la date de la prochaine séance du Conseil départemental le 2 avril à 9 heures 30. Elle permettra de procéder à l'élection du Président de notre Assemblée désormais Conseil départemental à l'issue du renouvellement de mars. Je voudrais également vous donner quelques dates de manifestations, en particulier vous indiquer que nous accueillons à nouveau cette année une manifestation sportive importante : la Leaders Cup à Disneyland Paris les 20, 21 et 22 février. La finale étant le dimanche 22 février à 14 heures 30. C'est une manifestation de basket importante et toujours plaisante à suivre.

Le lundi 2 mars à 17 heures, ici même au foyer des élus, nous procéderons à une remise de contrats pour le sport de haut niveau, pour les sportifs de haut niveau.

Le mardi 3, au Chatelet-en-Brie, nous organisons un colloque sur la biodiversité. C'est la poursuite de ce long et constant travail réalisé depuis de nombreuses années et cela annonce ou accompagne, je ne sais, la sortie du tome 4 de notre Atlas.

Enfin, le lundi 9 mars à 11 heures, nous inaugurerons les nouveaux locaux de la Maison des Solidarités de Roissy-en-Brie, inauguration qui a été vous les savez, un peu retardée par un incendie de nature criminelle que le chantier a eu connaître il y a quelques temps. Mais les difficultés liées à cet incident ont été surmontées et donc nous sommes en passe de pouvoir inaugurer ce nouvel équipement très attendu.

Bien sûr, j'ajoute qu'à l'occasion des élections des 22 et 29 mars, nous organiserons comme il est de tradition des soirées électorales auxquelles vous êtes, bien évidemment, toutes et tous conviés.

PRISES DE FONCTION

M. LE PRESIDENT. Je voudrais vous annoncer, mes Chers Collègues, la prise de fonction dans nos services de deux cadres. Je veux tout particulièrement citer Sophie KRAJEWSKI. Madame KRAJEWSKI, nouvelle Directrice des Moyens Généraux, merci de nous rejoindre. Et Sandra LAVENTUREUX, nouvelle Directrice de l'Aide Sociale à l'Enfance et aux Familles. Je voudrais à l'une et à l'autre souhaiter en notre nom à tous, une très bonne arrivée dans nos services et une bonne installation qui s'accompagne peut être pour l'une et l'autre ou pour l'une ou l'autre, d'une installation dans le territoire du Département. Je ne sais pas si c'est le cas mais dans tous les cas, évidemment, nos vœux les meilleurs vous accompagnent. Je ne doute pas que vous trouverez ici de bonnes conditions pour l'exercice de vos responsabilités professionnelles. Nous comptons sur votre engagement. Si nous vous avons recruté, c'est parce que nous en avons besoin, bien évidemment. Bienvenue parmi nous. Nous avons plaisir à travailler avec vous.

INFORMATIONS

M. LE PRESIDENT. Mes Chers Collègues, alors que s'ouvre la dernière séance de notre mandature et la toute dernière séance du Conseil général puisque dans quelques semaines ce sera un Conseil départemental qui se tiendra ici. Je souhaite saluer l'ensemble des membres de l'Assemblée, bien entendu, mais plus particulièrement les Conseillers généraux, Conseillères générales et Conseillers généraux, qui ont fait le choix personnel de passer la main en quelque sorte et de quitter notre Assemblée. Nous nous retrouverons au déjeuner, je reviendrai sur une évocation individuelle de chacune et chacun d'entre eux mais d'ici là, félicitations et merci pour le travail que vous avez effectué singulièrement à : André AUBERT, Jacques BALLOT, Michel BENARD, Jean-Pierre BONTOUX, Bertrand CAPARROY, Anne CHAIN-LARCHE, Christian CIBIER, Jean DEY, Nicolas FENART, Christian FROT, Jean-Jacques HYEST, Claude JAMET, Jean-Louis MOUTON, Paule NOURY, Jean-Christophe PIEQUET, Marie RICHARD, Jean-François ROBINET, Dominique SATIAT et Didier TURBA. Vous voyez que la liste est excessivement longue. Peut-être pourrait-elle encore évoluer dans la mesure ou le dépôt des candidatures pour le premier tour se poursuit jusqu'à, si mes informations sont exactes, lundi de la semaine prochaine. Peut-être y aura-t-il encore quelques surprises et ma liste s'en trouverait erronée par excès ou par insuffisance. Mais pour le moment, en vertu des informations qui me sont parvenues, c'est celles que j'ai cru devoir vous communiquer.

Je voudrais vous dire qu'il m'est difficile de ne pas vous dire quelques mots sur le mandat qui s'achève. En 2004, les Seine-et-Marnais avaient exprimé leur souhait que prévale une alternance politique dans notre Département. Ils avaient fait alors le choix de confier majoritairement les destinées de notre territoire à une nouvelle génération de femmes et d'hommes, élus de terrain, pour imaginer ensemble une nouvelle politique plus proche des aspirations des citoyens, plus en phase avec les transformations rapides que vit la Seine-et-Marne. Ainsi, ils avaient fait le choix d'une politique juste et ambitieuse sur le plan social dans un Département où existent de criantes inégalités sociales et territoriales. Ils avaient fait le choix d'une politique où l'amélioration des transports et des déplacements figurent comme une véritable priorité. Ils avaient fait le choix d'une politique qui prenne mieux en considération les préoccupations environnementales et durables. Ils avaient fait le choix d'une politique qui soit plus transparente dans ses méthodes, qui permette davantage la participation de chaque citoyen.

Depuis 2004, quelques années se sont écoulées. Le Département est devenu et demeure bien évidemment aujourd'hui un impulseur, un fédérateur, un innovateur de référence dans de nombreux domaines. Il a su mettre en mouvement tous les acteurs de la Seine-et-Marne. Cette Seine-et-Marne solidaire, attentive, naturelle, dynamique est toujours d'actualité. Je veux dès à présent, Madame la Directrice Générale et très sincèrement, remercier l'administration départementale et les salariés des organismes associés. Cette mise en marche de la Seine-et-Marne, cet ancrage dans le 21^{ème} siècle, ce renouvellement des paradigmes, c'est aussi aux 5 000 Agents Départementaux qu'on le doit. Je veux saluer leur loyauté à l'égard des Elus Départementaux, de tous les bancs, et du Président que je suis. Je veux saluer leur efficacité et l'abnégation dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement de leur mission au service des Seine-et-Marnais. Grâce à une impulsion politique collective, de grands changements sont apparus. Dans les politiques publiques d'abord mais aussi dans les méthodes, dans les façons de faire, dans la posture et la défense de notre territoire. De trop nombreuses fois, il nous est reproché de trop communiquer, de nous saisir de tout sujet, d'être somme toute militants de la Seine-et-Marne. Et bien oui, cette façon de faire, je l'assume et je la revendique. Etre militant ce n'est pas être partisan. Que les Seine-et-Marnais aient connaissance des politiques publiques départementales, c'est bien la moindre des choses.

Sinon, quelle efficacité, quelle efficience, quelle utilité que l'Assemblée départementale se saisisse de sujets nationaux et fasse, attention au gros mot, de la politique, c'est aussi la moindre des choses. Sans cette mobilisation des Elus Départementaux, à une autre époque, la Seine-et-Marne aurait-elle accueillie Disneyland Paris ? Sans cette initiative, aurions-nous obtenu la suppression des zones tarifaires 6 à 8 pour les transports en commun de très grande couronne ? Sans ce travail forcené, le moratoire sur les installations de déchets inertes dans le PREDEC aurait-il été adopté ? Sans cette vision, l'Université Paris Est Créteil aurait-elle implanté une antenne de la Faculté de Médecine à Torcy ? L'ICAM se serait-il installé à Sénart ? L'Institut Français du Tourisme, demain, à Fontainebleau ?

Sur de nombreux sujets, le Département n'est pas en prise directe et alors ? Cela nous empêche-t-il de répondre aux attentes parfaitement légitimes de nos concitoyens ? Absolument pas. S'il faut réunir les grands acteurs, nous les réunissons. S'il faut inciter les institutions compétentes à modifier les politiques publiques, nous les incitons. S'il faut bouleverser nos propres politiques publiques, nous les bouleversons. En 2010, nous avons adopté un document inédit qui résume bien la vision politique de la Majorité départementale. Pour la première fois, habitants, acteurs économiques, sociaux et Elus, toutes sensibilités politiques confondues ont réfléchi ensembles et conjugué leurs efforts pour porter conjointement une vision commune de la Seine-et-Marne. Le Projet Départemental de Territoire, issu de cette réflexion collective a permis une réelle prise de conscience.

Oui, la Seine-et-Marne a du talent. Oui, la Seine et Marne a des atouts. Oui, nous pouvons, tous ensemble construire cette Seine-et-Marne que nous appelons tous de nos vœux. Fédérer, initier, construire, échanger et *in fine* décider. Voilà ce que nous avons été collectivement capables de faire. Sur ce dernier point, quelques exemples, quelques belles réussites me viennent en tête. Tout d'abord, nous avons fait le choix d'une Seine-et-Marne durable, résolument durable. Trois agendas 21, particulièrement ambitieux pour notre institution et notre territoire ont vu le jour. Ils ont révolutionné la manière dont nous appréhendons les politiques publiques. Le souci d'un développement durable accompagne ainsi depuis longtemps toutes les décisions du Conseil général.

Autre point que je sais parfaitement partagé sur tous les bancs de notre Assemblée, le formidable élan numérique que connaît le département. Le réseau départemental de fibre optique était quasi inédit encore en 2016, en 2006 pardon. Aujourd'hui de nombreux Départements se sont engagés dans une construction semblable, la Seine-et-Marne avait résolument pris un train d'avance.

Et du train, passons au bus. Grâce au doublement, et plus, du nombre de kilomètres parcourus par Seine-et-Marne Express, nous permettons aux Seine-et-Marnais de se déplacer plus facilement entre les principales villes du département. La création d'une nouvelle ligne, Meaux-Melun à l'occasion de cette séance publique en est une illustration supplémentaire, tout comme le schéma des transports et de la mobilité durable.

Dans le domaine social, au cœur de nos compétences, nous avons su faire évoluer les dispositifs. Nous avons su créer de nouvelles politiques pour répondre notamment aux évolutions démographiques. La Mise en place de Bébé Bonus 77 et les succès des deux plans Mille Places pour la Petite Enfance démontrent clairement que lorsque la volonté politique est forte, les acteurs se mettent en mouvement. Pour accompagner dès aujourd'hui le vieillissement de notre population et être proches des personnes handicapées, nous avons créé, une fois encore, un service publique innovant, efficace et surtout abordable : Téléassistance 77, dont nous fêtons les 2 ans qui permet ainsi aux Seine-et-Marnais les plus fragiles de gagner en autonomie. Cette autonomie, nous avons voulu la promouvoir à bien des égards. Le schéma départemental présenté dans quelques instants définit nos axes d'amélioration constante de nos politiques en la matière. Etre toujours aux côtés des Seine-et-Marnais, voilà ce qui résume également notre politique. Dès le plus jeune âge, bien évidemment, nous avons

fait de l'éducation notre priorité. J'aime rappeler ce slogan : « *L'école plutôt que la bagnole* ». Les événements de janvier nous donnent tellement raison sur cette question de l'éducation. La Seine-et-Marne ancrée dans son temps, c'est celle du collège du 21^{ème} siècle, à la fois lieu d'apprentissage, lieu de vie mais aussi lieu de construction de la citoyenneté tourné vers le monde extérieur, inséré dans son environnement. Entre équipements numériques, accompagnement des équipes pédagogiques dans leurs projets, mise en œuvre d'une politique nutritionnelle ambitieuse, actions innovantes pour l'apprentissage des langues, la découverte des métiers ou des cultures, nous avons réellement changé la donne pour nos collégiens. Innover aussi pour proposer aux jeunes Seine-et-Marnais de nouvelles politiques publiques. C'est Place aux Jeunes qui réunit tous acteurs de l'éducation populaire des missions locales, des centres d'information jeunesse et tout ceux qui souhaitent répondre efficacement aux attentes et besoins de nos jeunes concitoyens. C'est Mobil'études et désormais Job Jeunes 77 qui leur permettent de poursuivre leurs études et d'être armés face aux difficultés actuelles du monde du travail. C'est Sac à Dos qui leur permet de respirer un peu et de profiter de moments qui, il faut le rappeler, ne sont pas donnés à tous : les vacances.

Je ne vais pas aujourd'hui balayer l'ensemble de nos politiques publiques, les réussites sont trop nombreuses. Je ne souhaite pas entrer dans une liste à la Prévert qui pourrait agacer certains mais certainement pas vous, Chers Collègues, qui votez quasi unanimement les délibérations que je vous soumetts. C'est un plaisir de recueillir l'aval de tous, cela démontre que l'intérêt général qui guide notre action est embrassé de toute part et formidablement assumé jusqu'à preuve du contraire.

Applaudissements.

M. LE PRESIDENT. Mes Chers Collègues, merci bien. J'ai la demande de prise de parole de Claude JAMET.

M. JAMET. Monsieur le Président, ce n'est pas avec un petit pincement au cœur que je prends la parole aujourd'hui pour cette dernière séance. Je voudrais dire que j'ai connu des femmes et des hommes, que ce soient des Elus de la Majorité ou de l'Opposition, que ce soit de l'Administratif, que ce soit des Collaboratifs, des Collaborateurs merveilleux qui travaillent pour le bien-être de la Seine-et-Marne. Je vous remercie tous de m'avoir accordé votre confiance pour ce petit passage parmi vous. Effectivement, c'était très court. Merci à vous, Président de m'avoir accordé toute votre confiance, de m'avoir fait aboutir tous les contrats que je vous ai présenté, qui de temps en temps étaient peut-être bloqués par l'administratif mais ils faisaient leur boulot. Vous avez su m'aider et accorder votre confiance. Merci à vous tous et merci de m'avoir écouté, j'ai encore beaucoup de choses à dire mais la séance est très longue. Merci à vous tous.

Applaudissements.

M. LE PRESIDENT. Mes Chers Collègues, nous avons 83 rapports à examiner lors de cette séance. Je vous informe que nous procéderons à la signature officielle du Schéma Départemental de Soutien à l'Autonomie des Personnes Agées, des Personnes Handicapées 2015-2020 en fin de matinée et en présence de nos différents partenaires. Pour être tout à fait précis, en raison de la disponibilité des uns et des autres à 13 heures seulement, nous n'irons donc pas déjeuner avant 13 heures 20, 13 heures 30, sans doute. Nous commencerons par traiter les rapports 7/01 et 7/02 en présence du Colonel FAURE. Le rapport 7/01 concernant l'avis du Département sur le projet de SDACR, le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques 2015 et le rapport 7/02 relatif à la convention pluriannuelle entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne pour la période 2015-2017. Je propose donc à Christian CIBIER, rapporteur, de nous présenter le 7/01.

N 7/01

M. CIBIER. Merci Monsieur le **PRESIDENT**. Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques, le SDACR, définit par rapport aux caractéristiques du territoire la réponse opérationnelle la plus adaptée aux risques constatés et constitue la politique de prévention civile du Département. La dernière révision du SDACR de Seine-et-Marne remonte à 2007. Il est soumis à l'Assemblée délibérante en annexe au présent rapport le projet de SDACR 2015 qui repose sur une analyse précise et actualisée des risques présents sur notre territoire et sur une vision rénovée des moyens opérationnels à mobiliser pour y répondre. Prévu à l'Article L.1424-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Schéma Départemental de Couverture des Risques dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doit faire face le service d'incendie de secours dans le département. Il détermine également les objectifs de couverture de ces risques par ses services. Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques est élaboré sous l'autorisation du Préfet par le Service Départemental d'Incendie et de Secours, sur avis conforme du Conseil d'Administration du SDIS et après avis du Conseil général. Il est arrêté par le Préfet. Le SDACR de Seine-et-Marne actuellement en vigueur a été élaboré en 2007. Depuis cette date, le département a connu une croissance démographique forte, plus 12 000 habitants par an en moyenne. L'activité opérationnelle du SDIS a progressé de plus de 10 % depuis 2007. Elle a atteint 107 511 interventions en 2013 et se compose pour 86 % du secours d'urgence aux personnes, secours à victime pour 80 % et secours routiers pour 5 %.

En dépit de l'accroissement global de l'activité, le délai moyen de réponse a été légèrement réduit sur la période 2007-2013. Il est désormais inférieur à 12 minutes en moyenne. Le projet de SDACR 2015 présente une approche nouvelle par rapport au SDACR précédent. En premier lieu, pour tenir compte notamment du renforcement de la contrainte financière. Il ne vise plus tant à planifier les moyens croissants pour répondre aux risques présents et à venir, eux-mêmes en augmentation, qu'à ajuster aussi finement que possible les moyens existants à l'activité réelle.

En second lieu, une nouvelle typologie de risques a été définie pour mieux cerner la nature des sollicitations. Quatre risques ont ainsi été identifiés : risque vie quotidienne, risque vie économique et sociale, risque naturel et météorologique, risque événement majeur. Le projet de SDACR, chers Collègues, figure en annexe du projet de délibération présent et je suis sûr que vous y avez été attentifs. Il y a un avis favorable de la Commission des Finances, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. Merci Christian, il y avait deux autres commissions qui ont examinées ce dossier : la Commission de l'Administration Générale et du Personnel, Claude JAMET.

M. JAMET. Favorable.

M. LE PRESIDENT. Et la Commission des Transports, des Déplacements et de la Voirie, Jean DEY.

M. DEY. Conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. Merci à vous est-ce qu'il y a des interventions sur ce dossier du SDACR ? Jean-Jacques M. HYEST.

M. HYEST. Oui Monsieur le Président, je pense qu'il était utile de réviser le SDACR qui quand même datait de 2007. Nous sommes dans les temps par rapport aux prévisions puisque maintenant ça sera tous les 5 ans, normalement. La loi prévoit que c'est tous les 5 ans. Je pense que notre département est en évolution et donc, qu'on adapte notre Schéma de Couverture des Risques me paraît tout à fait opportun, d'autant que nous avons une bonne couverture en centre d'intervention dans notre département, il faut le rappeler. Dans d'autres départements c'est beaucoup plus concentré. Nous avons toujours souhaité qu'il y ait une

bonne couverture territoriale. Mais, comme l'a dit le rapporteur, évidemment, les contraintes budgétaires et financières font qu'il faut essayer d'adapter aussi nos moyens. Je rappelle aussi que notre système repose très largement sur le volontariat et que sans le volontariat, ça n'enlève rien de la compétence et du mérite des Sapeurs-Pompiers professionnels et notamment de l'encadrement mais il est évident que ça repose sur le volontariat et je crois qu'on peut se féliciter de deux éléments ; à la fois, alors que beaucoup de Départements connaissent une baisse du volontariat, nous ce n'est pas le cas, premièrement. Je crois qu'on a aussi un outil qui est extrêmement efficace et dans toutes les réflexions sur la citoyenneté etc. Ce sont les jeunes Sapeurs-Pompiers qui sont une pépinière formidable pour ensuite que ces jeunes entrent ensuite dans notre Service d'Incendie comme volontaires ou éventuellement, d'ailleurs il y en a eu beaucoup d'exemples, comme professionnels. Ça a été approuvé, à la fois parce que c'est le Préfet et aussi qui doit donner son avis, plus que son avis puisque c'est lui qui est chargé de l'opérationnel. Je crois que c'est un bon Schéma et nous le voterons bien entendu.

M. LE PRESIDENT. Merci Jean-Jacques, d'autres interventions ? Jean-Louis MOUTON.

M. MOUTON. Oui, Monsieur le Président. Je ne peux que me féliciter et m'associer à ce qui vient d'être dit par notre rapporteur et par Jean-Jacques car nous suivons les SDIS de Seine-et-Marne depuis toujours. Nous essayons de faire progresser sans difficultés en fonction du développement de la Seine-et-Marne pour faire en sorte que nos concitoyens ainsi que nos entreprises puissent bénéficier d'un service de qualité car on l'oublie un petit peu, quand nous intervenons, notamment dans le milieu des entreprises quand il y a un incendie, c'est non seulement le sauvetage de l'outil de production mais c'est aussi parfois le sauvetage de l'emploi. Au-delà de l'incendie qui est éteint, il y a aussi la préservation de l'activité qui bien souvent demeure.

J'ajoute que ce SDACR a été approuvé, a été présenté au bureau de notre Assemblée et a reçu un avis favorable ainsi qu'au Conseil d'Administration du 16 janvier dernier avec un avis unanime également. Je ne vais pas développer plus qu'il n'en faut puisque l'ensemble des Conseillers généraux ont reçu ce document et l'on approuvé dans sa grande dimension de prévision pour l'avenir.

M. LE PRESIDENT. Merci, Jean-Louis, merci de ton intervention et merci également bien sûr de ton implication avec beaucoup d'autres de nos collègues dans cette responsabilité particulière qui est celle de la sécurité civile. Pas d'autre intervention, mes chers Collègues ? je vous propose donc de procéder au vote formel. Compte-tenu de l'importance de ce dossier, je vous propose d'exprimer votre avis favorable en levant la main. Qui est pour ? C'est une approbation que je crois unanime. Des abstentions ? Il n'y en a pas. Des votes contraires ? Il n'y en a pas non plus. C'est donc bien une approbation unanime de ce Schéma, merci à vous.

N 7/02

M. LE PRESIDENT. Dossier 7/02 étroitement lié bien entendu, Didier TURBA est rapporteur au titre de la Commission des Finances. Il s'agit de la convention pluriannuelle avec le SDIS.

M. TURBA. Oui, Merci Monsieur le Président. Comme il est prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, une convention pluriannuelle détermine les relations entre le Département et Service Départemental d'Incendie et de Secours. Après deux premières conventions, pour les périodes 2008-2010 et 2011-2014, le présent projet de convention vise à définir pour la période 2015 à 2017 le montant de la contribution du Département au budget du SDIS et à décrire les modalités de leur partenariat. Je vous ferai grâce, pour aller vite, de la lecture totale du mémoire. Vous dire seulement que le Département est le principal financeur du SDIS, il a contribué en 2014 à 83 % des recettes de fonctionnement de ce dernier. J'observe simplement que la moyenne, en France de participation des Départements au financement des SDIS ne dépasse pas les 60 %, elle est plutôt même inférieure. Vous voyez bien tout l'effort fait par le Conseil général de Seine-et-Marne pour financer le SDIS. Effort qui vient en diminution de celui des communes. En prenant une large part du budget du SDIS, le Conseil général de Seine-et-Marne minimise ainsi la part que les communes devraient affecter sur leur budget au financement de celui-ci. Je tenais à le rappeler, parce que ce n'est pas toujours su et pas toujours apprécié à sa juste valeur. Sur la période 2015-2017, Le Département s'engage à maintenir autant que possible sa contribution au niveau de 2014 soit 108,2 millions d'euros en fonctionnement et 3,6 millions d'euros en investissements. Le niveau de la contribution départementale sera voté chaque année par l'Assemblée délibérante dans la limite du montant de 2014.

Signaler que les partenariats que nous avons institués depuis plusieurs années avec le SDIS et ses Services, en particulier le Service Financier puis avec son Directeur Départemental, a permis grâce au dialogue de gestion qui s'en est suivi au cours des dernières années, de favoriser nos échanges, nos partenariats, nos mutualisations autant que possible. Je crois que c'était la bonne voie.

Dire enfin quand même, citer un chiffre. La part de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances destinées à financer le SDIS au cours de 10 dernières années a augmenté de 17 %. La part du Département a augmenté, elle, dans la même période de 36 %.

Voilà, je pense que ça répond d'ailleurs à certains questionnements de certains de nos Collègues et je tenais aussi à en faire part à l'Assemblée. Monsieur le Président, pour faire simple, la Commission des Finances a donné un avis favorable unanime à ce projet de convention.

M. LE PRESIDENT. Merci Didier, nous avons également Claude JAMET, un avis de la Commission de l'Administration Générale et du Personnel.

M. JAMET. Conforme.

M. LE PRESIDENT. C'est un avis conforme, merci Claude. Des interventions particulières sur cette convention ? Jean-Jacques M. HYEST. A nouveau, Jean-Jacques.

M. HYEST. Monsieur le Président, on a connu des conventions pluriannuelles comme ça et puis en fin de compte, chaque année, en fonction des... On les changeait donc ça ne sert pas forcément à grand-chose. La précédente convention, les trois fois, on a modifié les montants. D'ailleurs, à la fois c'est de la bonne gestion si on veut puisque il ne faut pas qu'il y ait trop de réserves, on sait très bien pourquoi. Mais ça peut être pour l'établissement public une tension où il faut faire appel, bah si, comme le Département... Ou bien on laisse une certaine marge de manœuvre ou bien on est obligés d'avoir des actions en matière de trésorerie. Il n'y a pas deux solutions, il n'y en a pas trois plutôt. C'est l'un ou l'autre.

Monsieur, notre excellent Collègue TURBA n'a pas dit combien c'était la taxe sur les conventions d'assurances parce que c'est une recette qui n'est...

M. TURBA. Je peux vous le dire...

M. HUEST. 138 millions au budget 2015, 138 millions. Donc, cette recette qui n'existait pas avant, qui a été créée pour financer les SDIS c'est 138 millions.

M. TURBA. Moi, je n'ai pas ces chiffres.

M. HUEST. Ecoutez, j'ai le budget 2015. Quand on dit ça coûte cher au Département, il y a quand même une recette.

M. LE PRESIDENT. Oui mais elle n'est pas exclusivement pour financer les SDIS. Elle sert aussi à couvrir des charges de politique sociale.

M. HUEST. Oui, mais elle sert aussi à financer les SDIS.

M. LE PRESIDENT. Oui, bien sûr.

M. TURBA. Je veux être précis, j'ai les chiffres quand même.

M. HUEST. Moi aussi.

M. TURBA. Non, Cher Collègue Sénateur Conseiller général. En 2005, la part de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances destinée à financer le SDIS était 16 263 368 euros. Elle sera au CA de 2014 de 19 038 585 euros. Quand je prends l'augmentation sur cette période-là, elle est de 17 %. Effectivement, notre part de financement qui était de 82 421 000 en 2005 est passée à 111 800 000 en 2014. Voilà la réalité des chiffres et celle-là, elle n'est pour moi absolument pas contestable.

M. HUEST. On ne dit jamais qu'il y a une recette.

M. EUDE. Qui est de 7 % de l'ensemble.

M. HUEST. 19 millions sur 111, ça ne fait pas ça.

M. TURBA. Tout à l'heure tu disais 138, tu fais sur 10 ans à côté. Moi aussi je peux faire sur 10 ans, ça va être considérable.

M. HUEST. J'ai dit que la PSCA représentait 138 millions, bien entendu il n'y a qu'une part qui est affectée au SDIS. Mais il y a quand même une part affectée au SDIS.

M. TURBA. C'est important ce que je dis là, et j'ai tenu à rappeler ce chiffre, pourquoi ? Parce que je lis aussi, dans la campagne électorale aujourd'hui, ce qu'on dit.

M. HUEST. Il ne faut pas parler de campagne.

M. TURBA. Moi j'en parle et je veux rectifier les imbécilités qu'un certain nombre de candidats peuvent dire sur le sujet.

M. HUEST. Je ne dis pas de bêtises, je ne suis pas candidat.

M. TURBA. Moi non plus.

M. EUDE. On peut en dire sans être candidat.

M. LE PRESIDENT. Tu vois bien Jean-Jacques que ce qu'a dit Didier TURBA ne te visait pas puisqu'il parle des candidats. Jean-Jacques, on va évidemment te donner acte du fait qu'il y a une recette. La question est moins de savoir s'il y a une recette que de savoir comment cette recette évolue en regard des charges. Je vois bien que la recette a évolué de 17 % sur la période quand la charge a évolué de 36.

M. TURBA. Notre participation.

M. LE PRESIDENT. Oui, notre participation.

M. EUDE. Le vrai sujet, c'est d'avoir un excellent SDIS.

M. HUEST. J'ajoute quand même que l'augmentation des charges a été liée à des décisions de l'Etat, à un certain nombre de modifications statutaires.

M. TURBA. On est d'accord.

M. HUEST. L'application du régime de travail des sapeurs-pompiers professionnels, qui d'ailleurs ne satisfaisait pas les personnels, leur système ancien, ils préféraient. Je le dis. Tout ça, c'est ça en fait. C'est l'Etat, il y a eu l'augmentation bien entendu des charges

courantes mais les principales augmentations du budget, ça a été dû, comme pour toutes les collectivités locales, aux normes. On pourrait peut-être arrêter quand même pour ça.

M. LE PRÉSIDENT. Et pour faire peur à ceux d'entre nous qui ont décidé, eux, de se représenter - j'en fais partie - à mon avis, ce n'est pas tout à fait fini, si je puis me permettre.

M. HYEST. J'ai oublié de dire, Monsieur le Président, mais j'aurais pu le dire sur le précédent mémoire, qu'au milieu de tout ça, je crois qu'on a une gestion extrêmement rigoureuse avec un Colonel et ses adjoints et tous les Sapeurs-Pompiers de Seine-et-Marne qui sont quand même tout à fait remarquables et qui font de la Seine-et-Marne, qu'on le veuille ou non, un exemple dans la France entière.

M. LE PRÉSIDENT. Bien sûr, Jean-Jacques, après avoir, sur le mémoire précédent remercié Jean-Louis MOUTON et ceux d'entre vous qui siègent, et ils sont nombreux, au Conseil d'Administration ou au bureau du SDIS, je voudrais bien évidemment remercier l'administration de ce Service Départemental et son commandement. Et singulièrement peut-être, sur l'esprit de responsabilité qui les anime sur la question de la mobilisation de moyens publics qui, dans les temps que nous vivons, ne sont pas, et ils le savent extensibles à l'infini. Ils ont fait preuve de modération dans leurs demandes et c'est bien naturel car lorsque le principal financeur, c'est nous, est en obligation impérative de contraindre ses propres dépenses à un niveau tout à fait important, il serait difficilement compréhensible que des organismes associés que nous finançons ne produisent pas d'une certaine façon un effort parallèle. Un effort de même nature sur eux-mêmes et qu'il y ait d'une certaine façon une différenciation de traitement, même si évidemment nous ne méconnaissons pas l'importance des missions que le SDIS assume, l'urgence de ses missions et leur caractère impératif en regarde des problématiques de sécurité qu'elles prennent en charge, Jean-Louis MOUTON.

M. MOUTON. Monsieur le Président, merci d'avoir rappelé tout cela car quand on commence dans une Assemblée comme nous sommes ici, à parler de chiffres avec des virgules, ça dégénère toujours. Je crois qu'effectivement il faut toujours savoir raison garder car la sécurité civile est un des piliers très importants de notre système français. J'ajouterai aux propos que vous avez donnés Monsieur le Président, concernant la responsabilité de l'ensemble des 4 500 personnes qui œuvrent au niveau du SDIS de Seine-et-Marne et notamment avec à leur tête le Directeur et toute son équipe au niveau de l'État-major. Car effectivement, ils ont eu le souci, avec la feuille de route que j'avais préparée en fonction des éléments qui m'étaient donnés ici par rapport aussi aux contraintes financières. Ils ont eu, avec vraiment une loyauté sans pareille, je tiens à la dire, essayé de trouver les bonnes solutions malgré les contraintes de la réglementation du travail qui s'est imposée à nous par les décisions européennes. Je crois qu'effectivement, tout cela a contribué à faire en sorte avec les liens étroits qui ont existé, comme l'a rappelé Didier TURBA tout à l'heure, entre les Services du Département et les Services du SDIS, à faire en sorte que notre outil de sécurité civile sur le plan Départemental est reconnu comme étant un exemple dans le pays et le demeure actuellement, malgré les contraintes financières dont nous avons été touchés au niveau du SDIS. Comme d'ailleurs l'ensemble des Services du Département et l'ensemble des Services Publics français.

Je tiens à le dire, et publiquement ici, à remercier l'ensemble des équipes qui ont œuvré mais j'aurais l'occasion de le redire lors du dernier Conseil d'Administration qui se tiendra dans la première quinzaine de mars. Car, effectivement, sans cette responsabilité de l'ensemble des Sapeurs-Pompiers et notamment de leur encadrement et aussi leur loyauté vis-à-vis des Elus et de la politique en général, nous n'aurions pas pu arriver au résultat qui est le nôtre aujourd'hui. A avoir un Service en état de marche en permanence et on l'a vu encore lors des événements dramatiques qui se sont passés à Dammartin où le SDIS et ses équipes était en première ligne avec les forces de l'ordre et était sous l'autorité préfectorale. Nous-mêmes, nous étions en liaison directe, je vous ai tenu au courant régulièrement de la situation.

Je crois qu'effectivement, si nous n'avions pas réussi à convaincre notamment nos deux Directeurs Financiers, celui du Département et celui du SDIS à faire qu'en sorte nous devions faire des efforts les uns et les autres, nous n'en serions pas là aujourd'hui. Merci, mon Cher Directeur, je crois que le Directeur du SDIS est aussi présent, il est derrière. Merci à vous deux, qui nous ont bien conseillé au niveau de la Direction de la maison et aussi du Président que je suis qui a assumé, j'espère convenablement les missions que vous m'avez confiées, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. Merci Jean-Louis, Pas d'objection à l'approbation de ce 7/02 ? C'est donc une approbation unanime, je vous en remercie. Revenons à l'ordre de nos mémoires avec le 0/01.

PROCES-VERBAUX

N° 0/01

M. LE PRESIDENT. Adoption des procès-verbaux des séances des 28 novembre et 18 décembre. Vous avez reçu avec les rapports de cette séance ces PV. Il n'y a pas d'observation ? Je n'en ai pas eu connaissance, de correction. C'est donc approuvé, merci.

N° 0/02

M. LE PRESIDENT. 0/02, en vertu des délégations que vous m'avez accordées, je vous demande de bien vouloir prendre acte des décisions que j'ai prises du 1^{er} décembre au 23 janvier. Vous avez vu ce tableau annexé, pas de question ? Il y a donc bien prise d'acte de cette présentation, merci à vous.

N° 0/03

M. LE PRESIDENT. 0/03, il en est de même pour les actes de marché et avenants notifiés entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre. De la même façon, vous avez vu les listes qui vous ont été fournies, pas de questionnement ? Là encore, l'Assemblée me donne acte de cette présentation, merci.

EXAMEN DES RAPPORTS

N° 1/01

M. LE PRESIDENT. Nous arrivons au rapport 1/01. Il s'agit du contrat Départemental du territoire de Coulommiers-Brie et Morin pour la période 2015-2020 et c'est Bertrand CAPARROY qui présente cet important rapport.

M. CAPARROY. Monsieur le Président, pour accompagner la mise en œuvre du projet Départemental de territoire, le Département a décidé de faire évoluer ses modalités d'accompagnement des projets des collectivités seine-et-marnaises en mettant en place un dispositif contractuel unique : le Contrat Départemental de Développement Durable des Territoires.

L'objectif, vous le savez, est d'instaurer un partenariat avec les collectivités locales dans un cadre contractuel global, politique contractuelle plus lignes sectorielles, pluriannuel, sans année blanche entre deux contrats et respectant un dispositif d'éco-conditions. Il est fondé sur un diagnostic partagé sur les enjeux et les priorités propres à chaque territoire. Le règlement de ce nouveau contrat a été adopté en séance départementale du 28 juin 2013 qui définissait le contenu de ce contrat cadre, diagnostic proposé par le Département et concerté avec les acteurs du territoire. Un profil territorial de transition énergie climat, des enjeux stratégiques de développement découlant du projet de territoire Départemental et un plan prévisionnel d'actions porté par les acteurs du territoire de projet.

Ce nouveau contrat trouve sa première expression sur les territoires de Coulommiers-Brie et Morin.

Concrètement, en novembre 2013, a été organisée une première conférence territoriale. Elle a eu pour objectif de présenter aux acteurs du territoire les principes de ce nouveau contrat ainsi que le diagnostic, les axes stratégiques et la démarche territoriale de transition Energie – Climat. La suite de cette conférence, le Département a recensé l'ensemble des intentions de projet que les communes, intercommunalités, associations, ou autres porteurs ont déposé. Le diagnostic partagé et le profil territorial de transition Energie – Climat, a dégagé les forces et faiblesses du territoire ainsi que les défis auxquels il était confronté. Les axes stratégiques de développement qui ont été identifiés sont : l'amélioration de la qualité de l'eau, le développement économique et l'emploi, l'amélioration des services avec notamment le renforcement de l'accès à l'information pour les jeunes, la lutte contre la désertisation médicale, le développement des transports collectifs, développement des aires multimodales, du co-voiturage et du transport à la demande et le développement de l'offre culturelle.

En fonction de ces axes de développement qui avaient été déterminés, le Département a lancé une phase de recensement qui a permis des projets et des intentions de projets de janvier à juin 2014. Ce recensement a permis de faire émerger près de 350 projets à des stades plus ou moins avancés. Après analyse et priorisation par les services départementaux, le comité de validation réuni le 16 octobre 2014 a retenu six thématiques prioritaires en concertation avec les vices présidents respectifs en s'appuyant sur le projet départemental de territoire et les axes stratégiques de développement que j'ai évoqués.

Sur la base des thématiques prioritaires identifiées, un deuxième comité de validation réuni le 19 janvier 2015 a permis l'élaboration d'un programme d'action pour les deux périodes du contrat 2015-2017 et 2018-2020. Donc sur le... Dans le mémoire qui vous est présenté, vous trouverez tout d'abord la présentation des opérations prévisionnelles sous maîtrise d'ouvrage départemental et un état des lieux des contrats en cours, c'est-à-dire ce que le Département a prévu de faire comme opération sur ce territoire ainsi que la liste des contrats en cours.

Je précise qu'afin de ne pas pénaliser les premiers territoires qui basculent dans le nouveau dispositif et qui ont beaucoup de contrat en cours, il est proposé par dérogation et à titre exceptionnel au règlement actuel, que le montant correspondant au reste à engager de ces contrats en cours ne soit pas déduit de l'enveloppe du contrat départemental.

Ce qui vous est proposé aujourd'hui, c'est le contrat cadre dans lequel vont s'inscrire les opérations qui sont décrites dans une annexe et qui ont été validées par le Comité de validation que j'ai évoqué tout à l'heure.

Le Département de... Le contrat cadre sera signé par chaque maître d'ouvrage au moment de la signature de la Convention de réalisation. Le Département de Seine-et-Marne s'engage à soutenir financièrement le territoire de projets Coulommiers – Brie et Morin à hauteur de 30 euros par habitant et par an. Je rappelle que cette enveloppe maximale est calculée en fonction de trois indicateurs :

- Un indicateur de richesse du territoire de projet ;
- Un indicateur de charge ;
- Et, un indicateur de développement humain.

Sur cette base, pour la période 2015-2020, le montant de l'enveloppe départementale s'élève à 12 780 360 euros.

Le montant de la subvention départementale pour chaque projet sera définitivement arrêté dans la convention de réalisation, établie après avis du Comité de validation. Pour la première période 2015-2017, le plan prévisionnel d'actions s'élève à 9 377 362 euros.

Voilà, les deux plans d'actions détaillés pour ces deux périodes figurent en partie 2 du contrat cadre entre le Département et le territoire de Coulommiers – Brie et Morin.

Je le rappelle, ce contrat est un contrat générique qui ensuite sera signé par chaque maître d'ouvrage au moment de la signature de la première convention de réalisation. C'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Merci Bertrand. Pour les finances, Christian CIBIER.

M. CIBIER. Conforme.

M. LE PRESIDENT. Merci Christian. Peut-être des interventions sur ce dossier notre premier contrat départemental de territoire ? Il n'y en a pas. Si, Laurence pardon ! Laurence PICARD.

Mme PICARD. Oui, Président. Je ne vais pas refaire l'historique de ce combat contre cette politique contractuelle. En tout cas, je ne peux pas être soupçonnée d'adhérer à cette nouvelle politique. Maintes fois, j'ai relayé les inquiétudes de notre groupe. Et malheureusement, ces inquiétudes se confirment. La simplification, on la cherche encore. La gestion arbitraire des choix par l'exécutif, on la voit bien. La répartition des crédits contestables, voilà. Le dialogue, bon, c'est un petit peu dans un seul sens. Nous ne partageons pas, donc, cette politique contractuelle. Il se trouve que moi, je suis dans une situation un petit particulière puisqu'en tant que Conseillère générale du canton de Coulommiers jusqu'à fin mars, je me retrouve dans la situation d'un Conseiller général qui ne peut pas disposer des politiques contractuelles du Département depuis bientôt trois ans, puisque nous attendons que... Des projets essentiels sont à l'arrêt et qu'ils attendent de pouvoir profiter d'une politique contractuelle. Les accueils de loisirs sans hébergement sont sur le point de démarrer. Les deux salles de classe que nous attendons sur un quartier Coulommiers, les consultations sont en cours. Bref, je le voterai ce mémoire. Je voterai cette politique par pragmatisme, très clairement parce que je ne vous donnerai pas le plaisir de dire que je n'ai pas voté des financements sur ce canton. Ça, soyez certain qu'à ce petit jeu-là, je peux jouer.

Donc je le voterai en attendant... En appelant de mes vœux, le plus rapidement possible, une modification de cette politique ou au minimum un infléchissement quand le bon sens l'emportera.

M. LE PRESIDENT. Merci. D'autres interventions ? Anne CHAIN-LARCHE.

Mme CHAIN-LARCHE. Oui, Président. Je partage, bien entendu, beaucoup de points de vue de ma collègue. Il est certain que le découpage qui a été savamment peaufiné dans les bureaux de Manuel VALLS pour définir le contour des futurs cantons n'a pas été favorable aux territoires ruraux. C'est le moins que l'on puisse dire. Cela évidemment fait qu'un certain nombre de Conseillers généraux qui représentaient ces territoires ruraux ne se représenteront pas cette fois-ci aux élections. Ce qui est mon cas, bien entendu. Nous avons préféré défendre l'intérêt général et l'intérêt général prévaut avant tout de chose. Malgré tout, aujourd'hui, nous avons la démonstration de ce que nous redoutions, c'est-à-dire un oubli. Un oubli qui est, je pense, parfaitement intentionnel, de tous un tas de problématiques sur lesquelles les Seine-et-Marnais sont en mesure et en droit d'attendre le Département.

Vous avez créé un climat de frustration en appelant, de leurs vœux, les différentes communes et équipes municipales, qui ont été élues, là, au mois de mars, qui ont travaillé de toute bonne foi et en toute confiance à élaborer des projets qu'elles comptaient développer pendant leur mandat. Pour leur dire au cours d'une conférence territoriale qui relevait plus d'une scène de théâtre, de mauvais, de mauvaises pièces de boulevard, dans un monologue auquel nous sommes bien trop souvent habitués, tantôt irrité de votre part, tantôt condescendant mais malheureusement, de façon assez générale surtout très méprisant. Que ces communes n'auraient pas la possibilité d'être soutenues par le Département à la mesure qu'elles étaient, bien entendu, en droit d'espérer et que leurs réalisations, et bien quelque part, relevaient plus de leurs choix. Alors, ça c'était tout de même sensationnel, vous avez dit : « *Vous faites les choix que vous voulez* ». Mais, quand on est maire, Monsieur Le Président, est-ce que la loi qui nous impose la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite relève d'un choix. Il ne s'agit pas de choix. Il s'agit seulement de se mettre aux normes et il s'agit aussi d'espérer que les grandes collectivités et bien viennent en aide à tous ces projets.

M. LE PRÉSIDENT. C'est hallucinant.

Mme CHAIN-LARCHE. Oui mais ce que je tiens à vous dire c'est que cette refonte des politiques contractuelles, vous a permis pendant trois ans de faire attendre le territoire de Coulommiers. Dans le même temps, nous avons quand même eu un festival Dépays'Arts. Nous avons eu des politiques de saupoudrage comme celles que l'on dénonce depuis un certain nombre d'années. Nous avons eu des choix, dont vous le savez très-bien, qu'ils n'auraient pas été les nôtres. Et Dieu sait qu'on vous a prévenu. Maintenant, on nous place devant une réalité : il n'y a plus d'argent. Voilà. Donc, jusque-là, nous avons contesté des choix que vous avez faits, des dépenses que vous avez faites et qui peut-être si elles avaient été arbitrées autrement, auraient permis de poursuivre une politique d'aides vraiment conséquente auprès de ces communes.

Les Seine-et-Marnais, vous attendent. Ils attendent le Département pour améliorer tout simplement leur quotidien. Il s'agit des collèges. Il s'agit des routes. Il s'agit des équipements. Il s'agit de l'aide aux communes, ce qui me paraît absolument indispensable de prolonger. Il s'agit bien sûr de l'action sociale et des compétences obligatoires du Département sur lesquelles en dehors de l'aide aux communes, et je l'ai toujours dit, il serait plus que temps de se recentrer.

Donc, ce que je tiens à vous dire, c'est que personnellement, en tant que Conseillère générale du canton de Rebais qui jusque-là existe toujours, jusqu'à la fin du mois de mars, je ne peux pas adhérer à ce contrat départemental qui pour nous est... Et bien, quelque part, une insulte à ce que nous souhaitons et à ce que nous étions en mesure d'attendre du Département. Je voudrais également parler de la GALLERIA CONTINUA, il paraît peu concevable dans des territoires ruraux qu'à la lecture de ce contrat départemental que vous nous proposez, on alloue 750 000 euros de quelque façon que ce soit, dans des projets qui concernent la GALLERIA CONTINUA, qui je le rappelle est tout simplement une galerie privée. Donc, que l'on m'explique aussi.

M. LE PRESIDENT. On vous l'a expliqué. D'autres interventions ? Yves JAUNAUX. Est-ce qu'on veut mettre un micro à notre collègue Yves JAUNAUX ? Il y a un problème de...

M. JAUNAUX. Merci. Président, je disais que... Je ne vais pas refaire la... par rapport aux contrats ruraux mais je parlais des contrats triennaux de voirie des communes du canton de Rebais et du canton de La Ferté-Gaucher en nombre de voirie tout à fait important. On a cité des communes qui ont 39 kilomètres de voirie comme Verdelot. Des communes comme celles de La Ferté-Gaucher comme La Chapelle-Moutils qui a 21 kilomètres. Et à partir de maintenant, ces contrats triennaux de voirie n'existeront pas. C'est vrai qu'on tient en compte, les anciens contrats triennaux de voirie, on le voit bien dans le mémoire. Mais les nouveaux, etc. Comment vont faire les communes pour entretenir leur voirie ? Alors, on voit bien dans les cérémonies de vœux que nous quittons au mois de janvier, certains maires ont dit « et bien on bouchera les trous ». Je voulais signaler cet état de fait.

M. LE PRESIDENT. C'est souvent que l'on bouche les trous, c'est vrai Jean-François. D'autres interventions ? Mes chers Collègues quand même ne pas laisser ces critiques s'exprimer sans y répondre. Vous nous dites qu'il n'y a plus d'argent. Excusez du peu. On met quand même sur ces politiques de l'ordre de 30 millions d'euros chaque année. Et, il y a beaucoup de Départements qui depuis plusieurs années sont dégringolés à des niveaux bien inférieurs, voire zéro, dans l'accompagnement qu'ils font dans des compétences qui ne sont pas les leurs. Qui sont celles des collectivités de proximité et singulièrement du bloc communal, communes et interco. 30 millions d'euros par an, ça veut dire dans votre territoire 30 euros par an et par habitant alors même que dans d'autres territoires, plus urbains, Roissy, Marne-la-Vallée, Sénart, on est à 20.

Donc, c'est 50 % d'aide en plus chez vous au titre de la ruralité. Donc, vous pouvez crier que la ruralité est abandonnée. La réalité comptable, pas politique, comptable, c'est juste exactement l'inverse.

Vous nous dites, nous aurions arbitré autrement. J'eus aimé que vous acceptiez de proposer des arbitrages. Vous êtes trois Conseillers généraux de l'opposition dans ce territoire. Tous les trois, vous m'avez adressé une lettre écrite et signée en me disant que vous vous refusiez à choisir. Vous avez refusé de choisir alors que je vous ai demandé de me faire connaître quels pouvaient être les arbitrages qui vous paraîtraient les plus pertinents. Et maintenant, vous venez me dire, ici, en séance que vous auriez arbitré autrement. Mais, vous avez refusé d'arbitrer. Vous n'assumez pas la responsabilité politique qui consiste à devoir choisir car aujourd'hui, nos concitoyens, ils ont cessé de réclamer toujours plus. Ils ont compris que la dépense publique, c'est aussi pris sur l'économie du pays et sur la fiscalité en grande partie. Et donc, ils demandent que nous ayons la capacité de décider ce qui est le plus pertinent en regard de toutes les dépenses possibles. Parce que des dépenses possibles, on peut en inventer tous les matins. Tous les matins, on peut en inventer et on peut en rajouter. Et la barque, on bout du compte, elle coule.

Donc, moi ce que je vous dis, c'est que j'assume la responsabilité politique qui m'a été confiée par le suffrage universel. Et, que cette responsabilité, elle se traduit dans la nécessité, en effet, d'avoir à choisir. Et on ne peut pas tout financer. Et, on ne peut pas gérer comme on le dit, en guichet. C'est-à-dire faites une file d'attente et celui qui arrive devant le guichet, il demande sa part et on le lui donne en fermant les yeux sur l'utilité de ce qu'il va conduire. Parce que je le redis et je l'avais déjà dit, si nous finançons des opérations, nous avons financé, il y a quelques années, un square dans une commune de quelque centaine d'habitants. Entre un lotissement pavillonnaire et des champs cultivés, un petit square aménagé avec quelques rosiers, un grillage, un jeu de ping-pong, un petit jet d'eau. Excusez-moi mais dans le même temps, il y a des endroits où on nous demande en pied d'immeuble, dans des quartiers extrêmement défavorisés, de financer un city stade et on ne peut pas le faire. Mais

comme le précédent, en premier est passé en premier, c'est lui qui a les subsides du Département. Ça ne peut plus fonctionner comme ça. Les files d'attente qui durent plus longtemps sur la question de la voirie, qu'évoque Yves JAUNAUX. La file d'attente qui dure plus que la durée d'un mandat électif des élus municipaux, plus de six ans, ça pose quand même un petit problème. Le maire qui demande, qui vient dans le guichet pour demander, c'est son successeur qui est servi. Excusez-moi mais il arrive un moment où il faut pouvoir apprécier la pertinence de la demande et répartir les moyens dont nous disposons et ils ne sont pas régulés à la baisse. Je m'inscris en faux complètement contre cette idée.

Donc, vous dites que dans la réunion que j'ai organisée, il y avait un climat de frustration. Et que nous avons suscité ce climat de frustration. Mais, est-ce qu'il n'y avait pas de climat de frustration il y a encore quelque temps, quand précisément, les délais d'attente pour bénéficier des subsides du Département, s'étaient allongés de façon considérable ? Désormais, nous regardons l'ensemble des demandes du territoire. On ne crée aucune frustration. On demande aux élus et ils regorgent de projets et d'envies et de besoins, bien entendu, de nous faire connaître ces intentions d'investissements qu'ils vont porter. Et nous décidons ceux que nous pouvons accompagner et ceux que nous ne pouvons pas accompagner. Alors, vous nous dites que les contrats ruraux, on avait dit qu'ils ne seraient pas supprimés et puis maintenant, vous choisissez. Oui mais ils ne sont pas supprimés. On choisit mais ils ne sont pas supprimés. Dans le projet de contrat rural, je le dis parce que tout le monde n'a pas forcément le dossier, singulièrement dans les quelques personnes qui assistent à notre séance. Contrat rural de Bellot. Contrat rural de Dammartin-sur-Tigeaux. Contrat rural du SIRP Beautheil Saints. Contrat rural SIVOS des Meulières et du Petit-Morin. Contrat rural du SIRP Montmogis - Saint-Siméon - Saint - Rémy de la Vanne. Contrat rural du RPI Meilleray - Saint-Martin-des-Champs - la Chapelle-Moutils. Contrat rural de Chevry. Excusez-moi mais enfin, dans le contrat des contrats ruraux, vous ne pouvez pas dire qu'il n'y en a pas. Je viens de vous en citer une liste longue comme un jour sans fin.

Donc, la réalité, c'est effectivement que le Département ne peut pas tout financer à l'aveugle sans se préoccuper des priorités. Donc, nous avons un certain nombre de projets. Ils ne sont pas laissés à l'arbitraire. Ils découlent, bien sûr, nos choix de documents prospectifs et stratégiques que nous avons élaborés dans le cadre d'une concertation tout à fait, tout à fait large. Donc, ce nouveau contrat, il permet de donner de la cohérence et de la continuité à l'action départementale. Nous avons su réagir à un certain nombre de demandes qui se sont exprimées dans le territoire. Il y a quelques éléments d'inflexion qui ont été introduits dans ce projet de contrat parce que cela a été demandé, bien entendu. De toute façon, il s'agit de financer que des projets qui sont portés par le territoire. Et dont je ne sais pas ce qu'il adviendra évidemment de l'échéance électorale du mois prochain. Et si demain, vous vous trouvez en situation, mais ce que je sais c'est que quiconque qui se retrouvera demain en situation de devoir animer une majorité départementale et plaise à Dieu qu'il y en ait une, et bien n'importe qui que ce soit, il aura évidemment à faire des choix. Et moi... Il aura à faire des choix, voilà. Et, donc, c'est une évidence. Et donc, cet outil que nous vous proposons, il est juste adapté à cette exigence d'avoir à choisir simplement cela. Alors, on peut considérer que choisir, c'est arbitraire. Mais faire choisir par ceux qui sont élus, ce n'est pas arbitraire. Ça s'appelle démocratie, voilà.

Laurence PICARD.

Mme PICARD. Juste une petite précision, Président parce que vous nous avez dit en préambule que vous mettiez 30 millions d'euros par an sur l'aide aux communes, les contrats. Dans le Diapason qui est une bonne lecture, vous présentez les chiffres du budget du Département. Et dans la catégorie « Développement local - aides aux communes, intercommunalités - contrats », il est écrit 16,12 millions. Donc, moi, je... Je suis perturbée.

M. LE PRESIDENT. Claire GERMAIN m'a dit que s'y ajoute les crédits antérieurs. Ah oui ! Aussi parce que vous avez dit que ça fait trois ans qu'on n'a plus rien. Excusez-moi mais...

Mme PICARD. Non, non. Je parle des politiques contractuelles.

M. LE PRESIDENT. Oui, oui. D'accord. D'accord. D'accord.

Mme PICARD. Je parle des politiques contractuelles.

M. LE PRESIDENT. Alors, contrat CLAIR de la Communauté de communes de la Brie et Morin et de la Communauté de communes du Cœur de Brie.

Mme PICARD. Non, non mais on ne parle pas de... Alors, voilà.

M. LE PRESIDENT. Quatrième année de programmation pour lequel un montant de 407 000 euros reste à affecter.

Mme PICARD. Soyez attentif, Président.

M. LE PRESIDENT. Contrat CONTACT des communes... Attendez. Contrat CONTACT des communes de Boissy-le-Châtel et Jouy-sur-Morin pour lesquelles un montant de 510 000 reste à engager. Contrats régionaux des communes de Faremoutiers et Pommeuse pour un montant de 555 000 euros. Huit contrats ruraux pour un montant de 716 000 euros. Ces contrats concernent les communes de Mauperthuis, Amillis, Doue, Saint-Germain-sur-Doue, Montolivet, Saint-Rémy-la-Vanne, Touquin et Villeneuve-sur-Bellot. Huit contrats triennaux de voirie pour un montant de 1 870 000 euros.

Mme PICARD. C'est trop, c'est trop. Arrêtez, c'est trop.

M. LE PRESIDENT. Ces contrats concernent les communes de La Celle-sur-Morin, La Ferté-Gaucher, Mouroux, Chailly-en-Brie, Pommeuse, Saint-Rémy-la-Vanne, Bellot et Chauffry.

Mme PICARD. Et bien, je le répète.

M. LE PRESIDENT. Comment peut-on dire que le territoire est abandonné et qu'il ne dispose plus de l'aide du Département ?

Mme PICARD. Non, non, non.

M. LE PRESIDENT. Tout ça, ce sont des opérations qui sont conduites avec l'argent du Département porté par des communes ou des intercommunalités du territoire et que nous aidons et qui se poursuivent. En plus, nous avons fait... Pris la décision, vous le savez pertinemment, vous m'en avez même remercié. Nous avons pris la décision de ne pas déduire de l'enveloppe de la nouvelle contractualisation le solde de ces...

Mme PICARD. Non, non. On a trouvé que c'était très opportun.

M. LE PRESIDENT. Le solde de ces opérations.

Mme PICARD. On n'a pas remercié. Non, non.

M. LE PRESIDENT. Ne venez pas dire que le territoire n'est plus aidé et qu'on aurait arrêté depuis trois ans d'accompagner le territoire.

Mme PICARD. Je le maintiens.

M. LE PRESIDENT. C'est juste faux et c'est une évidence.

Mme PICARD. Vous parlez. Vous venez de faire une liste des aides aux communes. Je vous parle de la politique contractuelle qui vient en aide aux projets de territoire. C'est bien l'objet de ce mémoire. Et en ce qui nous concerne, nous avons un contrat CLAIR qui s'est terminé il y a trois ans. Nous n'avons pas pu avoir de démarches vers un C3D. On nous a dit attendez, il y a un nouveau contrat qui va arriver. Et donc, dans ce cadre-là, nous sommes sans possibilité d'avoir recours à l'aide du Conseil général. C'est très simple, si vous vous prenez la peine d'écouter ce qu'on vous dit.

M. LE PRESIDENT. Je vous écoute, très bien. Il n'y a pas de problème.

Mme PICARD. En revanche, il y a effectivement un contrat CLAIR sur le territoire de Rebais et un contrat CLAIR qui est en route aussi sur le territoire de la Ferté-Gaucher.

Mais sur le territoire du canton de Coulommiers, il n'y a plus de moyens d'avoir le recours à la politique contractuelle, c'est tout.

M. LE PRESIDENT. On la délibère aujourd'hui, que voulez-vous de plus ? C'est quand même extraordinaire. J'attire l'attention du public sur le fait que nous sommes en train de délibérer sur la politique contractuelle et qu'on nous dit il n'y a pas de brouillard. Et bien, les brouillards, ils sont là.

Quant aux fameux 16 millions, ce sont les crédits de ligne politique contractuelle. Mais à cette ligne, il faut ajouter les lignes anciennes des politiques sectorielles. Et comme on a un passage en biseau, aujourd'hui ce sont les deux. Aujourd'hui, nous dépensons et vous pouvez dire qu'on ne dépense plus rien mais c'est juste faux. Précisément, il y a les deux. Il y a les crédits pour la politique contractuelle. Cette année, c'est 16 millions. Mais je vous le dis, quand nous aurons intégralement basculé des anciens dispositifs sur le nouveau, le global ce sera 30 millions et ça passera par la contractualisation. Mais aujourd'hui, il y a encore des lignes anciennes et des politiques sectorielles. Et donc évidemment, c'est un mix des deux. Il ne faut pas regarder qu'une seule ligne budgétaire alors que nous en utilisons plusieurs pour assurer l'accompagnement de l'investissement, encore une fois, des compétences qui ne sont pas les nôtres mais qui sont celles des Communes ou des Intercommunalités à l'essentiel dans les territoires. Oui puisque sur ce sujet, les Communes et les Intercommunalités, Anne CHAIN-LARCHE s'inquiète d'une certaine somme qui serait fléchée vers une galerie privée. Je dois vous dire que cette dépense n'est pas prévue, il n'est pas prévu de la verser à l'entreprise GALLERIA CONTINUA. C'est une demande de l'Intercommunalité du secteur pour des projets d'accompagnement de cet établissement qui attire des publics de visiteurs parfois de fort loin comme vous le savez. Donc, il ne s'agit pas de subventionner la GALLERIA. Il s'agit de subventionner des acteurs publics qui ont raison de la présence de la GALLERIA dans leur territoire, ont des politiques publiques à conduire. Et c'est ça que nous subventionnons. Ça n'a absolument rien à voir à ce que vous laissez entendre, une aide que l'on donnerait à la GALLERIA elle-même. Ce qui ne serait pas scandaleux. Nous aidons très régulièrement de nombreuses initiatives privées et des investisseurs privés en matière économique, par exemple. Mais en l'espèce, il ne s'agit même pas de ça. Le Château de Vaux-le-Vicomte, on a délibéré ici pour aider la réfection de sa toiture à haut niveau. Au-delà de nos règles habituelles, c'était en tout début de... mandat en 2004 ou 2005 et ça n'a pas fait l'objet d'une récrimination. Mais si les esthétiques de la GALLERIA CONTINUA, ne vous conviennent pas, si c'est ça le motif de votre récrimination, il faut le dire comme tel. Je ne sais pas si c'est le cas mais je m'interroge. Voilà. Moi, je ne choisis pas dans les esthétiques. Je constate, voilà. Bertrand.

M. CAPARROY. Je me suis occupé des politiques contractuelles pendant plusieurs années. C'est nous qui avons mis en place le C3D. C'était déjà un énorme progrès à mon sens parce que trop souvent l'intervention du Conseil général servait à réaliser les programmes électoraux des élus locaux. On venait chercher... Et aujourd'hui encore ça demeure. Tout récemment, au lendemain des élections municipales, un maire m'a demandé de venir devant son Conseil municipal et il m'a posé une série de questions en disant est-ce que le Conseil général peut financer ça ? Est-ce que le Conseil général peut financer ça ? Est-ce que le ... Le Conseil général, il a des compétences. Il dépense l'argent qu'il reçoit à l'accomplissement de ses compétences. Et on ne cesse pas d'aider les territoires, bien au contraire. Mais au moins on se met d'accord sur un intérêt commun à intervenir sur le territoire. Moi, je me souviens au début de mon mandat de Vice-président, on a financé un grillage, une haie à Dammarie-les-Lys. On utilisait le reste de crédit à des choses qui ne concernaient absolument pas le Conseil général. Alors, on n'arrête pas. Simplement, on se met d'accord. On discute. On a une vision. Je pense qu'on a mis au point un projet de territoire global qui se décline après ça sur les territoires. On est tout prêts à soutenir des collectivités mais au moins que ça ait un rapport

avec ce qui est essentiel pour le Département. On n'est pas une Assemblée d'Elus municipaux. On est des Conseillers généraux. Et c'est la vision globale du Conseil général qui se décline après ça sur les territoires. C'est ma vision des choses. Et, je pense que ce... C'est le premier... C'est le premier... Comment ? La première concrétisation de cette nouvelle politique. A mon sens, c'est assez réussi.

M. LE PRESIDENT. Jean-Jacques HYEST.

M. HYEST. Oui, Monsieur le Président. Si on prend un peu de recul parce que c'est parfois nécessaire. La vraie question, c'est comment une démission du Département qui est la solidarité territoriale pourrait être assumée compte tenu des difficultés financières de tous les départements en raison d'accumulations qui est passée et qui va continuer et qui s'aggrave. C'est vrai aussi pour les communes, c'est pour ça qu'elles sollicitent plus le Département. Il faut bien comprendre que la diminution des dotations de la DGF... Et alors je ne vous dis pas les intercommunalités parce qu'elles vont aussi morfler pas mal. Donc, il y a bien entendu plus de demandes. Moi, je suis d'accord aussi. Il y a un moment, je n'ai jamais été forcé pour la politique du guichet où il suffit de dire je veux pour avoir et puis il y avait une enveloppe. Je pense quand même qu'il y a des investissements plus ou moins utiles. Néanmoins, moi, ce que je crains beaucoup c'est que... Alors quand on dit, Monsieur le Président, on donne 20 euros pour les villes et puis 30 euros pour les campagnes, c'est à peu près ce que vous avez dit. Moi, ça ne me choque pas. Parce que les besoins et les capacités des petites collectivités même intercommunalités d'ailleurs, en zone rurale sont beaucoup plus faibles. Moi, je veux bien échanger effectivement de temps en temps mon air pur contre un peu de ces VAE. Vous voyez. Et bien, c'est à peu près ça. Mais non mais attendez.

M. TURBA. Il faut changer aussi les logements sociaux et le reste.

M. HYEST. Oui parce que vous croyez... Parce que vous croyez Monsieur TURBA, c'est une méconnaissance des zones rurales. Et vous allez avoir des mécomptes sur ce sujet parce qu'ils se sentent complètement abandonnés. Et quand on dit dans les villages on est riches, il n'y a qu'à voir le revenu par habitant. Franchement, c'est toujours ceux qui disent... Il y a bien sûr des difficultés dans les villes, etc. Mais dans les campagnes aussi. Je suis désolé et il y a un appauvrissement. Et c'est pour ça que la solidarité territoriale est extrêmement importante. Avec tout ce qu'on nous prépare, des grande intercos, les départements qui vont être complètement émasculés. Si oui. Oui. Émasculés. Si on suit l'Assemblée nationale et bien tout ça, des grandes régions qui seront lointaines. Métropolisation, c'est parfait tout ça. Il y a les zones qui sont dynamiques et puis celles qui sont...

M. EUDE. Avec la parité, ça va être difficile d'émasculer tout le monde.

M. HYEST. Oui et bien écoutez, tout le monde comprend très bien ce que ça veut dire. Bon et bien oui. Mais, c'est tout ça qui est derrière. Alors, moi je pense que... Apparemment, et moi... Comme le dernier territoire qui sera servi par ces politiques, c'est le territoire des deux communautés de communes de Nemours, Gâtinais, Val de Loing. Alors je ne sais pas dans combien de temps... Je ne sais pas dans combien de temps mais je pense que cette politique qui a... Je comprends les raisons du Président EBLE dans une certaine mesure. Mais, je pense que c'est trop compliqué. C'est trop... Et puis ça crée des disparités qui ne sont quand même, à mon avis, pas bonnes pour l'avenir. Et c'est pourquoi nous ne participerons pas au vote sur les contrats départementaux mais tous les autres, bien sûr, nous voterons.

M. LE PRESIDENT. Alors, j'avais Marie RICHARD qui voulait... une courte intervention et Jean-Pierre GUIERIN.

Mme RICHARD. Merci Monsieur Le Président. S'agissant des zones rurales, je voulais rappeler, parce qu'on en parle pas souvent, le choix qui a été celui de notre majorité, de continuer à assurer la gratuité des transports scolaires. Ce qui est un investissement important et dont on va dire que forcément qu'il bénéficie davantage aux familles qui sont dans les zones rurales et tant mieux.

Par ailleurs, je voulais quand même revenir sur quelques propos qui ont été tenus. J'ai moi-même participé à la conférence territoriale qui a été mise en cause, la restitution. Et je dirais, que dirions-nous s'il fallait en plus que le Président se substitue aux questions qui ne sont pas posées, et fasse à les réponses et les questions.

M. LE PRÉSIDENT. Tu as raison.

Mme RICHARD. Donc, je ne me retrouve absolument pas dans les commentaires qui ont pu être faits que je trouve déplaisant par les qualificatifs qui ont pu être employés et qui ne sont absolument pas en rapport ni avec l'intention ni avec la tonalité de cette réunion.

Par ailleurs, j'observe qu'après avoir pompeusement brandi le drapeau de l'intérêt général, nos Collègues adoptent une posture, somme toute, assez politicienne. J'ai... Quand, Laurence PICARD nous dit que le pragmatisme l'a conduite à voter bien qu'elle soit très contre, je conclus que pragmatisme et schizophrénie peuvent faire bon ménage. Voilà. Anne CHAIN-LARCHE nous a laissés sur notre faim, quand... Non mais... Et bien, c'est ma dernière réunion. Bon, alors.

M. LE PRÉSIDENT. Oui tu as raison. Lâche-toi.

Mme RICHARD. Bon, attendez. Anne CHAIN-LARCHE nous a laissé sur notre faim, sur son choix. Quant au Président HYEST, il nous a annoncé un... Une absence de vote qui correspond à un NPPV ou une abstention qui correspond assez bien à l'attitude qui a conduit à ne donner aucun choix pour l'élaboration de ces contrats.

Pour ma part, j'observe venant du canton de la Ferté-sous-Jarre, c'est que j'ai vu avec une certaine envie les propositions qui avaient pu être retenues pour le canton de la Ferté. Et l'addition des investissements du Conseil général à travers les... La contractualisation encore en cours et celle qui est en train de se créer pour estimer que, ma fois, l'herbe était assez verte de ce côté-là. Voilà, je m'en arrête là et je souhaite surtout qu'on puisse continuer à soutenir les projets locaux. Comme l'a dit le Président, on est quand même un des rares Départements qui a encore fait ce choix. On pourrait être dans une situation où nous économiserions toute la matinée parce qu'il n'y aurait même pas de contractualisation à voir. Donc, merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Marie. Jean... Jean-Pierre GUERIN.

M. GUERIN. Je vais être assez bref. C'est seulement pour regretter un peu, à un moment, une opposition que je considère comme stérile entre les zones... Merci pour votre qualité d'écoute. Donc, une opposition stérile entre les zones rurales et les zones urbaines. On a ici la responsabilité du Département, bien au-delà de nos cantons et de nos localités. Or, il se trouve que le Conseil général ici et la majorité départementale a défendu un équilibre, un aménagement territorial. Alors quand j'entends l'opposition départementale dénoncer, en fait, les zones urbaines. Parce que c'est cela également qui est fait. Quand j'entends dire qu'il y aurait de notre part une méconnaissance des zones rurales... Je crois comprendre également que de la part de nos opposants il y a également une méconnaissance des difficultés qu'il y a dans les zones urbaines, et qui ont été révélées plus que jamais au cours des dernières semaines. Quand on a des communes où il y a 45 % de logements sociaux, et dans la même agglomération des communes où il y a 0 % de logements sociaux. Effectivement, on ne peut pas aider tout le monde de la même façon. Et ce qui m'inquiète pour l'avenir, c'est si nos opposants d'aujourd'hui devenaient la majorité demain. Quel projet aurait-il pour l'ensemble du territoire ? Les habitants des territoires urbains ne devront-ils pas être inquiets de votre arrivée à la majorité ? Est-ce à dire parce qu'il faudra faire... Il faudra faire choix comme vous l'avez dit. Alors, aujourd'hui le Président l'a rappelé 30 euros pour les zones plus rurales, 20 euros pour les zones plus urbaines. Moi, j'aimerais que vous nous disiez ici comment vous rééquilibrerez ces montants ? Est-ce que ça va être 50 euros pour les zones rurales et 10 euros pour les zones urbaines ? Car il ne s'agit pas seulement de dénoncer les autres, il s'agit également de proposer. Et moi, j'appuie totalement les propos de ma collègue Marie RICHARD. Ici, quand elle dit, avec un terme, et on le sait que Marie RICHARD est

loin d'être quelqu'un qui s'emporte, quand elle parle de schizophrénie. Mais c'est bien la réalité. Quand on dit qu'on va voter « pour » pour gagner des voix sur le canton. Et quand on est à Melun, on tient des propos différents et on dénonce. Et bien, il faut assumer. Parce que, ce dont les habitants ont marre également, c'est des gens qui disent blanc à un endroit et noir à l'autre.

M. LE PRESIDENT. Mes chers Collègues, je vous... Laurence PICARD.

Mme PICARD. Je crois quand même qu'il me revient de reprendre la parole après les propos insultants. Se faire traiter de schizophrène, ce n'est quand même pas très agréable. Excusez-moi. Donc, je vais juste... Puisque nous parlons de la qualité de la réunion qui s'est tenue à Coulommiers, de la probité de l'exécutif quand il se déplace dans nos territoires, je n'ai jusqu'à présent pas relevé le fait, mais je fais puisque vous m'y invitez, puisque vous dites que vous ne faites pas de politique politicienne, je ne sais pas. Vous vous parez de toutes les vertus. Toujours est-il qu'à la réunion à laquelle vous êtes venu présenter tous ces projets, ces financements sur les projets à venir mais aussi vous avez fait le bilan des projets que vous avez financés sur le territoire. Vous avez fait une réunion électorale. Et pour preuve, et pour preuve, Monsieur Le Président, que faisait à cette réunion le binôme investi par le PS ? Et oui. Le binôme investi par le PS à qui j'ai posé la question et qui m'a dit... Parce qu'ils ne sont ni maires, ni porteurs de projet. Ils étaient là. Et ils m'ont dit être invités par le Conseil général. Donc je n'en avais pas parlé. Mais quant à m'accuser de faire de la politique alors que je confirme que je conteste cette politique sur le fond. Mais que je ne refuse pas de pouvoir avoir des... Oui des projets qui se concrétisent. Et bien oui. C'est peut-être... Moi, je vais peut-être prendre mes gouttes. Mais, vous, revoyez un peu vos propos parce que franchement. Il me semble que venir faire des réunions électorales à deux mois de l'échéance en invitant le binôme investi. Vous ne les avez pas vus, Président ? Vous les avez vus quand même.

M. LE PRESIDENT. Je ne conteste pas qu'ils étaient là. Je conteste...

Mme PICARD. Ils n'avaient rien à y faire.

M. LE PRESIDENT. C'est ça que je conteste.

Mme PICARD. Alors en tant que quoi ?

M. LE PRESIDENT. Savez-vous que Madame ESCUYER...

Mme PICARD. Oui, elle est Présidente d'une association...

M. LE PRESIDENT. Absolument. Elle vous l'a dit d'ailleurs mais vous ne voulez pas entendre.

Mme PICARD. Qui n'a pas déposé de projets. Qui n'a pas déposé de projets. Donc, elle n'a rien à faire à cette réunion de restitution sur les intentions de projets. Ah non ! Mais attendez. Vous, vous arrangez vraiment avec les règlements quand ça vous arrange. Non mais c'est insupportable. Mais vous avez toujours raison.

Les membres de l'opposition applaudissent.

M. LE PRESIDENT. Je ne partage pas votre... Votre... Analyse. Cette association qui porte des problématiques sociales et l'accompagnement des personnes âgées dans le cadre de la dépendance sur ce territoire est parfaitement justifiée à être présente dans une réunion de restitution qui ne s'adresse pas exclusivement aux élus communaux et intercommunaux. Nous n'avons cessé de dire que le dispositif, il peut bénéficier à tout un tas de porteurs de toute nature y compris les associations de la loi de 1901. Donc, le sujet, elle est élue de l'opposition par ailleurs. Elle est même élue intercommunale. Donc, elle est parfaitement à sa place dans cette réunion et voilà.

Mme PICARD. Monsieur AUTREAU, il est un délégué du PS du canton de la Ferté.

M. LE PRESIDENT. Ça, ça, c'est... Ca d'accord. Fut-il délégué du Front National, je ne vois pas ce que ça change.

Mes Chers Collègues, je vous propose de... Parce que là je sens que le débat s'éternise et que le niveau tend à ne pas s'orienter vers le haut mais plutôt dans les bas-fonds de la politique. En tout cas, pour ma part, je n'aime pas. Donc, je vous propose...

Mme PICARD. Oui, les bas-fonds.

M. LE PRESIDENT. Mais bien sûr. Mais arrêtez de penser que parce qu'on va faire sortir tel ou tel d'une réunion, ça va changer la face de votre territoire. Si vous voulez des huis clos. On va faire des huis clos. Mais est-ce que c'est comme ça qu'on va faire avancer et progresser nos dynamiques territoriales en portant l'exclusif sur tel ou tel parce qu'il est candidat à une élection ? Il faut arrêter, Madame PICARD, arrêtons. Arrêtons. On est en train de construire un projet qui va apporter des sommes considérables par millions sur ce territoire. Vous n'en voulez pas dont acte, mais moi je présente le rapport 1/01 au vote de l'Assemblée et je demande à ceux qui sont favorables de lever la main.

Mme PICARD. Je lève la main mais je voulais parler.

M. LE PRESIDENT. Non mais je vous demande de voter.

Donc, c'est la majorité plus Laurence PICARD qui est contre.

Mme PICARD. S'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre. Je termine le vote s'il vous plaît.

Qui s'abstient ? Les autres élus du Groupe USM.

La parole est à Laurence PICARD.

Mme PICARD. Oui parce que je veux bien qu'on donne des leçons de moral à tout le monde. Président, je n'ai pas commencé par évoquer ce sujet. Je n'en aurais même pas parlé si je n'avais pas été basement attaqué sur mes propos. Voilà. Donc, donnez les leçons de moral à qui vous devez les donner. Mais pas à moi.

M. LE PRESIDENT. Le projet est adopté. 1/02, Bertrand CAPARROY. Il s'agit de contrats ruraux dans le territoire de Coulommiers de la Brie et Morin.

M. HYEST. Excusez-moi.

M. LE PRESIDENT. Excuse-moi Bertrand. Il y a une demande de parole de Jean-Jacques HYEST.

M. HYEST. Vous avez dit Monsieur Le Président que nous ne participions pas au vote. Ce n'est pas... Ce n'est pas...

M. LE PRESIDENT. Une abstention.

M. HYEST. On ne participe pas au vote.

M. LE PRESIDENT. D'accord. Excusez-moi.

M. HYEST. Parce que nous pensons...

M. LE PRESIDENT. Vous ne participez pas au vote.

M. HYEST. Oui parce que cette politique doit être vue et donc nous le ferons au moment venu.

M. LE PRESIDENT. D'accord. C'est noté comme tel pour le compte rendu et par notre administration. Non-participation au vote des membres du Groupe USM.

M. TURBA. Donc, c'est l'unanimité.

M. LE PRESIDENT. C'est donc unanimité, absolument. Sauf Laurence PICARD, bien entendu qui a voté. Majorité élargie sur ce seul dossier.

N°1/02

M. LE PRESIDENT. Bertrand CAPARROY, s'il vous plaît pour le 1/02.

M. CAPARROY. Oui et ce mémoire apporte une réponse à quelques interrogations qu'il y a eu tout à l'heure. Je pourrais... Enfin, je voudrais aussi rappeler que nous avons mis en place un quatrième contrat rural. N'oubliez pas. Justement pour répondre à des problématiques des communes face aux problèmes d'accessibilité à des priorités qui tiennent compte de l'évolution des territoires avec la démographie et de sa démographie pour permettre la construction d'équipements scolaires. Voilà, ne disons pas...

M. WALKER. Bloqué depuis des années.

M. CAPARROY. Qui était bloqué jusque-là. Bon, toujours est-il que voilà l'illustration de ce nouveau contrat puisqu'on vous présente deux contrats ruraux sur ces territoires. Le projet de contrat... pardon ! De convention de réalisation sous la forme de contrats ruraux pour le SIVU des Meulières du Petit-Morin et le syndicat intercommunal, regroupement pédagogique Beauthel-Saints, et qui va permettre à ces deux SIVU et SIRP de restructurer et étendre l'école maternelle à Orly-sur-Morin, et de construire un préau d'école à la Trétoire sur le canton de Rebais. Et sur le canton de Coulommiers, à Beauthel, l'extension de l'école. Et, à Saints, la construction d'un rangement scolaire et sportifs et l'amélioration des performances énergétiques de l'école.

C'est un avis favorable de la commission. Donc dans le cadre de... du contrat global qui a été adopté précédemment, une convention de réalisation sera signée par ces deux syndicats.

M. LE PRESIDENT. Merci Bertrand. L'avis de la commission des finances. Christian CIBIER.

M. CIBIER. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Merci Christian. Des observations particulières ? J'imagine que c'est une approbation unanime. Il me semble que oui. Merci.

N° 1/03

M. LE PRESIDENT. 1/03. Bernard CORNEILLE. Il s'agit cette fois du contrat départemental du territoire du Grand Roissy 2015-2020.

M. CORNEILLE. Oui, Monsieur Le Président. Il s'agit donc de notre contrat pour notre territoire. Donc, j'imagine qu'on ne va pas y passer une heure comme pour le premier. C'est dommage parce que c'est un territoire qui a besoin qu'on s'intéresse énormément à lui. Et aujourd'hui, plus hier, plus que jamais puisque son identité est gravement menacée avec les perspectives de rattachement d'une partie de ce territoire à une intercommunalité ou à deux intercommunalités du Val-d'Oise. Mais, probablement que lors des débats, on en dira un peu plus.

La présentation du territoire du Grand Roissy. C'est un territoire qui est situé donc au Nord-ouest de la Seine-et-Marne au contact des départements de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise et de l'Oise. C'est un territoire du Grand Roissy Seine-et-Marnais qui est caractérisé par un certain nombre de traits saillants dans l'espace départemental et régional. Il accueille la moitié, la moitié de l'emprise de la plate-forme aéroportuaire de Roissy. Il s'agrège à l'un des premiers pôles économiques et d'emplois franciliens. Et il forme un espace à la fois de jonction et de transition entre la couronne urbaine dense et les grands espaces ruraux de la Plaine de France. Et, c'est un territoire qui voit sa population s'accroître régulièrement.

Le rappel de la démarche sur le territoire, le lancement de la démarche a lieu le 17 juin 2014. Le jour de l'organisation de la première conférence territoriale ayant pour seul objectif de présenter aux acteurs, les principes du nouveau contrat.

Le diagnostic. Les axes stratégiques de développement identifiés par le Département et la démarche territoriales de transition énergie climat.

Le diagnostic partagé et le profil territorial traditionnel énergie climat révèlent que ce territoire a des atouts. C'est bien évidemment la présence du complexe aéroportuaire. C'est la deuxième croissance démographique du département sur les 20 dernières années. C'est un réseau de communication maillé, notamment sur l'aspect routier. Et c'est la grande qualité des sols qui sont favorables à l'agriculture.

Mais, c'est un territoire qui a des faiblesses puisque :

- L'aéroport est difficile d'accès ;
- Les transports en commun sont insuffisamment efficaces et ne sont pas adaptés au territoire,
- Le territoire est spécialisé sur des activités à faible valeur ajoutée ;
- Et il y a un fort déficit en matière de services (santé, petite enfance, formation) ;
- Et la proximité de l'aéroport fait qu'il y a des nuisances et contraintes environnementales fortes ;

Il y a des opportunités :

- La valorisation des ressources en matériaux de construction (gypse, matériaux de recyclage) ;
- L'amélioration des qualités environnementales ;
- L'existence d'une demande pour les circuits courts agricoles.

Et des menaces :

- Ce sont des difficultés de mobilité persistantes ;
- Un renforcement à obtenir du déséquilibre emploi-habitat ;
- Et la fragilité des espaces agricoles qui sont soumis à une pression foncière forte ;
- Et la dégradation, ce qui expliquera les propositions de la qualité des milieux superficiels.

Les axes de développement. Plusieurs thématiques sont apparues comme prioritaires :

- Le développement d'une offre économique territoriale attractive ;

- Le renforcement des services et des équipements pour répondre aux besoins de la population ;
- L'amélioration de la qualité de l'eau et de l'assainissement ;
- L'amélioration de l'accès à l'aéroport et l'optimisation des nouveaux usages de mobilité.

Et ainsi a été élaboré un programme d'actions avec une phase de recensement, de projets, des intentions de projets. Nous en avons reçu 270 à des stades plus ou moins avancés.

Le comité de validation qui s'est réuni le 12 janvier 2015 a retenu sept thématiques prioritaires appuyées sur le projet départemental.

Voici rapidement, la présentation des opérations prévisionnelles :

- Des opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale ;
- Ce sont les collèges, les habitats et les bâtiments départementaux ;
- C'est l'aménagement numérique ;
- C'est les transports en commun ;
- Ce sont les aménagements routiers ;
- Les Espaces Naturels Sensibles ;
- Plan Climat Energie ;
- Et puis, il y a un état des lieux des contrats en cours dont vous prendrez connaissance dans la délibération, plutôt dans le mémoire.

Le contrat cadre sur cette base pour la période 2015-2020, le montant de l'enveloppe départementale s'élève à 13 160 000 euros.

Pour la période 2015-2017, le plan prévisionnel d'actions s'élève à 9 701 087 euros.

C'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Merci Bernard. Gérard EUDE pour les finances.

M. EUDE. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Merci. Des interventions sur ce dossier ? Il n'y en a pas particulièrement. C'est de même nature que le précédent.

Qui est contre l'approbation ?

C'est le même vote Jean-Jacques ?

Non-participation au vote sur ce dossier y compris j'imagine Laurence PICARD pour ce dossier-ci.

Et donc, avis favorable des élus des groupes de la majorité. Merci.

N° 1/04

M. LE PRESIDENT. 1/04. Bernard CORNEILLE. Projet de contrat rural dans ce territoire.

M. CORNEILLE. Oui. Dans le cadre de la mise en place du nouveau contrat départemental pour le développement durable des territoires, le dispositif des contrats ruraux est maintenu. Ainsi, dans la même séance sont examinés le projet de contrat départemental du Territoire du Grand Roissy, ce que vous venons de faire, et la première convention de réalisation sous la forme d'un contrat rural pour la commune de Mauregard.

Il est proposé donc :

- l'aménagement d'une cantine dans la salle des Fêtes ;
- La construction d'une garderie périscolaire ;
- L'aménagement des abords des équipements.

Et on propose une subvention départementale de 105 000 euros.

C'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Des demandes d'explication ? Des prises de position sur ce contrat rural pour Mauregard ? C'est approuvé. Je vous en remercie. C'est unanime.

N° 1/05

M. LE PRESIDENT. 1/05. Léo AEILLO. On va essayer d'avancer vite. Des contrats ruraux toujours.

M. AIELLO. Je vais poursuivre sur les contrats ruraux en évoquant cinq dossiers. Un deuxième contrat rural sur la commune de Léchelle. Le Département va participer à hauteur de 105 000 euros.

Un troisième contrat rural pour la Commune de Trocy-en-Multien. Là encore, 105 000 euros d'aides du Département.

Un troisième contrat rural pour la commune du SIRP Etrépilly-Trocy-en-Multien-Vincy-Manœuvre avec une participation départementale de 266 785,75 euros.

Un quatrième contrat rural de la commune de Lissy-sur-Seine, Livry-sur-Seine, pardon ! Avec un accompagnement du Département, de 129 500 euros.

Et, j'évoquerai un dernier dossier compte tenu de la modification de l'équipe municipale, nous avons modifié un petit peu le contenu du contrat rural d'Everly avec de nouvelles propositions qui nous sont faites par la Commune. Ça n'a pas d'incidence financière. La commission a émis un avis unanime sur ces contrats qui vont permettre d'accompagner ces différentes communes en investissant pour le bien-être de leur population.

M. LE PRESIDENT. Merci Léo. Laurence PICARD pour la commission des finances.

Mme PICARD. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Avis conforme. Pas de remarques sur ces différents contrats ? C'est approuvé. Merci.

N° 1/06

M. LE PRESIDENT. 1/06. Jean DEY.

M. DEY. Oui Monsieur Le Président. Il s'agit d'examiner le projet de convention d'intervention entre l'Etablissement Public Foncier d'Intervention de l'Ile-de-France, la commune de Darvault, la communauté de communes du Pays de Nemours et le Département pour le portage foncier de la ZAC de la Pierre Levée à Darvault. Et pour le temps de mettre en œuvre l'objet de cette convention, une demande de prolongation de la garantie de l'emprunt en faveur de la SEM Aménagement 77 de la part du Département. C'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Gérard EUDE pour les finances.

M. EUDE. C'est un avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Des remarques particulières sur cette convention ? Des questions ? Lionel WALKER.

M. WALKER. C'est plutôt une... Un questionnement. On finance bien les PIF ? On intervient en finançant les PIF toujours ?

M. LE PRESIDENT. Alors, je ne pense pas qu'on le finance sur notre propre budget. Il prélève une fiscalité indirecte dans le territoire mais nous ne le finançons pas directement.

M. WALKER. Alors, je trouverais ça très intéressant qu'à un moment donné les PIF puissent nous faire un bilan un peu des interventions sur le territoire. Parce qu'on a été un des premiers à conventionner avec cet établissement public. Et, il serait bon peut-être de faire le bilan, le point à un moment donné.

M. LE PRESIDENT. Bien sûr. Bien sûr. C'est tout à... Ce serait tout à fait intéressant. Je crois que c'est Léo AIELLO qui nous représente dans cet établissement public, Léo.

M. AIELLO. Oui, je peux... Je peux d'ores et déjà dire que cet établissement public foncier d'Ile-de-France est prêt à revenir comme il l'a fait déjà devant notre Assemblée. Il suffirait qu'on puisse caler ce rendez-vous avec la Direction des Territoires. Mais, j'ai déjà l'engagement et du Président et de Gilles BOUVELOT, le Directeur de revenir vers l'Assemblée départementale.

M. LE PRESIDENT. Parfait. Merci. Sur le fond de la convention, pas d'objections ? Elle est approuvée. Merci.

N°1/07

M. LE PRESIDENT. 1/07, Jean-Pierre GUERIN. Un contrat Région-Département, un avenant.

M. GUERIN. Merci. Il s'agit de prolonger d'un an le contrat Région-Département et ce jusqu'au 31 décembre 2015. Et c'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Parfait. Pour les finances. Didier TURBA.

M. TURBA. Conforme.

M. LE PRESIDENT. Merci Didier. Pas de remarque sur cette simple prolongation. Elle obtient votre assentiment. Merci.

N°1 /08

M. LE PRESIDENT. 1/08. Jean-Pierre GUERIN. Une convention annuelle d'objectifs avec Seine-et-Marne Développement.

M. GUERIN. Donc, voilà, vous avez tout dit avec un budget global pour l'année 2015 de 3 346 250 euros. Voilà, qui comprend à la fois la subvention de fonctionnement et puis les actions, les opérations et actions spécifiques. Et c'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Ok. Pas de question ? Prise d'opposition diverse sur ce dossier ? C'est une approbation. Merci.

N°1 /09

M. LE PRESIDENT. 1/09, Léo AIELLO. Convention avec Seine-et-Marne Développement pour le soutien à l'animation du Pacte Sud 77.

M. AIELLO. Oui. Alors, depuis 2013, la Région, l'Etat, le Département sont partenaires de Pacte Sud 77. pacte Sud intervient exactement sur l'aire géographique sur laquelle intervenait le GIP Sud 77. C'est-à-dire les sept actuels cantons du Sud Seine-et-Marne. Et l'animation de ce pacte sud est portée par Seine-et-Marne Développement. Et c'est à ce titre, que nous leur accordons une aide modeste de 20 250 euros pour l'animation de ce pacte Sud 77. La commission a émis un avis favorable, unanime.

M. LE PRESIDENT. Merci Léo. Christian CIBIER, finance. Ah, il est sorti Christian. Didier TURBA, excusez-moi.

M. TURBA. Conforme.

M. LE PRESIDENT. Conforme. Parfait. Pas de remarque sur ce le Pacte Sud ? C'est approuvé, merci.

N° 1/10

M. LE PRESIDENT. 1/10. Jean-Jacques MARION. Il s'agit de prêts participatifs de développement.

M. MARION. Merci Monsieur Le Président. Il est proposé à l'Assemblée de renouveler la convention passée avec la société Bpifrance relative la mise en place d'un dispositif d'aide pour le renforcement technologique des PME par le biais de prêts participatifs de développement. Pour mémoire, comme le fait apparaître le bilan joint au rapport, l'aide départementale versée à Bpifrance depuis 2006 s'élève à 871 600 euros et a permis de soutenir 52 entreprises. Un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Merci Jean-Jacques. Gérard EUDE pour les finances.

M. EUDE. Conforme.

M. LE PRESIDENT. Merci bien. Pas de remarque ? C'est approuvé. Merci.

N° 1/11

M. LE PRESIDENT. 1/11. Modification des statuts d'Aménagement 77, Jean DEY.

M. DEY. Oui, Monsieur Le Président. Ce rapport a pour objet de soumettre à notre Assemblée la modification des statuts de la SEM Aménagement 77 qui souhaite pour une opportunité qui se présente à Lagny-sur-Marne élargir son activité à des opérations de promotion de logements. La création d'une société civile de construction et vente est indispensable pour assurer le suivi de cette opération.

Nous devons donc délibérer sur ces dispositions afin de permettre aux représentants du Département au sein du Conseil d'Administration INITIATIVES 77 de se prononcer sur cette modification lors de la prochaine Assemblée générale.

C'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Merci, Gérard EUDE, coté finance.

M. EUDE. Conforme.

M. LE PRESIDENT. Conforme. Merci. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Léo AIELLO.

M. AIELLO. Je voudrais préciser devant mes collègues du Conseil général, le soutien de l'ensemble des représentants à Aménagement 77 sur cette perspective qui est *one shot*. Bien évidemment, il ne s'agit pas de transformer la société Aménagement 77 en un promoteur immobilier. Mais, une opportunité nous est proposée à Lagny donc sur une opération et le Conseil d'administration de manière unanime d'Aménagement 77 a souhaité poursuivre dans cette direction.

M. LE PRESIDENT. Jean-Jacques HYEST.

M. HYEST. On a vu tout à l'heure un mémoire, Monsieur Le Président, c'est la ZAC de Darvault, c'est le problème de la diversification et de l'avenir d'Aménagement 77. Il faut bien le dire. On se pose la question depuis 15 ans. Est-ce que... Là, on a trouvé quelque chose pour la ZAC de Darvault parce qu'autrement, ça faisait couler Aménagement 77. Il faut bien le dire. Donc c'est bien, bon, il y a une opportunité, moi je ne vote pas contre. Mais, mais quand même on doit se poser la question de l'avenir et de l'équilibre de cette société d'économie mixte. On se la pose depuis longtemps aussi mais... Mais, mais on ne pourra pas toujours reporter. Il y aura un jour où se ne sera plus possible, à mon avis.

M. LE PRESIDENT. Sinclair VOURIOT.

M. VOURIOT. Oui. Juste pour confirmer les propos de Léo, je pense que... Au niveau du Conseil d'Administration, effectivement, d'Aménagement 77, on était tous d'accord pour sauver l'opération de Darvault qui a été un travail de longue haleine. Et sur Lagny, il y a une réelle opportunité pour terminer un programme qui s'appelle la ZAC des Tanneurs qui est là depuis de nombreuses années. Et donc, l'opportunité de faire une société pour effectivement, faire de la promotion. Et je rajouterais aussi que la collaboration qui a été faite entre Aménagement 77 et la SEM de l'Essonne où il y a du partenariat. Donc là aussi, et je réponds à Jean-Jacques, Aménagement 77 élargit un peu ses horizons. C'est vrai qu'il y a un problème. Tout comme le problème se pose au niveau des établissements publics de Marne-la-Vallée et d'autres, sur les... Leur compétence territoriale. Mais au niveau d'Aménagement 77, il y a un consensus, voilà. Merci.

M. AIELLO. Ça marche ? Oui. Sinclair me donne l'occasion de dire en public toute la satisfaction qui est la mienne en tant que Président d'Aménagement 77 sur l'état d'esprit qui a régné dans ce Conseil d'Administration ces dernières années. Et je me félicite qu'unaniment, nous ayons pu aboutir un certain nombre de dossiers dans lesquels, Jean-Jacques vient de le dire, des complexités étaient apparues. Je crois que c'est l'intervention de tous et de chacun qui font qu'aujourd'hui on est peut-être avec des horizons un peu plus

favorables sur la ZAC de Darvault. Et qu'on peut envisager l'avenir de cette SEM de manière un peu plus sereine qu'on ne l'imaginait il y a encore quelques temps.

M. LE PRESIDENT. Ok. Je mets aux voix. Pas d'objection ? C'est approuvé. Je vous en remercie.

N 1/12

M. LE PRESIDENT. 1/12. Jean DEY. Il s'agit d'une deuxième convention transitoire pour un soutien PNR du Gâtinais.

M. DEY. Oui, Monsieur Le Président. Ce dossier a pour objet d'agréer la deuxième convention transitoire au titre de l'année 2015 en faveur du PNR du Gâtinais français, afin d'approuver une subvention de 200 000 euros pour le fonctionnement de cette structure, dans l'attente toujours de l'élaboration du prochain Contrat de Parc.

C'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Merci pour les finances. En absence de Jacques, Gérard EUDE.

M. EUDE. Conforme.

M. LE PRESIDENT. Conforme. Merci. Pas de remarque particulière ? C'est approuvé. Merci.

N° 1/13

M. LE PRESIDENT. 1/13. Il s'agit de mise en œuvre des premières actions de la stratégie départementale de la biodiversité. Jean DEY.

M. DEY. Oui Monsieur Le Président. Nous avons adopté dans cette Assemblée, au cours de la séance du 3 octobre dernier, la stratégie départementale de la biodiversité. C'est un rapport cadre. Et aujourd'hui, il nous est proposé d'approuver les premières actions qui sont engagées dans le cadre de ce rapport que nous avons donc voté. D'une part l'adhésion du Département, la stratégie nationale de diversité qui a un processus qui est en marche depuis 2004. L'adhésion du Département à la Charte régionale de la biodiversité. Et, l'approbation d'une convention avec l'Agence régionale pour la nature et la biodiversité Natureparif relative à la mise en commun des données naturalistes seine-et-marnaises. Je tiens quand même à préciser à mes collègues à cette occasion-là que le logiciel qui va être utilisé désormais par la Région a été élaboré par Seine-et-Marne Environnement. Et il a été ensuite adopté par le Département et maintenant, c'est la Région qui l'adopte étant donné son efficacité et sa facilité d'utilisation. Donc, voilà c'est quelque chose qui a été élaboré chez nous à Seine-et-Marne Environnement. Et sinon pour l'ensemble du rapport, c'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Merci. Jean. Des remarques particulières sur ce dossier ? Il n'y en a pas. C'est approuvé. Pas d'avis contraires ? Merci de votre soutien sur cette belle politique.

N° 1/14

M. LE PRESIDENT. Jean-Pierre GUERIN. Toujours dans le cadre des problématiques d'environnement. Il s'agit de conventions et avenants pour différents partenaires qui interviennent dans les domaines de la biodiversité ou de l'animation d'ENS.

M. GUERIN. Merci. Alors, il s'agit effectivement de proposer. On est bien sur la 14 ?

M. LE PRESIDENT. Oui. C'est le 1/14, absolument.

M. GUERIN. Parce qu'il y a plusieurs subventions de fonctionnement qui sont proposées. Donc une subvention de fonctionnement de 100 000 euro au Musée National d'Histoire naturelle répartie entre le CBNBP et le CESCO qui sont deux unités de recherche du Muséum. Nous avons ensuite, une subvention à l'Association de la biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais d'un montant de 75 700 euros. Nous avons une subvention de 30 000 euros au CNRS - J'essaie d'en louper aucun mais comme il y a plusieurs annexes - Nous avons une subvention à l'Office du Tourisme de la Ferté-Gaucher relative à la mise en valeur de l'Espace Naturel Sensible, le Val du Haut Morin pour un montant de 84 131 euros. Une subvention à l'association des naturalistes de la Vallée-du-Loing et du Massif de Fontainebleau pour un montant de 6 000 euros. Une subvention au Syndicat intercommunal du Chemin des roses pour un montant de 31 000 euros. Une subvention de 1 020 euros pour la valorisation des espaces nature du Grand-Voyeux et une autre de 1 020 euros à l'Association « Le Centre Ornithologique d'Ile-de-France ». Je crois qu'on est presque au bout. Deux subventions, l'une au comité départemental de la randonnée pédestre de Seine-et-Marne de 20 000 euros. L'autre au comité départemental du tourisme équestre de 4 500 euros. Et je crois avoir fait le tour et il s'agit également d'approuver les conventions correspondantes. Et, c'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Merci Jean-Pierre. Pour la commission des finances, Laurence PICARD. Elle n'est pas là. Gérard EUDE.

M. EUDE. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Conforme. Merci. Pas de remarques particulières ? Jean DEY ne participe pas au vote parce qu'il y a une subvention pour une association Réserve du Biosphère que tu présides. Donc, c'est noté du côté du compte rendu. C'est approuvé. Merci.

N° 1/15

M. LE PRESIDENT. 1/15. Jean-Pierre GUERIN toujours. La mise à jour de notre inventaire des arbres remarquables.

M. GUERIN. Alors, c'est des délibérations que l'on voit régulièrement dans cette Assemblée. Nous en avons 136 jusqu'à présent. Nous en ajoutons trois dont vous avez les photos dans le dossier : un hêtre à Montgé-en-Goële. Alors, je lis quand même les caractéristiques. 36 mètres de hauteurs, 4,40 mètres de circonférence est situé en haut d'une bute.

Un saule têtard. Alors, nous avons demandé en commission ce qu'il y avait de têtard. On nous a dit que c'était, si j'ai bien compris, sa forme qui le qualifiait ainsi qui se trouve à Ozoir-la-Ferrière. Et, alors-là, neuf brins, 7,50 mètres de circonférence à la base et lui, il est en bordure d'une mare.

Et puis, enfin, je m'en réjouis tout particulièrement puisque ça se situe à Vert-Saint-Denis, dans le canton dont je suis l'élu, une osmanthe. Il s'agit d'une essence rare en Seine-et-Marne et sa taille est remarquable. Et, je vous étonnerai en vous disant qu'il y a eu un avis favorable à l'unanimité de la commission.

M. LE PRESIDENT. Tout le monde savait qu'osmanthe est du féminin. C'est bon pour la dictée de Pivot ça. C'est parfait. Il n'y a pas d'objection, mes Chers Amis. C'est donc adopté. Voilà, les beaux sujets consensuels.

N° 1/16

M. LE PRESIDENT. 1/16. Nous restons avec Jean Pierre GUERIN pour l'aide à diverses associations et organismes intervenant dans le domaine de la protection de l'Environnement et de l'Agriculture.

M. GUERIN. Merci. Donc, il s'agit effectivement du vote de différentes subventions. Alors, il y a tout d'abord Seine-et-Marne Environnement, une subvention d'un montant de 435 495 euros.

Il y a aussi une subvention à AQUI'Brie de 204 000 euros.

Une subvention au Laboratoire Régional de suivi de la faune sauvage de 12 360 euros. Une subvention à l'Office National des Forêts, une aide financière d'un montant de 435 000 euros. Une subvention au Centre régional de la propriété forestière d'île de France et du Centre, et une subvention regroupement de développement forestier de Seine-et-Marne de 35 000 euros. Et, je ne suis pas tout à fait au bout puisqu'il y a une subvention en faveur de la Chambre d'Agriculture pour la finalisation de l'atlas des sols de Seine-et-Marne, 30 000 euros. Une subvention d'un montant de 90... Une autre subvention d'un montant de 90 000 euros au profit, au bénéfice de la Chambre d'Agriculture de la Seine-et-Marne. Et à chaque fois, il y a également les conventions correspondantes à approuver. Et, c'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Merci Jean-Pierre. Christian CIBIER, côté finance.

M. CIBIER. Conforme.

M. LE PRESIDENT. Conforme du côté des finances. Pas de remarque, de questionnement particulier sur l'ensemble de ces aides ? Jean DEY.

M. DEY. Je veux dire un petit mot en ce qui concerne la carte des sols de Seine-et-Marne. Il y a donc quelques années, nous nous sommes aperçus que dans ce grand département agricole, il n'y avait pas de carte pédologique à échelle raisonnable de la Seine-et-Marne donc. Et, donc avec la Région et la Chambre d'Agriculture, on a entrepris cet énorme travail, de cartographie à l'ensemble des sols de Seine-et-Marne. Aujourd'hui, on est pratiquement en finalisation et on est au moins au même niveau que les grands Départements Agricoles, la Marne et l'Aisne qui nous entourent. C'est une échelle intéressante qui peut servir aux agriculteurs à déterminer quelles sont les quantités et donc les aider à limiter les apports d'intrants. Connaissant les caractéristiques des sols, ils entrent ça sur un plan cartographique dans l'ordinateur de bord de leur tracteur. Et c'est donc cet ordinateur qui détermine les quantités minimales à apporter sur les cultures. Donc, c'est une contribution à l'agriculture de précision. Enfin quand on dit carte des sols, bon ben on dit ouais d'accord mais sachez que derrière, il y a énormément de boulot et des applications extrêmement intéressantes.

M. LE PRESIDENT. Bien le concept d'agriculture de précision. Merci, Jean. Pas d'autre observation ? Pas d'avis contraire à l'approbation ? C'est donc voté.

N° 1/17

M. LE PRESIDENT. Le dernier dossier de la commission de l'Aménagement Durable. Jean-Jacques MARION. Extension de l'aide départementale en faveur des échanges amiables aux cessions simples de petites parcelles.

M. MARION. Oui, merci Monsieur Le Président. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique forestière départementale et afin d'encourager les propriétaires à mettre en œuvre des regroupements financiers, il est proposé que le Département apporte une aide représentant 50 % des frais d'actes notariés pour la cession de ces petites parcelles. Cette extension de l'aide représente un montant annuel estimé à 10 000 euros avec l'objectif d'accompagner une vingtaine de propriétaires fonciers par an. Voilà. Un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Merci Jean-Jacques. Pour la commission des finances, Didier TURBA.

M. TURBA. Conforme.

M. LE PRESIDENT. Merci. C'est approuvé. Je vous en remercie.

N° 2/01

M. LE PRESIDENT. Nous débutons les dossiers de la commission de l'Administration Générale et du Personnel. Jacky LAPLACE. Il s'agit de création d'emplois.

M. LAPLACE. Oui, il est proposé de créer des emplois non permanents afin de répondre d'une part à des accroissements temporaires d'activités au nombre de 28 et ainsi d'accompagner les services dans l'organisation d'activités ponctuelles. Et d'autre part, à des accroissements saisonniers d'activités au nombre de 80 destinés à renforcer les services au cours de la période estivale et proposer à des jeunes seine-et-marnais une première expérience professionnelle.

Il est également proposé la création d'un poste de chef de projet « Fonds Social Européen », à l'occasion de la mise en place d'une nouvelle gestion du FSE sur le territoire français et au sein du Département. Cette création n'a pas d'incidence budgétaire nouvelle.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Merci Jacky. Pour la commission des finances, Maud TALLET.

Mme TALLET. Conforme.

M. LE PRESIDENT. Merci MAUD. Des remarques sur ces créations ? Il n'y en a pas. C'est approuvé. Merci.

N° 2/02

M. LE PRESIDENT. 2/02. Jacky LAPLACE toujours. Action sociale en faveur du personnel. C'est une subvention pour le COS.

M. LAPLACE. Voilà. Une subvention effectivement d'un montant de 1 041 716 euros au titre de ces actions pour l'année 2015. C'est une subvention qui tient compte du transfert en 2015 de deux prestations sociales désormais gérées par le Département permettant au COS de se recentrer sur son activité majeure, activité de loisirs culturels et sportifs. Et, c'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Merci Jacky. Maud TALLET aux finances.

Mme TALLET. Conforme.

M. LE PRESIDENT. Conforme toujours. Merci. Pas de remarque ? Cette aide est bienvenue pour nos personnels et leur association.

N° 2/03

M. LE PRESIDENT. 2/03. Session de l'ancienne subdivision de l'équipement à Brie-Comte-Robert. Michel BENARD.

M. BENARD. Oui, Monsieur le Président, vous avez presque tout dit. Il est proposé de céder les parcelles bâties, anciennement affectées à la Direction départementale de l'Équipement, cadastrées à Brie-Comte-Robert section AS n°301 et 302, pour un prix de 950 000 euros. C'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Oui. Merci Michel. André AUBERT, côté finance.

M. AUBERT. Conforme de la comité... de la commission finance.

M. LE PRESIDENT. Conforme. Merci André. Pas d'objection ? C'est approuvé. Je vous en remercie. Vous savez que ces locaux de l'ancienne subdivision de la DDE situés à Brie-Comte-Robert ont été incendiés le 30 décembre dernier, que deux victimes ont été à déplorer. La presse et même les télévisions en ont fait écho. Ces locaux nous appartiennent. Nous en sommes rendus propriétaire lors du transfert de la DDE par l'Etat. Ils étaient inoccupés, et ils sont à vendre. Nos équipes se rendaient régulièrement sur site pour vérifier voire remettre en état les issues. Et dans l'incendie, la structure du bâtiment a été fragilisée. Notre expert d'assurance a requis comme les pompiers, la police, la démolition de la toiture afin d'éviter qu'elle ne s'effondre. Depuis l'incendie, le site a été à nouveau sécurisé par des palissades. Un maître-chien pris en charge par notre assureur est présent 24 heures sur 24. Nous avons un acquéreur. Il s'agit des nouveaux constructeurs qui nous ont informés qu'ils maintenaient leur offre d'acquisition pour laquelle la délibération est inscrite à l'ordre du jour de notre séance. C'est un problème de pollution qui sera cependant certainement à régler, les locaux étant amiantés. Oui André.

M. AUBERT. La démolition est en cours.

M. LE PRESIDENT. La démolition est en cours. C'est parfait. Ça libérera le terrain.

N° 2/04

M. LE PRESIDENT. 2/04, Léo AIELLO cession de l'ancienne gendarmerie de Lorrez-le-Bocage.

M. AILLO. Oui alors, cette ancienne gendarmerie est désaffectée depuis plusieurs années, déjà maintenant. Et après une tentative assez longue de vente de ce bien, nous n'avons malheureusement qu'une seule proposition qui nous a été faite à un prix bien inférieur à celui qui est celui de l'estimation des domaines puisque l'acquéreur propose 240 000 euros là où les domaines estimaient à 370 000 euros. Il n'en reste pas moins que la commission a émis un avis favorable à l'unanimité puisque l'acquéreur qui est la collectivité va pouvoir installer un pôle médical sur Lorrez-le-Bocage. Donc, c'est la raison qui nous a décidés à donner un accord à la vente de ce bien. Avis favorable bien sûr.

M. LE PRESIDENT. Merci Léo. Justement, côté finance, André AUBERT.

M. AUBERT. Avis conforme de la commission finance.

M. LE PRESIDENT. C'est conforme. Je... Christian FROT.

M. FROT. Bon, je connais, bien sûr le dossier. Je connais les lieux. Ce qu'il y a c'est que ce bâtiment a été estimé une valeur mais comme il n'a pas été du tout entretenu puisqu'on n'a pas remis le chauffage pendant des années depuis qu'il est abandonné. Evidemment, tout c'est détérioré à l'intérieur. Et c'est ce qui fait qu'aujourd'hui, il ne vaut plus ce qu'il valait à l'époque quoi. Voilà, le problème est là puisque la commune, la commune aurait pu le racheter d'ailleurs et c'était son intention pour faire une Maison de la Santé. Mais vous savez aussi le problème des Maisons de la Santé, c'est qu'à Lorrez-le-Bocage, il y avait deux médecins et il y en a un qui s'en va. Alors, comment on fait, quoi ? Ils ont un petit peu... Alors, je crois qu'ils ont fait une entente maintenant avec l'acheteur qui devrait faire une partie Maison de Santé quand même et une partie logement dans les partie autres.

M. LE PRESIDENT. Très bien. Il n'y a pas d'objection à l'approbation ? C'est donc adopté.

N° 2/05

M. LE PRESIDENT. 2/05. Michèle PELABERE. Il s'agit de la cession d'un pavillon à Rubelles.

Mme PELABERE. Oui, c'est ça, Président. C'est l'histoire d'un pavillon qui a été... Qui appartient au Département qui est à Rubelles, et qui était à usage de fonction. Cet appartement par délibération du 27 juin 2014 a été cédé pour un prix de 260 000 euros mais le particulier met le... Oui le particulier... Je crois. L'acquéreur en tout cas s'est rétracté. Et donc, il est remis en vente. Donc, depuis la meilleure offre remise au Département s'élève à 250 000 euros net pour le vendeur et émane de particuliers. Il est donc proposé d'y donner suite sachant que la valeur vénale de ce bien a été estimée à 270 000 euros par France Domaine. Et c'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Merci Michèle. Pour les finances Di... Gérard EUDE.

M. EUDE. Conforme.

M. LE PRESIDENT. Merci. C'était l'ancien logement du Maire pour ceux qui ne l'avaient pas identifié. Pas de remarque ? C'est accepté. Merci.

N° 2/06

M. LE PRESIDENT. Pour finir, avec l'Administration Générale. Lydie AUTREUX.
Une autorisation de cession d'un bail emphytéotique avec Trois Moulins Habitat.

Mme AUTREUX. Oui, merci Monsieur Le Président.

Le Département a accordé un bail emphytéotique de droit privé d'une durée de 55 ans à la Société Anonyme départementale d'habitations à loyers modérés, aujourd'hui Trois Moulins Habitat, en vue de la réalisation d'un programme de réhabilitation d'un ensemble de logements-foyers à Champs-sur-Marne et à Torcy. Dans le cadre d'une vaste opération de réhabilitation de logements sur la commune de Torcy, pilotée par l'Office Public Départemental des HLM, Trois Moulins Habitat et l'OPH77 se sont accordés sur un transfert partiel des droits du bail au profit de l'OPH, sur la seule parcelle située sur le territoire de Torcy. Trois Moulins Habitat a sollicité l'accord du Département pour procéder à cette cession. Il est proposé de l'y autoriser, afin de permettre ce transfert.

C'est un avis favorable

M. LE PRESIDENT. Gérard EUDE pour les finances.

M. EUDE. Conforme.

M. LE PRESIDENT. C'est conforme pour permettre cette opération, c'est assez technique. Pas d'objection pour cette cession ? C'est approuvé.

N° 3/01

M. LE PRESIDENT. Nous arrivons, Mes Chers Collègues au dossier de la commission des Transports, des Déplacements et de la Voirie. Léo AIELLO pour le schéma des transports et de la mobilité durable.

M. AIELLO. Alors, Monsieur Le Président, nous avons donc, après près de deux ans de travaux, nos services et le cabinet Ingérop qui nous a accompagnés, abouti après une longue consultation des territoires avec des réunions décentralisées un peu partout en Seine-et-Marne, abouti ce futur schéma départemental de la mobilité durable qui nous permet aujourd'hui de valider trois axes autour des mobilités :

L'axe numéro 1, la mobilité au service de l'emploi et du développement territorial. Il s'agit pour le territoire de disposer de grands pôles urbains reconnus en Ile-de-France qui participent à la dynamique régionale par les emplois et les services qu'ils proposent.

Le deuxième axe, la mobilité pour tous. La mobilité doit être au service des usagers en leur offrant des services adaptés. La cohésion sociale en Seine-et-Marne passe par l'accès aux emplois, aux services, à l'enseignement. L'offre de mobilité doit donc prendre en compte l'évolution de la société et s'adapter aux nouveaux modes de vie et pratiques des différentes populations.

L'axe 3. La mobilité respectueuse de notre environnement. Bien évidemment chacun nous le répète, il fait bon de vivre en Seine-et-Marne et on ne changerait pas pour la région parisienne. La poursuite des objectifs de développement économique et la cohésion sociale ne doit pas s'opposer à la protection du cadre de vie naturelle seine-et-marnais. La Mobilité est un droit qui doit s'exercer selon une démarche durable dans une optique de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Donc une fois qu'on a défini ces trois grands axes, nous avons également défini les actions que nous souhaiterions porter en Seine-et-Marne, ces actions sont au nombre de 54. Elles ont été déclinées dans le schéma géographiquement sur les dix territoires de vie Seine-et-marnais et nous avons également défini le rôle du Département. Ce rôle peut être pilote.

Le Département est en position de porter l'action en raison de ses compétences, de sa légitimité ou de sa responsabilité.

Le Département peut être facilitateur. Le Département cherche à intercéder au profit des Seine-et-Marnais auprès des organes institutionnels ou de l'autorité organisatrice des déplacements.

Le Département peut être incitateur. Le Département agit pour sensibiliser, conseiller, encourager auprès des collectivités de tout niveau les acteurs publiques ou privés. Cette démarche facilitera l'émergence de projets susceptible d'être aidés dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle du Département.

Enfin, le Département peut-être partenaire. Le Département accompagne sur le plan technique, administratif voire même financier, les actions que nous avons définies. Donc vous avez, à l'appui du document qui vous est fourni, dix planches, une par territoire sur lesquelles vous avez la disposition géographique des différentes actions, la description des actions fiche par fiche. Evidemment, ces actions ne sont pas les mêmes en fonction des territoires. Et, également la posture du Département en fonction de ce territoire et de l'action qui va être menée.

La commission a émis un avis favorable à ce document.

M. LE PRESIDENT. Merci Léo. André AUBERT pour la commission des finances.

M. AUBERT. Avis conforme, Monsieur Le Président.

M. LE PRESIDENT. Merci. Des interventions sur ce dossier transport important ?
Jean-Jacques HYEST.

M. HYEST. Oui Monsieur Le Président. C'est un schéma intéressant, mais en fonction de ce que décidera le Parlement sur les compétences en matière de transport, est-ce qu'on n'est pas en train de faire un exercice inutile ? Moi, je souhaite qu'il ne soit pas inutile mais bien entendu alors il y a bien sûr la possibilité qui existe déjà. Il faut quand même rappeler que la situation de notre Département en Ile-de-France n'est pas la même que pour les Départements de Province puisqu'on est tenu par un certain nombre de règles, et le STIF a un rôle déterminant dans ce domaine même si... Et en fait, ce sont des collaborations entre le Département et le STIF la plupart du temps sur la plupart des transports. Mais, néanmoins, on s'aperçoit bien que le Département pour la proximité et notamment pour la proximité a toujours joué un rôle important en matière de transport. Et, il y a des belles réussites d'ailleurs et soutenues par le STIF il faut le dire. Mais est-ce qu'on n'est pas en train de faire un exercice qui risque d'être remis en cause assez vite par la définition de nouvelles compétences ?

M. LE PRESIDENT. Oui. Bien sûr, Jean-Jacques, nous savons singulièrement, ceux d'entre nous qui siégeons au Parlement que le travail législatif produit quelques effets. Et bien malin qui aujourd'hui sait dans quelle équilibre de sortie le texte sur la question des compétences, cette fameuse Loi NOTRe, parviendra. Donc, il y a une part d'incertitude bien entendu. Et je pense que dans tous les cas, le travail qui a été réalisé en termes de schémas ne sera pas perdu. Oui peut-être que nous n'aurons pas la même responsabilité qu'aujourd'hui pour des mises en œuvre. Mais il n'en reste pas moins qu'analyser les besoins du territoire et les perspectives qui nous paraîtraient les meilleures en termes de développement de l'offre en particulier restera dans notre feuille de route quoi qu'il advienne en termes de porteurs d'intérêts territoriaux. Et dans l'esprit de ce que je disais dans mon propos introductif tout à l'heure, on pourra toujours porter les exigences-là. Et on le fera d'autant mieux qu'on sera adossé à un diagnostic détaillé sur le plan technique, etc. Mais du point de vue de la responsabilité qui sera la nôtre de mettre les choses en œuvre, ça risque d'être un peu différent, en effet, en fonction encore une fois de l'issue des débats, des débats législatifs qui sont engagés.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Il y a Arnaud DE BELENET et puis Léo bien entendu. Arnaud.

M. DE BELENET. Merci Monsieur Le Président. Le... Je retrouve un certain nombre d'interconnexions dans le schéma qui sont effectivement nécessaires à terme et notamment des bouclages avec des préfigurations en matériel roulant, tant mieux. Je ne comprends pas bien, ça s'explique certainement mais je ne comprends pas bien de ne pas retrouver sur le schéma, la liaison entre le bassin de l'emploi de Roissy et le Pôle, le Pôle du Val d'Europe, Gare TGV, Gare routière. On a une jonction entre ces deux bassins d'emploi via Lagny-Torigny qui semble nécessaire. Et il me semble ne pas l'avoir retrouvé là. Peut-être qu'il y a un parcours alternatif, qu'il y a une explication rationnelle. N'étant pas un spécialiste du sujet.

M. LE PRESIDENT. Je ne sais pas. Je ne sais pas Laurent, si vous pouvez nous apporter un petit éclairage sur ces éléments de connexion et de relation de transport entre le bassin de Roissy et celui de Marne-la-Vallée, Val d'Europe.

M. MAILLET. Alors en fait, si vous vous reportez à la synthèse des actions du Bassin du Bassin de Chelles Marne-la-Vallée parce qu'effectivement, c'est une liaison importante. Vous pouvez voir une liaison qui s'appelle liaison entre secteur 4 de Marne-la-Vallée et Villeparisis, que nous avons identifiée en tant que telle et qui est précisée sur la cartographie. Et je confirme bien... Alors c'est un peu différent d'un projet un petit peu ancien mais qui a beaucoup de mal à voir le jour qui est celle de l'utilisation éventuelle dans un contexte d'utilisation des lignes LGV entre la Gare de Chessy, proprement dit, et Roissy pour lequel aujourd'hui il y a quand même plus beaucoup de porteurs de projets. Donc là, on a bien ré identifié, en particulier au regard des besoins de dessertes de l'hôpital de Jossigny puisque les

territoires de Villeparisis sont aussi, relèvent désormais de... du secteur de Jossigny. Donc, vous l'avez bien dans le document.

M. LE PRESIDENT. Ok. Merci. Léo AIELLO.

M. AIELLO. Simplement pour dire qu'effectivement Jean-Jacques, on ne sait pas quel sera l'avenir des compétences départementales. Mais, ce travail est quand même le fruit d'une activité intense de la Direction des Transports à laquelle je suis sûr, vous allez vous associer avec moi pour rendre hommage. Et il serait effectivement dommage de ne pas le valider aujourd'hui sous prétexte qu'un certain nombre d'interrogations interviendraient à plus ou moins long terme. Cette étude et ce diagnostic ont été faits. Aujourd'hui, on a clairement identifié ce dont le Département a besoin sur son entité géographique. Et donc, ça me semble quand même être un dossier très utile, quel que soit les directions que prendront les politiques départementales demain dans le domaine des transports.

M. LE PRESIDENT. Pas d'autres observations ? Il n'y a pas d'avis contraire à l'approbation... Sinclair VOURIOT pardon ! Sinclair, on vous écoute.

M. VOURIOT. Comme depuis quelques mois j'ai pris des responsabilités transport

M. LE PRESIDENT. Eminentes.

M. VOURIOT. Eminentes. Avec des difficultés mais éminentes. Je tenais à remercier Léo et puis Monsieur MAILLET pour le travail qu'on a fait en commun aussi bien au niveau des transports scolaires et de certaines lignes, parce que Dieu sait que les relations avec le STIF ne sont pas toujours faciles. Et le fait de travailler en commun, ça nous a permis de régler certains propos. Voilà, je tenais à le dire.

M. LE PRESIDENT. Merci Sinclair de souligner cette réalité. Il est vrai que le STIF, c'est une administration très puissante qui voit les choses d'assez loin. Voilà. On le voit fonctionner maintenant depuis quelques années, c'est vrai que c'est difficile. Nos services les connaissent par cœur. Ils ont donc quelques éléments que je ne pourrai pas décrire ici en détail mais de savoir-faire. Savoir comment les prendre pour faire avancer quelques dossiers et c'est très, très précieux d'avoir ces équipes. Ça nous permet, voilà, de remercier nos équipes de la Direction des Transports, Laurent MAILLET, leur Directeur, et l'ensemble des agents de cette Direction parce qu'ils font un travail formidable tous les jours. Et je crois qu'on a réellement, sensiblement progressé en matière de mobilité grâce à ce travail depuis quelques années. Pas d'objection à l'approbation de ce schéma ? Merci de votre validation positive. Et nous arrivons au 3... Pardon ! Léo. Léo AIELLO.

M. AIELLO. La suite de ce dossier important. Ce dossier qui vous est présenté aujourd'hui est le fruit de près de deux ans de travail de nos équipes avec l'appui du cabinet Ingérop sous la responsabilité de Laurent MAILLET et de l'ensemble des équipes. Je tiens ici, en mon nom, en votre nom, j'en suis sûr, à saluer l'implication des services tout à fait exemplaires depuis 2011 dans le domaine particulièrement complexe des transports. Cette démarche fait suite à l'étude, état des lieux de l'offre transport en Seine-et-Marne que nous avons réalisée pour la première fois à l'échelle départementale en 2006-2007 et qui avait abouti à l'émergence de propositions d'actions reprises en grande partie dans le projet de territoire départemental voté par notre Assemblée en 2010. Près du tiers des actions sont aujourd'hui réalisées, dont par exemple la ligne Seine-et-Marne express numéro 67, La Ferté-sous-Jouarre, Roissy –Charles de Gaulle mise en service en 2008. Cependant, basée sur des données anciennes dont l'enquête globale transport rejeté de 2001 et le recensement général de la population en 1999. La réactualisation de cette étude était nécessaire pour répondre aux nouveaux besoins de déplacements. De plus, les investissements de la Région et les offres nouvelles du STIF ont profondément modifié le réseau de transport en commun et ont contribué à l'amélioration de l'offre de transport en Seine-et-Marne.

En dix ans, les transports publics en Seine-et-Marne ont changé d'échelle et ils s'inscrivent désormais dans la construction du réseau de transport francilien du 21^{ème} siècle.

Ainsi, grâce à notre présence incessante portant la parole de nos territoires auprès de l'Etat, de la Région, du STIF et des opérateurs, l'offre de transport en Seine-et-Marne et plus largement en Grande Couronne n'est pas l'oubliée de la planification régionale. J'en veux pour preuve le contenu du futur contrat de plan Etat-Région qui, discuté hier à l'Assemblée Régionale traduisait clairement de nouvelles tendances.

Ainsi, ce futur contrat 2015-2020 comprend bien des projets de transports que nous avons défendus et qui impacteront directement notre territoire. Les travaux du schéma directeur des secteurs sur l'ensemble des réseaux ferroviaires, interconnexion des RER A, B, D et E. et de certains Transilien sur la ligne 15 Sud, sur le réseau du Grand Paris Express, probablement le RER E à l'Ouest, l'électrification des lignes, le TZen 2, Sénart-Melun, la liaison TPSP que nous évoquions la semaine dernière sur Marne-la-Valée, notamment entre Esbly et Val d'Europe. Réflexions pour accueillir des voies réservées aux bus sur l'autoroute A4 ou la 104.

Dans ce contexte, en plein effervescence sans précédent depuis la création du métro parisien au début du siècle dernier, où les RER dans les années 1977, 1970 et il nous faut naturellement fixer nos priorités à l'échelle départementale et s'appuyer sur un diagnostic solide. C'est là tout l'enjeu du rapport qui vous est soumis aujourd'hui. Concrètement, en complément de l'analyse approfondie de la nouvelle EGT 2010-2011 sur les pratiques des déplacements de près de 18 000 ménages franciliens dont 3 000 Seine-et-Marnais, le Département s'est attaché à recueillir le témoignage de nos citoyens dans plusieurs panels d'échange.

Parallèlement, un dialogue s'est instauré avec les acteurs locaux à l'occasion de deux ateliers territoriaux pour partager le diagnostic qui fait remonter les besoins et les solutions à mettre en œuvre.

La journée Mobiliday de Novembre dernier à Savigny le Temple nous a enfin permis de compléter notre regard grâce aux échanges avec les associations et les nombreuses personnalités présentes. Une cinquantaine de propositions ont ainsi pu être formulées tant à l'échelle départementale qu'à celle des dix bassins de vie recouvrant très largement les périmètres des territoires de projets de notre nouvelle politique territoriale.

Ces propositions sont regroupées autour de trois axes que j'évoquais : la mobilité au service de l'emploi et du développement territorial, une mobilité pour tous, une mobilité respectueuse de l'environnement. Je ne doute que toutes ces actions constitueront la future feuille de route en matière de transport de notre institution.

Enfin, tous ces projets, ces actions, ces nouveaux services s'avèrent d'autant plus nécessaires et socialement rentables que dès le 1^{er} septembre prochain, les Seine-et-Marnais pourront bénéficier du pass unique que nous appelons depuis longtemps de nos vœux. Depuis de nombreuses années après avoir déjà obtenu la suppression des zones 7, 8 puis la zone 6, il s'agit là d'une avancée majeure votée par le conseil du STIF mercredi dernier. Un salarié se rendant à Paris fera donc dès la rentrée prochaine, une économie de 434 euros par an. Un étudiant verra sa dépense réduite de moitié avec un coût annuel de 333,90 euros au lieu de 720,80 euros. Voilà, ces grandes avancées qui nous permettent aujourd'hui d'être fiers et de vous proposer ce schéma.

M. LE PRESIDENT. Merci Léo. Nous ne posons pas de problèmes d'approbation. Je ne sais plus si je l'ai fait voter formellement. Il n'y a pas d'objections. Pas d'abstention.

N° 3/02

M. LE PRESIDENT. Nous arrivons mes Chers Collègues au point 3/02. Lionel WALKER. Il s'agit d'une délégation de service public. C'est un avenant à la DSP pour PAM 77.

M. WALKER. Oui, il s'agit du logiciel, effectivement, de réservation et de gestion des transports spécialisés qui a été notifié en 2007, qui s'appelle Titus et qui ne donne plus totalement satisfaction dans la mesure où il y ait doublement, quasiment, des courses. On passe de 65 411 courses en 2009 à 123 598 en 2013.

Concernant le délégataire Flexcité 77, il sert là d'adapter un nouveau logiciel de gestion et d'exploitation plus moderne et mieux adapté aux nouveaux enjeux. Le STIF a souhaité s'associer au Département de Seine-et-Marne pour lancer une expérimentation. En fonction de cette expérimentation qui... Dont le logiciel nommé VIACITIS, on devrait à terme pouvoir améliorer les choses. L'investissement est d'un montant de 214 860 euros financé à 50 % par le STIF. Et si ça s'avère fonctionnel au bout de la période d'expérimentation, on enclencherait de façon plus définitive les choses. Il faut savoir quand même que ce logiciel qui était pris... De départ qui était pris un peu par tout le monde, aujourd'hui les autres Départements réagissent un peu de la même façon et ont tendance à se tourner vers d'autres outils.

Donc c'est un avis favorable.

M. LE PRESIDENT. Merci Lionel. Jean-Louis MOUTON, côté finance.

M. MOUTON. C'est un avis conforme, Monsieur Le Président.

M. LE PRESIDENT. C'est conforme. Merci Jean-Louis. Pas d'objection à l'approbation donc de cet avenant. C'est adopté. Je vous en remercie. Il y a un paradoxe cette affaire des difficultés qu'on a rencontrées avec PAM. C'est que tant qu'on n'avait pas de difficultés, on ne voyait pas finalement l'importance et l'ampleur du service rendu par ce dispositif. Mais dès l'instant où on a rencontré une perturbation, on a vu par les remontées importantes qui nous sont parvenues à quel point ce service était indispensable et répondait à l'exigence de beaucoup de nos concitoyens en situation de difficultés au regard de la mobilité. Donc c'est évidemment paradoxal mais tous les jours on sait que ce service est efficace. Jean-Pierre GUERIN.

M. GUERIN. Oui, j'avais une question au regard de ce que vous venez de dire parce que c'est effectivement un service de grande qualité qui est extrêmement utile pour les habitants qui sont en situation de handicap. On a été nombreux à constater qu'il y avait eu des insuffisances au cours des mois écoulés. Je voulais savoir si on pouvait avoir un point sur les améliorations, où est-ce qu'on se situe. Moi, j'ai eu encore quelques remontées, ces derniers temps. Je voulais vérifier que c'était bien exceptionnel et que la situation était en train de s'améliorer.

M. LE PRESIDENT. Oui, elle s'améliore sensiblement. Je vois moins de remontées. Donc, c'est un des indicateurs. Mais si vous voulez, on verra avec nos services à vous faire une petite information sur cet état des lieux. Je ne peux pas alourdir la séance à l'instant mais on vous préparera sous forme d'une petite note un élément d'éclairage pour votre information entière sur ce sujet.

N° 3/03

M. LE PRESIDENT. 3/03. Bernard CORNEILLE. Quelques conventions en matière de transport scolaire.

M. CORNEILLE. Oui. Nous avons approuvé la délégation de compétences du STIF au Département en matière de transport scolaire. Et suite à la mise en application de la réforme des rythmes, des rythmes scolaires pour l'ensemble des écoles du 1^{er} degré. Le Département a souhaité proposer de nouvelles modalités techniques dans le cadre du transport scolaire afin d'accompagner au mieux les acteurs locaux. Il vous avait été proposé le 3 octobre 2014, comme cela avait été présenté à l'Assemblée le 30 avril de la même année l'adoption de nouvelles conventions avec une première liste de collectivités reprenant le détail des choix qu'elles ont effectués. Une dernière liste est proposée ce jour et je vous demande d'approuver la convention de partenariat, telle qu'elle figure en annexe 1 à la présente délibération et d'approuver la convention de partenariat spécifiquement avec la communauté de communes du Pays de l'Ourcq telle qu'elle figure à l'annexe 2.

C'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Merci Bernard. André AUBERT pour la commission des finances.

M. AUBERT. Conforme.

M. LE PRESIDENT. Avis conforme. Merci. Pas d'observation particulière sur ces conventions ? Elles sont approuvées. Merci.

N° 3/04

M. LE PRESIDENT. 3/04. Lionel WALKER. Il s'agit de transport à la demande. Ce sont des projets de convention pour deux territoires.

M. WALKER. Oui, alors le premier concerne un peu le territoire qui a expérimenté de façon globale le transport à la demande. C'est-à-dire toute la partie des communes concernées par cette école, la Communauté de communes Seine-Ecole à savoir Pringy, Saint-Fargeau-Ponthierry. Et donc, ça on était en 2001. Et suite à cela, en arrivant en 2004, je vous rappelle qu'on en a fait une politique majeure qui s'est développée sur l'ensemble du Département, Monsieur Le Président, avec beaucoup de succès puisque le transport à la demande nous est demandé de plus en plus. Et puis, donc là il s'agit notamment sur ce territoire de pouvoir allonger par une convention la situation actuelle et ce jusqu'à fin juin avec une participation du Département de 27 014 euros d'ici là.

L'autre territoire, c'est le Val Bréon où là aussi, c'est une convention de façon à pouvoir élargir les propositions puisque là, il y a une demande. Et donc il est proposé de pouvoir accompagner à hauteur de 38 000 euros pour l'année 2015 ce territoire, le Proxi'bus du Val Bréon. Voilà.

Alors c'est un avis qui, en ce qui concerne la commission est un avis favorable.

En ce qui concerne le rapporteur depuis qui nous... Voilà, j'ai eu... Il, il y a eu une réunion à la Communauté de communes Seine-Ecole qui s'est déroulée il y a deux jours et qui a fait état qu'en réalité cette convention, contrairement à ce qu'on pourrait penser mais n'était pas là pour réfléchir et développer ce dispositif puisqu'aujourd'hui, il est quasiment saturé sur ce secteur. Mais il est bien pour l'arrêter. Donc, ça veut dire que ce territoire qui était à l'initiative des choses arrêterait le 30 juin. Donc, il est évident qu'en ce sens, bien entendu, concernant uniquement cet aspect, le rapporteur est beaucoup plus réservé d'accompagner un territoire pour organiser les pompes funèbres de ce qui à aujourd'hui est un, un modèle de fonctionnement et pour le Département et pour la Région qui je vous rappelle à adopté des dispositifs spécifiques pour accompagner la Seine-et-Marne.

M. LE PRESIDENT. Merci Lionel. Christian CIBIER commission des finances.

M. CIBIER. Conforme.

M. LE PRESIDENT. Conforme. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce dossier ? Des questions ? Il n'y en a pas. Des avis contraires à l'approbation ? Des abstentions ? C'est approuvé.

N° 3/05

M. LE PRESIDENT. 3/05. Il s'agit de lignes conventionnées, d'une nouvelle ligne conventionnée Seine-et-Marne Express « Meaux-Melun ». Léo AIELLO.

M. AIELLO. Effectivement, ce dossier concerne un projet de convention partenariale entre le Syndicat des transports d'Ile-de-France et le Département dans le cadre du contrat de délégation de service public pour l'exploitation d'une nouvelle ligne Seine-et-Marne Express entre Meaux et Melun. Ce projet a pour objet de définir le rôle du Département dans le suivi et l'évolution de cette nouvelle ligne. Ce projet n'a pas d'incidence financière pour le moment pour le Département. Il s'agit d'une ligne qui sera mise en service nous l'espérons avant l'été prochain compte tenu d'un certain nombre d'aménagements que nous avons à faire sur les points d'arrêts. C'est la 13^{ème} ligne Seine-et-Marne Express du Département. Ça veut dire que nous sommes toujours dans la dynamique de favoriser et d'améliorer la qualité des transports à l'intérieur même de la Seine-et-Marne. Je suis heureux de pouvoir mettre en place cette nouvelle ligne entre Meaux et Melun. Il existe déjà une ligne mais elle passe par la Francilienne mais elle est malheureusement peu rentable en termes de temps, on va dire, puisqu'on met, compte tenu des encombrants sur la Francilienne, souvent très longtemps. Cette nouvelle ligne en passant par la 36 devrait donc permettre de désenclaver un petit peu les circulations et permette à un certain nombre d'usagers d'utiliser moins la voiture. Donc, je suis heureux de vous proposer cette nouvelle ligne Seine-et-Marne Express. Il n'en reste pas moins que je reste un peu déçu sur la mandature de n'avoir pas pu engager ce qui avait été le souhait je crois, unanime des élus de notre Assemblée sur ce que moi j'appelle l'arc Est. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on a douze lignes bientôt treize qui sont des lignes radiales qui ramènent pour la plupart sur Melun ou sur l'Ouest de notre Département et qu'il existe des possibilités effectives de pouvoir relier aujourd'hui Château-Landon, Egreville, Montereau, Provins, La Ferté, etc. Au travers de ce grand arc que nous avons projeté il y a déjà de nombreuses années sur les différents schémas d'aménagement de transport. Je crois que les raisons techniques, je vais les qualifier comme ça, n'ont pas pu aboutir sur cette mandature mais je crois qu'il sera nécessaire effectivement qu'on retravaille le sujet de manière à désenclaver toute cette partie Est de notre territoire.

M. LE PRESIDENT. Merci Léo. Nous avons un amendement technique suite à la réception de la dernière charte graphique comme l'a dit Léo et donc elle est sur vos pupitres. Donc, ça vient modifier légèrement le dossier. Est-ce qu'il y a des avis contraires à l'approbation de ce projet de convention partenariale ? Je n'en vois pas. C'est donc approuvé, je vous en remercie.

N 3/06

M. LE PRESIDENT. 3/06. Denis JULLEMIER. Une voie nouvelle entre les RD 276 et la RD 51e1.

M. JULLEMIER. Oui, Président. La réalisation des zones Sud et Nord de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Nouveaux Horizons sur le territoire de la commune de Chevry-Cossigny va nécessiter la création d'une nouvelle voie entre la RD 216 et la RD 51e1 pour la desservir. Cet aménagement sera réalisé et financé par l'aménageur "S.A.S. d'Aménagement des Nouveaux Horizons". Après réalisation des travaux, l'aménageur cédera au Département les emprises de la voie nouvelle, y compris celles de ses giratoires d'extrémité, en vue de son intégration dans la voirie départementale. En contrepartie, la section de RD 51e1 comprise entre la RD 216 et le futur carrefour giratoire sur la RD 51e1 à l'intersection avec la voie nouvelle, sera reclassée dans la voirie communale.

Monsieur Le Président, vous pouvez délibérer.

M. LE PRESIDENT. Merci Denis. Christian CIBIER. Commission des Finances.

M. CIBIER. Avis conforme, Monsieur Le Président.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce dossier ? André AUBERT.

M. AUBERT. Oui. Je suis un petit peu surpris de la forme que prend ce, que prend ce dossier que je connais bien puisque c'est moi qui l'ai signé au départ, en tant que Président de la Communauté de Communes. Et à ce titre, après avoir bataillé avec le promoteur, je n'ai jamais obtenu la certitude d'une bonne fin de cette séparation. Et, quand on regarde la présentation qui nous en ait faite, on fait pour 1,3 million deux ronds-points et puis une voie de 350 mètres ou 320 mètres. Et nous, nos services quand ils font des ronds-points, ils font des ronds-points à 1 million pièce hors taxe c'est-à-dire que...

Des personnes entrent dans la salle et brandissent une banderole stipulant : NON au TZEN Rue Général de Gaulle et Rue Aspais.

M. LE PRESIDENT. Je... Excuse-moi André. Je suis chargé de la politique de la... de la police de la séance. Donc, je demande aux personnes qui sont dans les tribunes de bien vouloir sortir s'il vous plaît de la salle de séance. Nous ne délibérerons pas sous la pression. Donc, je vous prie de bien vouloir sortir. La séance est interrompue jusqu'à ce que vous soyez sortis.

S'il vous plaît. La séance est suspendue. Je voudrais vous dire que ce n'est pas la meilleure façon de faire valoir votre point de vue, intervenir ainsi en plein milieu de la séance, excusez-moi de vous dire que l'Assemblée départementale ne se laissera pas impressionner. Je crois, je crois que vous faites exactement l'inverse de ce que vous devriez faire, permettez-moi de vous le dire.

La séance est suspendue de 12 heures 33 à 12 heures 37.

M. LE PRESIDENT. Mes Chers Collègues, s'il vous plaît, on reprend nos discussions. Allez. Prenez place. André si tu veux bien reprendre. Tu étais en train de nous dire ta vision de ce dossier.

M. AUBERT. Où en étais-je ? Donc, je rappelle que j'ai signé, à l'origine en tant que Président de la Communauté de Communes, une convention avec cette entreprise avec laquelle j'ai bagarré pour obtenir qu'elle respecte ses engagements, qui avait été confrontée à ceux de Aménagement 77 et qui n'a pas répondu. Et, j'aurais souhaité, d'ailleurs, que dans l'élaboration de ce mémoire on contact Aménagement 77 pour avoir leur point de vue tout à fait objectif sur la question. Ce dossier n'a jamais pu obtenir d'assurance d'une bonne fin des travaux. Il a sommeillé pendant deux, trois ans. Il ressort aujourd'hui, je ne sais par quel miracle. Et, si on compare, les chiffres qui sont avancés dans cette opération, je crois qu'il faut conserver ce... Très rapidement auprès de cette entreprise pour obtenir les prix qu'elle

obtient puisque pour le prix grosso modo d'un rond-point, eux ils en font deux et ils font 300 mètres de voirie. C'est quand même assez remarquable. Alors, on oublie au passage de mentionner qu'il est nécessaire de dévier la piste cyclable. Toujours est-il qu'il est vrai que l'entreprise qui est chargée de cette opération, qu'on chargerait de cette opération ne prend pas beaucoup de risques puisque c'est une entreprise qui a fait en 2012, 400 000 euros de chiffre d'affaires. Et, il n'y a pas d'élément comptable depuis 2013. Et moi, je voudrais attirer l'attention du Conseil général sur une chose, c'est que la délibération qui est proposée aujourd'hui n'est pas conforme à celle qui a été prise par la Communauté de Communes. On en a rajouté et j'ai comme l'impression qu'on pousse le plus loin possible. Et, on arrive à ce que le Département soit l'heureux héritaire de cette voirie. Je me demande dans quelle condition ça va être réalisé ? Et quel sera à ce moment-là le rôle que nous aurons à jouer. Parce que si ça tombe en carafe en milieu de parcours, je ne sais pas ce que ça va donner. Ceci dit c'est ma dernière séance et je pourrais dire que ça m'est égal. Mais je... Mais j'ai toujours eu le souci de l'intérêt public et je considère que cette opération n'est pas de l'intérêt public et qu'elle mériterait en tout état de cause d'être reconsidérée et réétudiée d'une façon plus profonde que la manière dont elle a été étudiée jusqu'à maintenant ou ça ressemble plutôt à quelque chose qui est monté de bric et de broc.

M. LE PRESIDENT. Ok. Merci André de cette intervention. Pour ma part, tu avais attiré déjà mon attention sur ton analyse en regard de ce dossier. Je l'ai donc fait examiner de façon très précise. Et, nous avons repris contact avec les élus de la Communauté de Communes et de la Commune directement concernés. J'ai un certain nombre de courriers qui me confirment les dispositifs retenus pour cette ZAC dite des Nouveaux Horizons. Je confirme que ces aménagements sont entièrement à la charge de l'aménageur. Que la Communauté de Communes a délibéré sur le principe à la signature d'une convention pour la Commune de Chevry-Cossigny, le Département et la Communauté relative à l'entretien futur de cette voirie. Et donc on me confirme l'accord de la Communauté de Communes sur les dispositions relatives au classement et des classements de voiries dans le cadre de l'aménagement de cette ZAC. Donc, personnellement je vous proposerai d'adopter ce dispositif qui est utile pour ce projet de développement. Alors, bien sûr, on peut porter, nous, un regard sur l'opportunité de cet aménagement mais si on commence à le faire ici, on risque de le faire à beaucoup d'endroits. Donc, il y a des autorités locales, communales et intercommunales qui de concert conduisent une opération d'aménagement. Elle a des effets au regard de nos équipements routiers départementaux. On leur laisse assurer le financement de ces aménagements. A partir de là, je ne me vois pas dans la capacité politique de bloquer cette affaire du seul point de vue du Département. Et donc je vous proposerai, *a priori*, de voter la convention qui vous est... Enfin, le dossier pris en considération, je dirais, qui vous est proposé de façon à permettre à cette opération de se dérouler sans prendre pas trop de retard. Donc, j'entends ce que dit André et ses inquiétudes mais il me semble que les acteurs locaux sont déterminés à nous rassurer et veulent conduire cette opération. Je ne crois que nous puissions à nous seuls bloquer cette opération d'aménagement. Et donc je vous propose plutôt de délibérer. Oui, André.

M. AUBERT. Juste un mot pour dire que cette délibération est de bric et de broc puisqu'elle met à la charge des Communes, de la Communes et de l'Intercommunalité, l'entretien d'une voie départementale. Ça va être intéressant pour nous. Mais devant une telle urgence, là je demande à voir parce qu'il n'y a pas une acquisition du moindre millimètre carré d'examen. Donc, je répète qu'il serait quand même beaucoup plus sage, non pas d'écarter à terme un élément de développement sur le secteur. Et j'ai régulièrement fait des propositions à mes collègues sur ce sujet-là. L'idée, c'est sur la façon dont ça se construit et où, nous ne nous attendions pas dans un domaine public. Donc, je voterai contre cette délibération.

M. LE PRESIDENT. Très-bien. Des conventions qui font intervenir les Communes sur notre domaine public routier, on en a de nombreuses. Que ce soit sur les ronds-points, que ce soit sur les entrées d'agglomération, les zones à 70, etc. On conventionne très, très régulièrement. Il y a ici des modalités particulières dans la convention qui serait d'ordre, je dirais, exceptionnel ou excessivement originale mais je n'en ai pas le sentiment.

M. AUBERT. Moi, j'en ai tout à fait le sentiment parce qu'il s'agit de la superposition de la délibération qui a été faite par la Communauté de Communes. Et, qui a été partiellement reprise par ce qui nous est proposé aujourd'hui. Et nous serons les seuls à signer cette convention. Donc, nous serons en première ligne.

M. LE PRESIDENT. Ecoutez, je vous propose de trancher par le vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires à l'approbation ? André AUBERT.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

André AUBERT vote défavorablement.

Messieurs DE BELENET, TURBA, MOUTON et CIBIER s'abstiennent.

M. LE PRESIDENT. Ce dossier est approuvé.

N° 3/07

M. LE PRESIDENT. Le 3/07. Aménagement d'un giratoire au carrefour entre la RD 605 x RD 606 x RD 219 dit du « Petit Fossard ». Là, c'est un dossier de prise en considération. Laurent GAUTIER.

M. GAUTIER. La réalisation d'une nouvelle zone d'activités économiques (ZAE) communale dite « du Petit Fossard » sur le territoire de la commune d'Esmans va nécessiter la création d'un carrefour giratoire à l'intersection des RD 605, RD 606 et RD 219 pour sécuriser les mouvements liés à la desserte de cette zone.

Cet aménagement, situé sur le territoire des communes d'Esmans et de Varennes-sur-Seine, permettra également de sécuriser ce carrefour qui présente actuellement une géométrie inadaptée. Il sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du Département. L'Aménageur « La Financière Monceau » participera à hauteur de 50 % du coût réel hors taxes des travaux et cédera au Département les emprises foncières correspondant au futur domaine public routier départemental.

Avec un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Merci Laurent. Jacques BALLOT, finances. Il n'est pas rentré.

M. EUDE. Conforme.

M. LE PRESIDENT. Gérard EUDE.

M. EUDE. Conforme.

M. LE PRESIDENT. Merci Gérard. Des interventions sur ce dossier du « Petit Fossard » ? Léo AIELLO.

M. AIELLO. Oui et simplement pour rendre hommage à la réactivité des services de la Direction principales de routes, je rappelle que dans notre PPI, l'aménagement du carrefour de type du « Petit Fossard » n'était pas prévu, n'était programmé. Et que compte tenu de la présence de l'arrivée de ce petit moteur, nous avons su réagir dans les délais, d'une part. Et, dans une négociation très étroite avec la Mairie et avec le promoteur de manière à aboutir ce projet qui va permettre au Département de cofinancer, en gros, la moitié de cet aménagement. Merci, les services de la Direction principales de routes.

M. LE PRESIDENT. Merci Léo. Pas d'objection sur l'approbation de ce dossier prise en considération ? C'est unanime. Merci.

N° 3/08

M. LE PRESIDENT. Dernier dossier de la Commission des Transports, des Déplacements et de la Voirie, le 3/08. Alors, il devait être rapporté par Jean Christophe PIEQUET mais il n'est pas là. Qui pourrait nous le rapporter ? Jean Jacques MARION. Il s'agit donc d'un giratoire aux Effaneaux.

M. MARION. Merci Monsieur Le Président.

Il s'agit d'un dossier assez ancien qui avait déjà été examiné en 2007 par l'Assemblée départementale. Un nouveau projet d'aménagement, il est proposé donc de prendre en considération ce projet et d'approuver les conventions à intervenir avec le Syndicat Mixte d'Etudes, de Programmation et d'Aménagement Marne-Ourcq, la société BATILOGISTIC SA porte ce nouveau projet et la Communauté de Communes Pays de l'Ourcq. Il s'agit d'un giratoire d'accès à la Zone d'Activités Economiques « Les Effaneaux ».

En termes administratif et financier, le coût de cette opération est estimé à 937 000 euros hors taxe. Et tant la Société BATILOGISTIC, que la société... Le Syndicat Mixte d'Etude, de Programmation et d'Aménagement Marne-Ourcq que la Communauté du Pays de l'Ourcq participeront à cette opération avec le Département.

C'est un projet attendu par la Communauté de Communes depuis un certain nombre d'années. C'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Merci Jean-Jacques. Arnaud DE BELENET pour la commission des finances.

M. DE BELENET. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Conforme. Merci. Pas de remarque particulière ? Des questions ? Nous approuvons donc ce dossier. Je vous en remercie.

N° 4/01

M. LE PRESIDENT. Mes Chers Collègues, comme nous devons dans quelques instants procéder à une signature formelle de schéma départementale de soutien à l'Autonomie, je vous propose de débiter les dossiers de la commission des Solidarités, examiner le 4/01, puis le 4/02.

Donc, on va commencer par le projet départemental des Solidarités. Si Laurent GAUTIER, 4/01, veut bien le présenter.

M. GAUTIER. Donc, la collectivité départementale est définie comme la collectivité des solidarités, sociale et territoriale. Au titre des politiques de solidarité « sociale », la loi lui a confié le rôle de « chef de file » de ces politiques locales.

La mise en place, depuis septembre 2011, des conférences territoriales des solidarités, appuyées sur les 14 Maisons départementales des solidarités, a concrètement illustré à la fois ce rôle de chef de file et cette mission de solidarité sociale. Cette mise en œuvre s'est appuyée sur le projet territorial que chaque MDS a pu porter avec les acteurs d'immédiate proximité de la solidarité quotidienne dont les Seine-et-Marnais ont besoin. Et les différentes conférences qui ont pu se tenir dans les semaines qui viennent de se passer ont montré par la mobilisation des acteurs et par la mobilisation aussi de nos professionnels des maisons des solidarités auxquels je souhaite rendre un hommage particulier puisqu'ils se sont investis dans ces conférences territoriales. Et, les projets qui ont été initiés, montés ou qui sont en cours montrent par la richesse des projets, leur nombre, et leur caractère très concret, l'utilité de ces dispositifs.

L'évolution en nombre et en nature de ces besoins dont le pilotage se traduit aujourd'hui en schémas sectoriels d'organisation sociale et médico-sociale, conduit à structurer le projet départemental des solidarités qu'il est proposé d'adopter. Il a pour finalité de disposer d'un socle transversal de références et de valeurs pour donner du sens et de la cohérence à l'action sociale sur le territoire départemental de la Seine-et-Marne.

Il définit 4 principes structurants de l'action sociale et médico-sociale : investir dans le développement humain, promouvoir la citoyenneté de tous, agir pour la cohésion sociale et soutenir ou impulser la synergie des acteurs.

L'ambition affichée est :

- de donner du sens et de la cohérence à l'ensemble de l'action sociale et médico-sociale,
- de rechercher un nouveau positionnement du citoyen dans le processus de décision,
- de favoriser une nouvelle approche des bénéficiaires en étendant le champ des réflexions à leur environnement,
- et de prendre en compte la dynamique territoriale et l'utiliser comme un levier pour la mise en œuvre d'une action de proximité.

Voilà, le projet départemental des Solidarités qui nous ait demandé d'adopter ce matin.

M. LE PRESIDENT. Merci Laurent. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce dossier qui est un cadre pour notre action ? Non. Pas d'objection ? Pas d'abstention non plus ? Il est adopté. Je vous en remercie.

N° 4/02

M. LE PRESIDENT. Et nous arrivons au 4/02. Donc, le schéma départemental de soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées pour la période 2015 à 2020. Lydie AUTREUX.

Mme AUTREUX. Merci. Donc, rappeler que la loi fait obligation au Département d'élaborer un schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale. Que les deux schémas départementaux personnes âgées et personnes handicapées sont arrivés à échéance.

Donc, le choix a été fait d'un seul schéma départemental de soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées qui est soumis donc aujourd'hui par votre approbation.

Rappeler tout d'abord que c'est un schéma qu'on construit avec l'ensemble des partenaires, une implication de tous les acteurs et un décloisonnement des institutions tant pour l'élaboration du schéma que pour sa mise en œuvre. Neuf Directions du Département ont été impliquées dans ce travail. Quatre cosignataires qui sont l'Agence Régionale de Santé, l'Education Nationale, la CNAV et la Mutualité Sociale Agricole. Le schéma sera signé par le Président et ses quatre partenaires tout à l'heure, avant le déjeuner.

Que plus de 200 partenaires sont mobilisés que ce soit des associations, des établissements ou services médicaux sociaux et sanitaires, des CCAS, des CLIC, des services de l'Etat.

Il a été élaboré en lien étroit avec l'Agence Régionale de Santé et avec l'ensemble de nos partenaires pendant plus d'un an de travaux soutenus et, particulièrement riches.

Ce nouveau document stratégique prévoit donc les grandes orientations en matière de soutien aux personnes âgées, aux personnes handicapées pour les années 2015 et 2020.

Ces partenaires ont également contribué à le façonner dans un cadre novateur puisque ce schéma unique vient remplacer les deux schémas dont je vous avais parlé précédemment.

Les enjeux d'un schéma unique, c'est d'abord conduire la démarche d'élaboration du schéma selon plusieurs objectifs ; Adapter la politique du Département aux évolutions sociétales et aux attentes des personnes ; Développer des actions communes en matière de maintien à domicile et de soutien aux aidant familiaux ; Avoir une approche plus citoyenne du handicap et de l'âge ; Et une convergence sans confusion puisqu'il y a un respect des spécificités de chacun ; Et surtout, une amélioration des services pour tous.

Un objectif majeur nous a également guidés durant ce processus de création. C'est la nécessité pour les Départements et l'ensemble des acteurs concernés d'agir selon une logique de parcours de vie en dépassant les logiques de publics, de places et de prestations.

Orienter également l'action publique en fonction des besoins des personnes tout au long de leur vie. Nos dispositifs et nos aides ne s'avéreront pertinents et efficaces que si nous gardons en permanence à l'esprit ce pourquoi nous agissons à savoir pour permettre aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées de mener une vie librement choisie en bénéficiant de l'aide nécessaire.

Les principes directeurs de ce schéma, c'est d'abord respecter les projets de vie en pensant des réponses multiples et non cloisonnées ; Promouvoir l'inclusion sociale en levant les obstacles à la pleine participation et à la vie sociale ; Co-responsabiliser les acteurs en développant les partenariats et les coopérations ; Et rendre lisible cette politique publique en améliorant l'accueil, l'information et l'observation.

C'est donc, c'est l'esprit qui a guidé notre réflexion puisqu'il a conduit à proposer un schéma qui fait profondément évoluer la manière d'appréhender les solidarités, à mettre en œuvre pour permettre aux personnes d'être acteur et non sujet de politique publique.

Et enfin, un schéma opérationnel qui va reposer sur trois grands axes stratégiques et qui se traduit en 37 actions concrètes dont la mise en œuvre qui débute dès aujourd'hui.

Donc, le premier de ces axes. C'est développer et préserver l'autonomie des personnes tout au long de la vie. Premier point :

- Permettre une prise en charge précoce. C'est tout d'abord améliorer le dépistage précoce des troubles envahissant du développement plus particulièrement chez l'enfant ;
- Favoriser la mise en place de parcours partagés entre différents modes d'accueils et d'accompagnements pour les enfants handicapés ;
- Favoriser également l'inclusion sociale, scolaire et professionnelle et la vie dans la cité ;
- C'est soutenir les filières d'avenir et le développement de technologies favorisant l'autonomie comme la Silver Economie qui est donc créatrice d'emplois, de services adaptés avec une nouvelle technologie ;
- Améliorer aussi l'accès à la culture et les loisirs ;
- Diversifier l'offre d'accueil et d'accompagnement ;
- Renforcer les accueils de courte durée (accueil de jour, hébergement temporaire, court séjour, accueil d'urgence, accueils familiaux) en formant et puis évidemment en suivant les accueillants familiaux ;
- Adapter également le logement ;
- Et enfin prendre en compte les problématiques spécifiques telles que la vie sexuelle, affective ou la fin de vie. C'est continuer à évaluer et surtout poursuivre le développement de la présence d'infirmiers et de nuit en EHPAD. Et inclure l'accompagnement de fin de vie dans les projets d'établissement.

Deuxième axe, donc soutenir les aidants, les bénévoles et les professionnels dans leur action d'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées :

- C'est d'abord, aider les aidants proches, valoriser les bénévoles en utilisant leur compétence ;
- Ensuite, favoriser la mutualisation, la coordination du travail en réseaux entre professionnels afin de fluidifier le parcours des personnes handicapées et des personnes âgées ;
- Renforcer les accompagnements également dans le domaine de la santé mentale pour favoriser l'accès aux soins ;
- Valoriser le rôle des SSIAD qui est important et inscrire la notion de parcours de vie dans le cadre des conventions tripartites.

Enfin, le troisième axe. C'est communiquer et informer sur les dispositifs :

- Piloter et observer la mise en œuvre de cette politique publique. C'est donc améliorer l'accueil, l'information sur les dispositifs et les parcours à destination de ces deux publics et de leurs aidants et des professionnels ;
- Mettre en place un pilotage efficient de cette politique publique comme une plateforme téléphonique de l'autonomie ou même un portail de l'autonomie ;
- Développer également l'observatoire de l'autonomie et la mission de suivi des décisions de la commission des droits et de l'autonomie des personnes âgées... Des personnes handicapées pardon ! La CDAPH.

Et donc, il était... Il est important de mettre cette commission de suivi et puis d'alimenter l'annuaire mise en place au niveau des personnes handicapées. Et, mettre en place en 2015, l'annuaire donc pour les personnes âgées.

Voilà. Pour conclure, je veux vous exprimer toute ma satisfaction, de voir ce travail aboutir à un schéma ambitieux, réaliste et véritablement opérationnel avec surtout un calendrier respecté. Puisque nous avons mis en place le lancement de ce schéma en décembre 2014... 2013, pardon ! Pas 2014, 2013 excusez-moi. C'est à chacun d'entre nous de faire en

sorte que cette manière d'appréhender, ce doit être le soutien à l'autonomie. Imprègne notre façon de considérer l'accompagnement des personnes.

Je tiens donc à remercier l'ensemble des acteurs mobilisés, tout particulièrement aujourd'hui mes collègues qui n'ont accompagné dans ce comité de pilotage, les services de la DGAS, plus particulièrement la Direction Départementale des Personnes Agées et des Personnes Handicapées. Françoise RAYMOND qui a piloté tout ce travail. Et donc maintenant et bien je laisse la parole à l'approbation de la salle. Merci.

M. LE PRESIDENT. Merci, ma Chère Lydie pour cette présentation et plus fondamentalement, bien sûr, pour l'animation de ce travail d'élaboration d'un schéma qui regroupe nos politiques gérontologiques traditionnelles et nos politiques de handicap dans un même ensemble autour de la recherche d'une meilleure autonomie des personnes.

Est-ce qu'il y a des prises de parole parmi vous ? Jean Jacques HYEST.

M. HYEST. Monsieur Le Président, je crois qu'il faut féliciter tous ceux qui ont participé à l'élaboration de schéma qui paraît un peu théorique, parce que Madame AUTREUX s'est arrêtée aux grands objectifs, mais pas aux mesures concrètes. Et c'est quand même ça qui est important parce qu'on peut toujours philosopher sur... Et, on est d'accord, tous. On ne peut pas ne pas être d'accord sur tous les objectifs. Ça, ça va de soi. Mais ensuite, qu'est-ce qu'on met de concret ? Qu'est-ce qu'on fait pour les enfants qu'on est toujours obligés d'envoyer en Belgique ? Qu'est-ce que, etc. ? Ce sont des questions tout à fait concrètes. Ça si on veut... Voilà. Alors donc... Moi, je suis... Et puis, je suis un peu gêné, je vous le dis, mais ça c'est un choix qui a été fait, de mettre ensemble personnes âgées et personnes handicapées. Alors, moi, je, je... J'arrive difficilement et je dois être sans doute pas très malin. Ce n'est pas tout à fait pareil. Ce n'est pas tout à fait pareil. La vieillesse n'est pas un handicap. La vieillesse n'est pas forcément un handicap. Non, non. Oui mais certains disent, oui. Donc, voilà. Donc, moi je pense que... En plus, ça intervient vraiment... On aurait peut-être... Oui, c'est vrai qu'il était... Il fallait le faire en 2015, ça me gêne énormément mais ce n'est pas, ce n'est pas... Aujourd'hui, je crois que... C'est qu'on signe aujourd'hui parce qu'on signe beaucoup de choses en ce moment. On fait beaucoup de conférences, de ceci, d'entretien, etc. Comme par hasard, à la veille d'élections. Ça me gêne toujours. Mais si, mais si. Allez. Et vous allez dire mais nous on s'occupe bien des handicapés alors que tout le monde s'est très-bien qu'il y a des tas de problèmes en plus, ne serait-ce que la MDPH qui ne sont toujours pas résolus pour nos... Pour... Mais non ! Mais non ! Je vous le dis que non. Ce n'est pas vrai. Mais enfin, les gens que l'on reçoit sans doute et qui racontent des bêtises.

M. LE PRESIDENT. Parce que quand c'était la COTOREP, tu n'en recevais pas Jean Jacques ?

M. HYEST. Non mais je n'ai pas dit que la COTOREP fonctionnait bien.

M. LE PRESIDENT. D'accord.

M. HYEST. Ah non, non, non. Mais je n'ai pas dit ça.

M. LE PRESIDENT. Non mais moi, je te le fais dire.

M. HYEST. Non, non mais moi, je suis bien d'accord. Mais ce n'est pas une raison parce que ça ne fonctionnait pas que ça doit mal fonctionner, continuer à mal fonctionner. Donc, pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce schéma, Monsieur Le Président. Voilà.

M. LE PRESIDENT. D'autres interventions ? Lydie peut-être pour répondre sur le fond en particulier sur la question tirée du traitement tout à la fois dans ce schéma des problématiques liées à l'autonomie âge et à l'autonomie handicap, je ne crois pas qu'il s'est agi à quelque moment que ce soit de considérer que les publics âgés et les publics personnes atteintes de pathologies handicapantes pouvaient s'assimiler les uns aux autres. Mais néanmoins, nous avons fait le choix de travailler sur l'ensemble de ces problématiques d'un seul mouvement. Lydie.

Mme AUTREUX. Tout à fait. Merci Monsieur Le Président. Bien sûr, nous avons... J'ai bien précisé dans la présentation qu'il y avait un tronc commun parce qu'on retrouve évidemment des actions qui sont communes aussi chez les personnes handicapées que les personnes âgées comme le maintien à domicile, mais on respecte bien la spécificité de chaque secteur. Ça, ça a été fait tout le long du travail qui a été effectué puisqu'il y a eu plus de 200 personnes qui ont participé aux groupes de travail, que ce soit des représentants d'association, des institutions, des services d'aides à domicile, des SSIAD, etc. Des établissements. Et c'est vrai qu'on retrouve quand même toutes les actions dans ce schéma, vous pouvez voir, il y a quand même des choses concrètes. Je pense que les partenaires qui ont participé à ce travail ne seraient pas contents de vous entendre parce que c'est vrai qu'eux-mêmes ont participé à ces actions et participeront également au suivi de ces actions.

M. LE PRESIDENT. Je vous propose de voter ce schéma. Alors, on va le faire voter... Excusez-moi Laurence. Laurence.

Mme PICARD. Oui. Oui. Non, j'entends bien ce que dit Lydie mais effectivement, on verra que tout n'est pas si simple, dans cette démarche puisqu'au 4/04, on va reporter une décision de signature de convention entre le Département et la MDPH puisqu'au sein même de la COMEX, ça n'est pas si facile de devenir, un simple service du Conseil Général. Donc, tout n'est pas si simple, tous les partenaires ne sont pas dans une belle unanimité, il y a encore quelques problèmes à retravailler semble-t-il.

M. LE PRESIDENT. Je vous propose de procéder à l'approbation formelle de ce schéma en exprimant votre avis favorable en levant la main.

Qui est pour ? L'ensemble des élus de la majorité.

Qui est contre ? Je n'en vois pas.

Qui s'abstient ? Les élus du Groupe USM. Enfin, du moins ceux qui suivent.

Mes Chers Collègues, je vous propose d'interrompre notre séance et de rejoindre le hall où nous allons le signer de façon formelle. Merci à vous.

La séance est suspendue de 13 heures 07 à 15 heures 31.

N° 4/03

M. LE PRESIDENT. Lydie AUTREUX, le 4/03, Lydie.

Mme AUTREUX. Alors, donc.

Depuis 2007 de Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC), sont répartis sur le territoire seine-et-marnais.

En 2014, 2 nouvelles structures, à Saint-Cyr-Sur-Morin et Tournan-en-Brie, sont venues compléter les 7 existantes. Courant 2015, le territoire départemental sera pourvu de 10 CLIC avec l'ouverture d'une structure sur le territoire de Meaux et donc couvert intégralement conformément à l'engagement du contrat de mandature 2011-2015.

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'autonomie telle qu'énoncée dans le "schéma départemental de soutien à l'autonomie 2015-2020 des personnes âgées et des personnes handicapées", le Département propose d'élargir les missions des CLIC à l'accueil, l'information et l'accompagnement des personnes handicapées. Un nouveau cahier des charges précisera l'évolution de ces missions et une subvention forfaitaire destinée à financer un poste par CLIC viendra s'ajouter à la subvention de fonctionnement annuelle telle que définie jusqu'à ce jour.

Donc, il est proposé un montant total de 1 080 000 euros sous forme de subventions de fonctionnement au titre de l'année 2015.

Et bien, voilà une action concrète du schéma. C'est dommage que Jean-Jacques HYEST ne soit pas là.

M. TURBA. Conforme.

M. LE PRESIDENT. Les finances, conforme. Pas d'objection. C'est approuvé.
Merci.

N° 4/04

M. LE PRESIDENT. 4/04. Convention avec le (GIP-MDPH), Lydie toujours.

Mme AUTREUX. Alors, donc. Donc, le rapport. La séance, un amendement. Donc, les membres de la commission exécutive Groupement d'Intérêt Public, Maison Départementale des Personnes Handicapées ont fait part de leur souhait de disposer d'un temps complémentaire du projet de convention entre les Départements et la MDPH pour la période 2015 – 2020. Au vu du calendrier très rapproché des instances de la MDPH et du Département, il est donc proposé de prolonger d'une année la convention cadre actuelle régissant les relations entre les Départements et la MDPH afin de définir le montant de la participation financière du Département à la MDPH pour 2015. Donc, le projet de convention et l'avenant sont en annexe et rappeler que la subvention est donc de 3 900 000 euros. Avis favorable de la commission. C'est bien.

M. LE PRESIDENT. Merci Lydie. TURBA en finance.

M. TURBA. Conforme, Monsieur Le Président.

M. LE PRESIDENT. Parfait. Tu as parlé d'un point technique, Lydie.

Mme AUTREUX. Oui, en introduction.

M. LE PRESIDENT. Des interventions, des expressions sur ce sujet ? Il n'y en a pas. Approuvé. Pas d'objections ? C'est adopté à l'unanimité.

N° 4/05

M. LE PRESIDENT. 4/05. Monique DELESSARD. Annuaire de l'Autonomie.

Mme DELESSARD. Oui. Une action concrète également du schéma départemental de soutien à l'Autonomie puisqu'on vous propose un annuaire qui est déjà aujourd'hui plébiscité par les personnes en situation de handicap ainsi que leur famille. Et donc, fort de ce succès en cohérence donc avec notre schéma, nous proposons d'intégrer l'ensemble des services et établissements du secteur des personnes âgées. L'objectif est de prendre en considération tous les acteurs potentiels du parcours de vie d'une personne âgée. Une première mise en ligne envisagée pour mars 2015. Encore une belle action concrète. C'est un avis favorable.

M. LE PRESIDENT. Pas d'objection ? C'est approuvé. Merci.

N° 4/06

M. LE PRESIDENT. En l'absence de Jean-Pierre BONTOUX, Lydie. 4/06.

Mme AUTREUX. C'est Laurent.

M. LE PRESIDENT. Laurent, Laurent, va-y. Très bien.

M. GAUTIER. Le soutien à domicile et la prévention des situations de vulnérabilité constituent des priorités départementales. La loi du 5 mars 2007, portant réforme de la protection juridique des majeurs a créé le dispositif des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé. Toute personne majeure qui reçoit des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources peut bénéficier d'une MASP qui correspond, qui comporte une aide à la gestion de ses prestations sociales et un accompagnement social individualisé.

Le Département de Seine-et-Marne a fait le choix de confier l'exécution de ces mesures à des associations gestionnaires : l'Association Tutélaire de Seine-et-Marne, l'Union Départementale des Associations Familiales de Seine-et-Marne et Tutélia. Les conventions pour mettre en œuvre les MASP avec gestion des prestations sociales ont été signées pour 3 ans et arrivent à échéance en mai 2015. Compte tenu de la démarche d'évaluation préalable de ce dispositif, nécessaire au regard de sa mise en œuvre récente, à l'échéance de la première convention, et, de ce fait, du décalage du nouvel appel à projet, juridiquement indispensable, il est proposé en accord avec les trois associations gestionnaires de formaliser la poursuite de la convention pour une durée d'une année.

Avec un avis favorable de la commission. Avec un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Merci. Merci. Merci. Jean-François PARIGI pour les finances.

M. PARIGI. Conforme Monsieur Le Président.

M. LE PRESIDENT. Merci. Pas d'avis contraire. Pas de vote contraire. Pas d'abstention. C'est approuvé.

N° 4/07

M. LE PRESIDENT. 4/07, Laurent GAUTIER à nouveau. C'est une convention pour les EHPAD.

M. GAUTIER. Tout à fait. Convention tripartite entre l'ARS, le Département et les EHPAD.

Dans le cadre de ses compétences réglementaires, le Département assure, conjointement avec l'ARS, l'autorisation, la tarification et le contrôle des établissements d'hébergement accueillant des personnes âgées dépendantes. Par le biais d'une convention tripartite entre l'ARS, le Département et l'organisme gestionnaire, le Département apporte son soutien financier à ces structures en contrepartie d'objectifs de qualité d'hébergement et de soins. Ces conventions doivent être renouvelées tous les 5 ans. A ce jour, 115 établissements ont signé une convention tripartite. 90 établissements ont déjà renouvelé leur convention et 5 ont signé une 3ème convention.

Il est proposé de conclure une 1ère convention tripartite pour l'EHPAD "la Meulière de la Marne" à la Ferté sous Jouarre suite à l'ouverture de ce nouvel établissement et de renouveler les conventions tripartites pour les 5 EHPAD suivants : "Source Nadon" à Veneux les Sablons, "Au fil du temps" à Meaux, "l'Auberge du 3ème âge" à Pontault-Combault, "la Détente" à Dampmart, "Résidence du hameau de Villers" à Saint Fargeau Ponthierry, ainsi que d'approuver un avenant à la Convention pour l'EHPAD de l'Hôpital de Brie Comte Robert.

Avec un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Parfait. André AUBERT pour les finances.

M. AUBERT. Conforme.

M. LE PRESIDENT. C'est conforme aux finances. Pas d'avis contraire ici-même. Pas d'abstention. C'est approuvé. Merci.

N° 4/08

M. LE PRESIDENT. 4/08. Michel BENARD. C'est aussi un EHPAD.

M. BENARD. Oui, Monsieur Le Président.

Dans le cadre de la politique départementale de développement et d'amélioration de la qualité au sein des structures d'accueil pour personnes âgées, une autorisation conjointe avec l'Agence Régionale de Santé, de transfert de 137 lits provenant de l'Hôpital Intercommunal de Jouarre a été accordé à la Société par Actions Simplifiée "La Meulière de la Marne", filiale du groupe privé "Le Noble Age", pour la construction et la gestion d'un nouvel Etablissement d'Hébergement pour personnes Agées Dépendantes à la Ferté-sous-Jouarre. Sur les 137 places de cet EHPAD, une habilitation partielle à l'aide sociale a été autorisée pour 30 places. L'ouverture étant effective depuis le 4 décembre 2014, il est proposé dans le présent rapport de conclure la convention précisant les modalités de financement des 30 places habilitées à l'aide sociale de cet EHPAD.

C'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Arnaud DE BELENET pour les finances.

M. DE BELENET. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Merci Arnaud. Pas d'objection sur ce dossier ? C'est approuvé unanimement. Merci.

N° 4/09

M. LE PRESIDENT. 4/09, Claude JAMET. On revient sur le plan départemental de lutte contre l'exclusion.

M. JAMET. Oui Président. C'est un... Un très gros dossier, 88 pages ont été examinées très longuement en commission et ont été acceptées. C'est un avis favorable sur le programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion.

M. LE PRESIDENT. Parfait bilan et puis le programme, c'était très bien. Pas de questionnement particulier sur ce dossier important ? C'est approuvé. Merci.

N° 4/10

M. LE PRESIDENT. 4/10, c'est toujours Claude JAMET.

M. JAMET. C'était la suite. Président, c'est...

M. LE PRESIDENT. L'adoption du pacte territorial.

M. JAMET. La politique départementale d'insertion, il citait souvent INITIATIVES
77. J'espère que je continuerai à travailler avec eux. C'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Bien sûr. Merci Claude. Côté finance Maud TALLET.

Mme TALLET. Conforme.

M. LE PRESIDENT. C'était conforme. Validé commission des finances. Pas d'objections sur ce pacte ? C'est approuvé. Merci.

N° 4/11

M. LE PRESIDENT. 4/11. Jean-Pierre BONTOUX. C'est une expérimentation pour la « garantie jeune ». Qui représente Jean-Pierre ? Lydie AUTREUX.

Mme AUTREUX. La priorité donnée par le Département à la jeunesse se traduit par le nombre et la diversité des actions départementales aujourd'hui mises en œuvre en faveur de l'autonomie des jeunes Seine-et-Marnais en matière d'emploi, de logement, de formation, de culture, de loisirs...

Afin de compléter cette intervention et de cibler plus particulièrement les jeunes en situation de grande précarité, il est proposé de s'inscrire dans l'expérimentation actuellement menée par l'Etat du dispositif de la "garantie jeunes". Celui-ci permet à des jeunes en grande difficulté, âgés de 18 à 25 ans, en dehors de l'emploi et de la formation, de s'engager sur une année dans un processus d'accompagnement individualisé et l'emploi, et de percevoir en contrepartie une allocation mensuelle d'un montant de 433,75 euros.

L'expérimentation nationale réalisée en 2014 sur 10 territoires ayant permis de mesurer les résultats positifs de ce dispositif, elle est étendue à 61 territoires en 2015 et il est donc proposé d'y participer.

C'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Merci. Bernard CORNEILLE pour l'éducation.

M. CORNEILLE. Favorable.

M. LE PRESIDENT. Merci. Et, André AUBERT pour les finances.

M. AUBERT. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Conforme. Pas d'intervention sur ce dispositif d'expérimentation ? C'est approuvé. Merci.

N° 4/12

M. LE PRESIDENT. 4/12. Michel BENARD. Ce sont des Contrats de Ville.

M. BENARD. Oui, Monsieur Le Président.

La loi « de programmation pour la ville et la cohésion urbaine », promulguée le 21 février 2014, a pour objectifs de renforcer et de simplifier les moyens en direction des quartiers prioritaires, à travers notamment l'élaboration d'un contrat de ville unique et global, à l'échelle intercommunale.

Le Département, du fait de ses compétences au titre de la solidarité mais également de la politique qu'il mène en direction de la jeunesse, de la culture et des sports, est fortement impliqué au sein des quartiers reconnus prioritaires. Il est proposé, de ce fait, d'approuver la participation du Département à l'élaboration des 15 contrats de ville prévus sur le territoire seine-et-marnais, permettant ainsi de préciser et de mettre en lumière l'implication du Département au titre de ses politiques de droit commun.

Le Contrat de Ville succède ainsi au Contrat Urbain de Cohésion Sociale à compter du 1^{er} janvier 2015. Visant à pérenniser l'effort en direction des quartiers et des publics difficiles, le Contrat de Ville devient le cadre contractuel unique de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires. La logique du dispositif est de privilégier la mobilisation et le redéploiement des interventions au titre des politiques de droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales.

C'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Merci Michel. Pas d'opposition sur cette implication dans les contrats de ville ? C'est approuvé. Merci.

N° 4/13

M. LE PRESIDENT. Nous arrivons au 4/13. Laurent GAUTIER. C'est la subvention pour INITIATIVES 77.

M. GAUTIER. Tout à fait.

Depuis l'origine du dispositif d'insertion et de la mise en œuvre du revenu minimum d'insertion, le Département a souhaité se doter d'une agence départementale d'insertion intervenant tout à la fois sur les champs de l'insertion professionnelle et ceux de l'insertion par le logement. Cette organisation permet à la collectivité d'expérimenter et d'innover (construction de parcours sécurisés en entreprise avec la C.G.P.M.E., adaptation du logement pour les personnes en situation de handicap imprévu et imprévisible, incubateur d'entreprises de l'économie sociale et solidaire...). La qualité des services rendus confirme l'intérêt du soutien à l'association INITIATIVES 77.

En mobilisant un montant total de financement de 2 627 702 euros pour 2015, le Département confirme que l'association est un partenaire essentiel pour la mise en œuvre des actions d'insertion professionnelle et d'insertion par le logement. Au-delà de son activité en tant qu'employeur, elle a également la responsabilité de la gestion de plusieurs dispositifs départementaux d'insertion comme l'accompagnement des emplois aidés dans les collèges, la clause d'insertion dans les marchés publics du Département, la gestion du fonds d'aide aux jeunes et du fonds de solidarité logement ou encore celle de l'aide personnalisée de retour à l'emploi.

Afin d'inscrire dans la durée la collaboration de l'association aux objectifs poursuivis par le Département en termes d'insertion professionnelle et d'insertion par le logement, l'Assemblée départementale a adopté, le 20 décembre 2013, une nouvelle convention-cadre pluriannuelle pour la période 2014-2016.

Cette convention prévoit également la conclusion de deux conventions proposées aujourd'hui, déterminant les conditions de la participation financière du Département en soutien à INITIATIVES 77 : une première convention relative aux subventions annuelles de fonctionnement à caractère général, la deuxième concerne, quant à elle, les subventions au titre des actions spécifiques pour 2015, après un travail analytique fin des différents coûts qui leur sont imputables.

Et je voudrais profiter de ce mémoire pour féliciter donc Claude JAMET et... Sur le travail qu'il a fait à la tête d'INITIATIVES 77.

M. LE PRESIDENT. Jean-Louis MOUTON pour les finances.

M. MOUTON. C'est un avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Merci Jean-Louis. Pas de remarques particulières sur cette subvention ? C'est donc approuvé à l'unanimité. Claude JAMET ne prend pas part au vote comme Président.

N° 4/14

M. LE PRESIDENT. C'est Claude JAMET précisément. Il s'agit de notre Soutien à la Chaire d'économie sociale et solidaire.

M. JAMET. Oui.

Depuis 2012, la Chaire a participé à la rencontre chercheurs-acteurs organisée à l'Hôtel du Département, elle a contribué à l'animation de la journée départementale sur l'insertion par l'activité économique, elle apporte son diagnostic dans le cadre des appels à projets E.S.S.

Enfin, la Chaire s'est engagée, en 2013, aux côtés du Département et de la Communauté de communes du Gâtinais Val-de-Loing présidé par Jean-Jacques, dans le projet innovant d'adaptation de la norme ISO 26000 de responsabilité sociétale des organisations, en une norme de territoire pour la Seine-et-Marne.

Ainsi, il est proposé de renouveler l'adhésion du Département à la Chaire d'E.S.S. pour une sixième année et pour un montant de 10 000 euros.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Merci. Gérard EUDE aux finances. Il n'est pas là. Didier TURBA.

M. TURBA. Conforme.

M. LE PRESIDENT. Conforme. Merci. Pas d'objection ? Pas d'opposition ? C'est approuvé.

N° 4/15

M. LE PRESIDENT. 4/15, Monique DELESSARD. Il s'agit de modifier le Règlement intérieur des aides financières pour l'accueil des jeunes enfants.

Mme DELESSARD. Oui. Ce Règlement intérieur avait été adopté par l'Assemblée Départementale en mai 2014.

Aujourd'hui, on vous propose quelques modifications. Il faut dire que les aides financières sont attribuées aux gestionnaires associatifs Loi 1901 dans le seul cas où ils exercent la gestion directe et exclusive de la structure. Les entreprises de crèche constituées sous forme associative se situent de ce fait, hors du champ de financement départemental. Et l'autre modification, les sociétés publiques locales ne peuvent prétendre à ces financements que si l'activité déléguée figure expressément et sans ambiguïté quant à sa nature dans les statuts de la société. C'était déjà le cas mais rien n'était écrit de cette façon dans notre Règlement intérieur. Donc, c'est un avis favorable.

M. LE PRESIDENT. Merci Monique. Pour les finances, Maud TALLET.

Mme TALLET. Conforme.

M. LE PRESIDENT. Merci Maud. Pas de vote contraire ? C'est approuvé. Merci.

N° 4/16

M. LE PRESIDENT. 4/16, Michel BENARD. C'est un très gros dossier. C'est le règlement d'aide sociale.

M. BENARD. Oui Monsieur Le Président. C'est vraiment un très gros dossier.

La loi confie au Département, le rôle et la responsabilité de chef de file des politiques sociales locales. A ce titre, il doit élaborer un règlement départemental d'aide sociale, faisant état de l'ensemble des dispositifs légaux et volontaires mis en place par le Département en matière d'aide et d'action sociale.

Ce document, unique et obligatoire, détaille les engagements existants du Département de Seine-et-Marne sur l'ensemble du domaine des solidarités (enfance, adolescence, famille, développement social, soutien à l'autonomie). Il prend en considération et complète le règlement départemental d'aide sociale personnes âgées / personnes handicapées, qui avait été voté par l'Assemblée départementale en 1989 et plusieurs fois actualisé depuis.

Le RDAS constitue un document de référence et un outil de travail pour les professionnels du Département et les partenaires. Mais il est aussi et surtout un guide pratique pour les citoyens seine-et-marnais, qui peuvent ainsi connaître et faire valoir leurs droits.

Le RDAS offre donc une garantie pour assurer l'accès aux droits et l'équité de traitement en matière d'aide et d'action sociales pour l'ensemble des Seine-et-Marnais.

Les différentes juridictions pouvant avoir à connaître de recours des usagers contre les décisions qui leur font griefs sont également très en attente de ce document.

C'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Merci Michel. Maud TALLET, à nouveau, pour les finances.

Mme TALLET. Conforme.

M. LE PRESIDENT. Conforme. Pas d'interventions ? Pas d'avis contraire ? C'est approuvé. Merci.

N° 4/17

M. LE PRESIDENT. 4/17, Monique DELESSARD. Il s'agit du Contrat Régional d'Exercice Sanitaire.

Mme DELESSARD. Oui.

Donc, depuis 2009, le Conseil Général s'est engagé dans une politique volontaire destinée à soutenir la démographie médicale. Il soutient ainsi l'émergence de Maisons de Santé pluri professionnelles et la constitution d'un réseau départemental de Maisons de Santé universitaires.

Et par ailleurs, on vous propose de poursuivre le dispositif régional « Contrat Régional d'exercice sanitaire avec un appui aux étudiants » créé par la Région Ile-de-France, et pour soutenir financièrement, en complément de l'aide régionale, des étudiants de nombreuses qualifications médicales ou paramédicales. Ce présent dossier vise à attribuer de nouvelles bourses à un étudiant en médecine et deux étudiants en kinésithérapie. Et, on rappelle que cinq bourses ont déjà été attribuées depuis la création donc... Enfin notre adhésion à cette, ce contrat régional.

Avis favorable.

M. LE PRESIDENT. Merci Monique. Maud TALLET aux finances.

Mme TALLET. Conforme.

M. LE PRESIDENT. Merci. Pas d'objection ? C'est approuvé. Merci.

N° 4/18

M. LE PRESIDENT. Et pour finir les dossiers de solidarité, le 4/18. Lydie AUTREUX.

Mme AUTREUX. Soutenir les filières d'avenir et le développement des technologies favorisant l'autonomie constitue une action porteuse de développement économique, humain et territorial. Le schéma départemental 2015-2020 de soutien à l'autonomie a inscrit cet engagement dans son action 16, tout particulièrement.

Il est proposé à l'Assemblée départementale de saisir, dès aujourd'hui, l'opportunité de concrétiser cette perspective en autorisant le Département à adhérer à l'association.

Cette structure est l'association nationale de référence pour le développement de l'innovation grâce au numérique, pour les marchés de la santé à domicile, de l'autonomie et de la Silver Economie.

Le développement de la Silver Economie est un objectif partagé au niveau national, le gouvernement ayant souhaité l'accompagner fortement, notamment par la création d'un comité et d'un contrat de filière.

Cette adhésion illustrera également les valeurs et principes que porte le Projet départemental des solidarités : le développement humain, le soutien à la citoyenneté des personnes, la solidarité de proximité...

La cotisation annuelle à France Silver Economie s'élève à 4 808 euros. C'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Merci Lydie. On me dit qu'il a une erreur de frappe et que les 4 808, c'est 4 800, en fait. Donc, c'est un chiffre rond de 4 800. C'est un petit amendement technique. Donc, correction. Gérard EUDE aux finances.

M. EUDE. Très conforme.

M. LE PRESIDENT. Merci. Pas d'objection sur ce montant ? On a économisé 8 euros, vous êtes pour ? C'est parfait.

N° 5/01

M. LE PRESIDENT. Nous arrivons, mes Chers Collègues au dossier de la Commission de l'Education de la Jeunesse et des Sports, des Affaires Internationales. Un départ avec Jacky LAPLACE pour l'approbation du programme de reconstruction partielle du collège de Vaux-Le-Pénil.

M. LAPLACE. Oui. C'est un collège qui a été construit en 1968, c'est le collège "La Mare aux Champs". Il a bénéficié au début des années 1990 d'une reconstruction partielle pour accueillir la restauration, l'administration, le centre de documentation et quelques salles de classes.

Le bâtiment principal, à structure métallique, date lui de 1968, et ne répond plus aux normes pédagogiques. Il convient de le reconstruire et, préalablement au lancement de la consultation pour la désignation du maître d'œuvre, d'approuver le programme technique de l'opération.

Le programme des travaux comprend deux tranches. Une tranche ferme comprenant non seulement la nouvelle construction mais aussi la rénovation du bâtiment administratif actuel et la création d'un parking ainsi qu'une tranche conditionnelle améliorant l'efficacité énergétique de ce même bâtiment.

Il convient donc d'arrêter les enveloppes prévisionnelles comme suit :

Pour la tranche ferme, l'enveloppe financière prévisionnelle totale de l'opération (études et travaux) s'établit à 17 019 637,29 euros TTC (valeur août 2014) et la part affectée aux travaux à 12 918 000 euros TTC.

Pour la tranche conditionnelle, l'enveloppe financière prévisionnelle totale de l'opération (études et travaux) s'établit à 1 648 994,71 euros TTC (valeur août 2014) et la part affectée aux travaux à 1 267 770 euros TTC.

C'est un avis favorable de la commission et du rapporteur.

M. LE PRESIDENT. Merci Jacky. Laurence PICARD, finance, n'est plus là. Qui est aux finances ? Gérard EUDE et Christian CIBIER aux finances.

M. EUDE. Conforme.

M. CIBIER. Conforme.

M. LE PRESIDENT. Merci. Donc pas de question particulière sur cette approbation de programme de travaux ? C'est approuvé. Merci bien.

N° 5/02

M. LE PRESIDENT. Nous arrivons au 5/02. Marie RICHARD.

Mme RICHARD. Merci Monsieur Le Président.

Donc, dans le cadre de l'Agenda 21 départemental, nous avons déjà procédé à la réhabilitation des menuiseries dans une dizaine de collèges pour bien sûr faire des économies d'énergie.

Et, aujourd'hui, il est proposé pour un montant de 2 000 000 euros TTC de faire des travaux dans deux nouveaux collèges. Il s'agit du collège "Hutinel" à Gretz-Armainvilliers et au collège "Lelorgne de Savigny" à Provins.

C'est un avis favorable.

M. LE PRESIDENT. Parfait. Pour les finances, Christian CIBIER.

M. CIBIER. Merci Monsieur Le Président. C'est conforme.

M. LE PRESIDENT. C'est conforme et bien j'en suis ravi. Et ici même, il n'y a pas d'avis contraire ? Il n'y a pas d'abstention ? C'est donc unanime.

N° 5/03

M. LE PRESIDENT. Nous arrivons au 5/03. Il s'agit de l'équipement de foot à Montry. Jean-Pierre BONTOUX en son absence Bernard CORNEILLE.

M. CORNEILLE. Oui, Monsieur Le Président.

Après à la fermeture du CREPS de Montry, le District de Seine-et-Marne Nord de football a acquis le terrain de grands jeux à proximité du siège. Et il est proposé à notre Assemblée d'attribuer une subvention de 148 000 euros pour la transformation de ce terrain de grands jeux en gazon synthétique, ainsi que la réhabilitation de la piste d'athlétisme périphérique, ceci afin de permettre l'organisation des différentes formations notamment destinées aux éducateurs et cadres seine-et-marnais.

C'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Merci Jean-Pierre. Gérard EUDE, finance. Il n'est pas là.

M. EUDE. Conforme.

M. LE PRESIDENT. Si, il est là Gérard. C'est conforme et bien c'est parfait. Tout le monde est pour ? C'est parfait.

N° 5/04

M. LE PRESIDENT. Nous arrivons au dernier dossier de la Commission de l'Education. Le 5/04. Attribution de subventions aux associations sportives têtes de réseau. Toujours Bernard ? Bernard CORNEILLE.

M. CORNEILLE. Oui, toujours. Oui, oui, oui.

Il s'agit d'attribuer des subventions aux associations têtes de réseau. Donc, c'est l'UNSS, c'est l'USEP, c'est AMADEUS et APSL. Il est proposé de leur attribuer des subventions pour un montant total de 250 684 euros qui se décompose comme suit :

- une aide structurelle pour l'UNSS à 75 100 euros,
- des aides spécifiques à 22 434 euros

En ce qui concerne l'USEP, il est proposé une aide conjoncturelle à 7 150 euros, une aide structurelle à 96 000 euros.

Pour AMADEUS, il est proposé une subvention de 15 000 euros.

Et pour APSL, il est proposé d'attribuer une subvention de 36 000 euros.

C'est un avis de la commission.

M. LE PRESIDENT. Parfait. Du côté des finances, Jean-Louis MOUTON.

M. MOUTON. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. C'est conforme aux finances. Pas d'objections sur ces subventions ? Elles sont adoptées à l'unanimité. Je vous en remercie.

N° 6/01

M. LE PRESIDENT. Nous en arrivons au dossier de la Commission 6. Donc, le premier, Lionel WALKER en son absence Michel. Il est là. Pardon ! Excuse-moi Lionel. Il s'agit d'une subvention de fonctionnement pour Act'Art.

M. WALKER. Oui, donc c'est notre aide sur ce notre bras droit en matière culturel du Département. Donc, c'est un dossier habituel. Je rappellerai simplement le niveau de nos aides qui concerne donc 1 418 893 euros pour un budget prévisionnel de 1 000 000, c'était 1 418 000 sur 1 750 000. Voilà. Donc, je ne rappelle pas les objectifs d'Act'Art. On les connaît depuis un bon moment avec ces trois grands pôles :

- diffusion/création,
- développement des pratiques culturelles et artistiques,
- et développement culturel des territoires.

Donc c'est un avis favorable.

M. LE PRESIDENT. C'est parfait. Merci Lionel. Un avis côté commission des finances, André AUBERT.

M. AUBERT. Conforme.

M. LE PRESIDENT. C'est conforme. Merci. Pas de remarque particulière sur ce dossier ? Jean-Pierre GUERIN ne participe pas au vote, Président d'Act'Art. Pour le reste, c'est unanime. Merci.

N° 6/02

M. LE PRESIDENT. 6/02. Michèle PELABERE. C'est un contrat d'objectifs et de moyen.

Mme PELABERE. Avec la « Ferme du Buisson ».

Donc, depuis 2012, le Département est membre fondateur de l'EPCC « La Ferme du Buisson » aux cotés de l'État et de la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée/Val Maubuée. Il est proposé donc d'approuver le contrat d'objectifs et de moyens de la Ferme du Buisson pour la période 2014-2017, de fixer le montant de la subvention du Département pour 2015, et d'adopter la convention réglant les modalités de son versement.

Il faut savoir que la subvention se répartit en une subvention de fonctionnement de 448 108 euros d'une part. Et une subvention affectée à l'opération « Collèges au Cinéma » de 5 336 euros, d'autre part.

C'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Merci Michèle. André AUBERT côté finance.

M. AUBERT. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. C'est conforme. Merci André. Il y a des sujets sur ces contrats d'objectifs ? Il n'y en a pas. C'est approuvé. Merci.

N° 6/03

M. LE PRESIDENT. 6/03, c'est encore un contrat d'objectifs. Et cette fois, c'est Jean-Pierre GUERIN.

M. GUERIN. Merci, même s'il est déjà un peu tard pour la séance, dossier important puisque c'est une année particulière pour la Scène nationale de Sénart à la fois du fait de sa transformation en établissement public de coopération culturelle et avec l'implantation du nouveau Théâtre de Sénart à Lieusaint avec notamment une salle de 900 places.

Et donc, dans ce cadre un nouveau contrat d'objectif et de moyen a été présenté pour la période 2014-2017. Et, il s'agit également de fixer le montant et les modalités du financement départemental pour 20115 qui sera versé du fait de la forme particulière de la transformation de l'association, sous forme d'une subvention à l'association couvrant le premier semestre d'activité et le financement de l'EPCC à compter de juillet 2015. Et il s'agit d'un montant de 348 000 euros. Il y a un amendement qui a été présenté également qui est un amendement technique puisque suite à l'adoption de la convention du contrat d'objectifs par le Conseil d'Administration et son, sa discussion au Conseil d'Administration, il y a quelques éléments de forme qui ont été modifiés.

Et c'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Merci. Jean Louis MOUTON, finance.

M. MOUTON. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Merci Jean Louis. Pas de problème sur ce dossier comme sur le précédent. C'est approuvé. Merci.

N° 6/04

M. LE PRESIDENT. Michèle PELABERE pour le 6/04, le soutien à Django Reinhardt.

Mme PELABERE. Oui. Pardon ?

M. LE PRESIDENT. Pas le soutien à Django Reinhardt lui-même mais à son Festival.

Mme PELABERE. Lui, c'est trop tard.

M. LE PRESIDENT. C'est trop tard, voilà.

Mme PELABERE. Le festival Django Reinhardt est la seule manifestation de renommée internationale qui existe sur le territoire départemental et constitue un événement emblématique de la Seine-et-Marne depuis 35 ans.

Ce festival organisé sur le site de l'île du Berceau à Samois-sur-Seine contribue au rayonnement et à l'attractivité de notre département. En ce sens, il s'inscrit pleinement dans le 3ème chantier de notre projet de territoire, « Seine-et-Marne, destination choisie ». De même, en proposant une programmation artistique de grande qualité dans la partie Sud de la Seine-et-Marne, il contribue à rééquilibrer l'offre artistique sur le département, répondant ainsi à nos objectifs de politique culturelle.

En 2014, il a connu une baisse conjoncturelle de fréquentation occasionnant une perte importante de recettes, qui met en péril l'organisation de l'édition 2015 de ce festival emblématique du territoire.

Il est donc proposé, en accord avec les autres partenaires publics, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 13 500 euros en complément du soutien annuel renouvelé de 30 000 euros, afin de permettre à l'association d'assurer la continuité de la manifestation et d'organiser l'édition 2015, selon des modalités définies par la convention correspondante.

J'ajoute que lorsque le Président du Festival nous a demandé, a demandé de le soutenir, nous avons demandé que les autres institutions fassent également un effort à savoir la Région, la Communauté de Communes et la Commune de Samois-sur-Seine. Et, je crois que nous y sommes parvenus. C'est pour ça que nous vous présentons ce mémoire. Et puis parce que c'est vrai que c'est un festival emblématique et qu'il faut soutenir les Festivals qui sont en plus soutenus que par des bénévoles.

M. LE PRESIDENT. Merci Michèle.

Mme PELABERE. Merci.

M. LE PRESIDENT. Jean Louis MOUTON, peut-être pour les finances ou Christian CIBIER.

M.MOUTON. C'est un avis conforme.

M. LE PRESIDENT. A deux voix.

M.MOUTON. A deux voix, on peut se le faire.

M. LE PRESIDENT. Pour me dire conforme, vous allez bien y arriver. Il y a deux syllabes, CON FORME. Jean-François ROBINET, bien sûr.

M. ROBINET. Oui, pour le dernier dossier que je voterai d'ailleurs. Depuis 23 ans que je suis là, ce Festival je l'ai créé en 1968, quand même. Ce n'est pas rien. Et bien je vous remercie parce que...

M. LE PRESIDENT. On a fait plein de trucs en 1968.

M. ROBINET. Oui, c'est vrai. C'est vrai. C'est la dernière fois qu'un car télé a continué à tourner alors que la grève était commencée tellement il se trouvait bien sur place. C'est exactement comme les pompiers du SDIS, merci Jean Louis parce que si tu n'avais pas accepté comme l'année dernière de faire un prix moyen, ils auraient été très déçus de ne pas pouvoir venir. Voilà, merci. Merci à tous en tout cas. C'est vrai que les subventions sont restées stables. Les charges ont augmenté beaucoup et puis dès qu'il pleut là-bas, c'est grave.

Donc, merci beaucoup en particulier à la commission et à Michèle PELABERE qui s'est beaucoup battue pour nous et à notre nouveau Directeur des Affaires culturelles Monsieur MILLE qui a compris tout de suite, venant d'ailleurs, l'importance pour le territoire de cette manifestation. Et enfin merci, Vincent, parce que tout à l'heure tu as ajouté que si nous n'avions pas tout en commun nous avons au moins le Festival, c'est déjà ça. Donc tu y es chaleureusement invité.

M. LE PRESIDENT. Après... Mais bien sûr. Après un pareil plaidoyer, personne ne peut être contre. Un avis contraire ? Jean Louis, tu veux...

M. MOUTON. Oui, après ce plaidoyer extraordinaire, je dois indiquer que le SDIS va faire également un effort encore cette année pour diminuer les coûts qui sont ceux de la Sécurité Civile pour ce type de Festival très important pour le Département.

M. LE PRESIDENT. Donc, approuvé. Merci.

N° 6/05

M. LE PRESIDENT. 6/05, Marie RICHARD. Il s'agit de subventions lecture.

Mme RICHARD. De subventions. 5 000 euros pour chacune de ses subventions pour l'installation d'une résidence d'auteurs dans deux collèges : Collège Rosa Bonheur au Châtelet-en-Brie et Collège La Vallée à Avon. Donc, c'est un avis très favorable.

M. LE PRESIDENT. Pour les finances, Christian.

M. CIBIER. Conforme Monsieur Le Président.

M. LE PRESIDENT. Merci. C'était Arnaud mais il est sorti. Pas d'objection à l'approbation de ces aides pour la lecture publique ? C'est approuvé.

N° 6/06

M. LE PRESIDENT. 6/06, Lionel WALKER. Il s'agit de politique d'entretien du patrimoine. Là encore, des subventions.

M. WALKER. Oui, donc, on... C'est notre politique patrimoniale. Donc, je rappellerai le montant 325 931. Avec les nouveaux dispositifs qui ont été adoptés à la séance du 27 juin 2014, ça avait fait l'objet d'ailleurs d'un certain nombre de débats en ce sens. Les dossiers qu'on a là sont des dossiers qui à la fois étaient partis avant mais s'intègrent complètement dans les nouveaux dispositifs. Et donc je ne vais pas... Je vais vous faire l'économie de la... Du détail puisque vous les avez mais on a là, à la fois en termes d'urgence ou de dernière intervention souvent une dernière phase de travaux. On a de quoi répondre un peu à l'exigence en matière patrimoniale d'un certain nombre de communes Courpalay, Signy-Signets, Achères, Arbonne, etc. Voilà, vous avez, je n'irai pas plus loin, mais une satisfaction en tous les cas des acteurs de l'accompagnement sur leur patrimoine de proximité.

C'est un avis bien sûr favorable.

M. LE PRESIDENT. Merci Lionel. Pour les finances, Didier TURBA. Gérard EUDE, peut-être. C'était Jacques BALLOT en l'occurrence. C'est approuvé. Pas d'objection ? Merci.

N° 6/07

M. LE PRESIDENT. Nous arrivons au 6/07, Lionel WALKER à nouveau. Il s'agit de convention de partenariat pour la « Rando des 3 Châteaux ».

M. WALKER. Oui, la « Rando des 3 Châteaux » donc cette année, sur le Nord, le 12 avril mais avec la confirmation de deux grands partenaires qui sont complètement indispensables pour pouvoir réussir cette manifestation : le Comité Départemental de la Rando Pédestre et le Comité Départemental du Cyclotourisme de Seine-et-Marne pour cette nouvelle édition, nouvelle forme, bref... Nouveau patrimoine, nouveau Château à voir et à visiter avec le cœur qui se fera à Rentilly, à partir de Rentilly. Donc, nous serons... Nous aidons au niveau de 1 500 euros chaque Comité pour pouvoir nous accompagner dans cette démarche. Et j'en profite pour remercier celles et ceux qui s'investissent sur cet événement parce que c'est une vraie... Un vrai esprit d'entreprise, un vrai esprit de solidarité entre les services. C'est très transversal. Et remercier Fanny CARISE qui a accepté depuis le départ à piloter ce groupe et elle s'est appropriée complètement cet événement qui est aujourd'hui un vrai marqueur pour notre territoire. Donc c'est un avis, vous l'avez compris, favorable.

M. LE PRESIDENT. Merci Lionel. Christian CIBIER, finance.

M. CIBIER. Conforme.

M. LE PRESIDENT. Merci Christian. Pas d'objection sur ces partenariats, bien sûr, sur une manifestation importante. C'est approuvé.

N° 6/08

M. LE PRESIDENT. 6/08. C'est une convention d'objectifs avec l'IFT Paris-Est Fontainebleau.

Mme PELABERE. Qui a été créé.

M. LE PRESIDENT. Michèle PELABERE.

Mme PELABERE. Créé en 2012, l'IFT de... Enfin, l'Institut Français du Tourisme Paris-Est Fontainebleau propose des formations supérieures et un cadre de recherche à destination des étudiants et des professionnels. Construit dans une logique partenariale, en lien étroit avec les acteurs du tourisme et de la formation en Seine-et-Marne, son action s'inscrit dans les orientations de la politique départementale. Il contribue au développement de l'excellence en matière touristique, qui constitue une priorité réaffirmée de manière constante et transversale tant par le schéma départemental du tourisme adopté en 2008 que dans le cadre de la stratégie partagée pour le développement de l'enseignement supérieur votée en 2014. Afin de soutenir l'action de l'IFT Paris-Est, il est donc proposé de lui attribuer, pour 2015, des subventions en fonctionnement de 50 000 euros et en investissement de 20 000 euros.

C'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Merci. Didier TURBA aux finances.

M. TURBA. Conforme.

M. LE PRESIDENT. Conforme. Pas de remarque ou d'objection ? Lionel WAKER ne prend pas part au vote comme Président de l'IFT Paris-Est Fontainebleau. Pas d'objection. C'est approuvé à l'unanimité.

N° 6/09

M. LE PRESIDENT. 6/09, Bertrand CAPARROY. Il s'agit de la subvention de fonctionnement et d'investissement à Seine-et-Marne Tourisme.

Mme PELABERE. Je vais le rapporter si vous le permettez, Bertrand étant absent, il a dû... Il a une...

M. LE PRESIDENT. Oui, oui, il est au Syndicat mixte de Paris Numérique.

Mme PELABERE. Absolument.

Donc, Seine-et-Marne Tourisme et l'ensemble de ses équipes vont emménager courant 2015 dans de nouveaux locaux situés au Quartier Henri IV du château de Fontainebleau. Outre les dépenses habituelles de fonctionnement et d'investissement inhérentes à cette structure, un ensemble de dépenses supplémentaires sont à prévoir dans le cadre de cette nouvelle installation : déménagement, mobilier, postes informatiques et installation de réseaux. Il est proposé de fixer les modalités du soutien financier du Département en faveur de Seine-et-Marne Tourisme au titre de l'année 2015 et d'adopter l'avenant qui correspond.

Et c'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Parfait.

Mme PELABERE. Donc c'est un montant de 175 000 euros, qui se répartit entre 150 000 euros pour l'installation et 25 000 euros pour financer le renouvellement habituel du parc informatique.

M. LE PRESIDENT. Très bien. Jean-Louis MOUTON du côté des finances.

M. MOUTON. C'est un avis conforme, Monsieur Le Président.

M. LE PRESIDENT. Conforme. Parfait. Pas d'interrogation particulière ? Pas d'avis contraire ? Lionel WALKER, à nouveau, ne participe pas au vote, Président de Seine-et-Marne Tourisme. C'est approuvé à l'unanimité. Je vous en remercie.

N° 6/10

M. LE PRESIDENT. Le 6/10, Jean DEY. Il s'agit d'une subvention à l'Union Départemental des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative.

M. DEY. Oui Monsieur Le Président. Donc, vous avez tout dit quasiment. Il faut bien entendu que cette subvention fasse l'objet d'une Convention que nous vous proposons donc d'approuver sachant que cette subvention s'élève au titre du fonctionnement à 39 060 euros au titre de cette année 2015.

C'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Très bien Jean. Jean Louis MOUTON aux finances à nouveau.

M. MOUTON. Je dis que c'est conforme, Monsieur Le Président.

M. LE PRESIDENT. Toujours conforme. Parfait. Pas d'interrogation particulière sur cette aide traditionnelle ? Elle est approuvée. Merci.

N° 6/11

M. LE PRESIDENT. 6/11. Jean DEY. Il s'agit d'une convention cette fois, avec subvention pour le Groupement des Professionnels de l'Industrie Hôtelière.

M. DEY. Voilà. Même cause, même effet. Il s'agit cette fois-ci du GPIH pour une subvention de 47 700 euros sachant que l'ancienne convention est arrivée à échéance et qu'il faut consigner une nouvelle pour pouvoir mettre ne œuvre cette subvention.

C'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Pour les finances, Didier TURBA.

M. TURBA. Conforme, Monsieur Le Président.

M. LE PRESIDENT. Merci Didier. Pas d'objection ? C'est approuvé.

N 6/12

M. LE PRESIDENT. Le 6/12. On revient sur Michèle PELABERE avec l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux Gîtes de France.

Mme PELABERE. Dans le cadre de sa politique en faveur de l'hébergement touristique, le Département apporte son soutien à l'association départementale des Gîtes de France de Seine-et-Marne dont l'une des principales missions est de contribuer au développement des hébergements touristiques en milieu rural. Une nouvelle convention de partenariat avec le Département a été approuvée lors de la séance du 18 décembre 2014. Il est proposé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 41 130 euros, au titre de l'année 2015 et la signature d'un avenant permettant son versement.

C'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Merci. Didier TURBA du côté des finances.

M. TURBA. Conforme.

M. LE PRESIDENT. Conforme. Pas d'objection pour les Gîtes de France ? C'est approuvé également.

N° 6/13

M. LE PRESIDENT. Et enfin, pour en terminer avec le dossier de la Commission des Affaires Culturelles, le 6/13. Marie RICHARD. Il s'agit là encore...

Mme RICHARD. Oui, il s'agit de demander de l'argent donc à l'Etat, la DRAC. Donc, c'est un avis favorable, Monsieur Le Président.

M. LE PRESIDENT. On va être plutôt deux favorables qu'une. On va quand même demander aux finances. Jean-François PARIGI, quel a été l'avis des finances ?

M. PARIGI. Conforme.

M. LE PRESIDENT. C'est conforme. Il s'agit d'obtenir une aide de l'Etat. On ne peut pas être contre. Et en effet, personne n'est contre ni même d'abstention. Non. C'est unanime. Merci à vous.

N° 7/03

M. LE PRESIDENT. Et nous allons pouvoir terminer cette séance en examinant les dossiers de la Commission des Finances du moins ce qui nous reste. Le 7/03, c'est Didier TURBA. Il s'agit du rapport relatif à la dette.

M. TURBA. Oui. Oui, je peux le faire.

M. LE PRESIDENT. Quelques mots Didier, si tu veux bien. Il peut le faire. On peut l'applaudir.

M. TURBA. Je peux le faire. Il est... Alors, il ajoutait, tu sais, dans le sketch, il est vareuse. Non il est unique.

Alors, revenons quand même à une question sérieuse.

L'Assemblée départementale est informée par le présent rapport spécial de la gestion de dette, de trésorerie et des instruments de couverture du risque financier qui a été réalisée pour l'exercice 2014 dans le cadre des délégations de compétence octroyées en la matière par l'Assemblée départementale lors de la séance du 13 février 2014 au Président.

Le budget primitif pour l'exercice 2015 ayant été adopté le 18 décembre 2014, soit avant la fin de l'exercice, ce rapport ne pouvait être présenté à l'Assemblée départementale en même temps que le budget primitif pour 2015.

Ce rapport répond à une volonté de transparence en matière de gestion de la dette départementale et des instruments de couverture du risque.

Alors, ce rapport entre dans un contexte financier particulier celui de 2014. Les caractéristiques de l'encours départemental de dette et des instruments de couverture du risque financier et la gestion qui en a été réalisée pendant l'année 2014 en combinant sécurisation et optimisation du coût. Et la politique de gestion de la trésorerie, outil d'optimisation des charges financières du Département.

Alors, un mot sur ce contexte économique et financier. Face à la faiblesse persistante de l'inflation et à la situation économique de la zone euro, la Banque centrale européenne, après avoir réduit par deux fois son taux de refinancement en 2013, l'a à nouveau abaissé en 2014 jusqu'au niveau de 0,05 %.

Ce contexte a induit une chute des taux d'intérêt court et long termes en zone euro qui a été favorable au financement du Département.

A titre d'exemple, comme le présente le tableau qui est joint au présent rapport, l'Euribor 3 mois a débuté l'année 2014 à 0,30 % pour atteindre, au 31/12/2014, 0,08 %. Les taux longs ont connu la même évolution puisque le « *Constant Maturity Swap* » (CMS) 10 ans a débuté l'exercice à 2,15 % pour le terminer à le 0,83 %.

Ce constat de recul des taux sur les marchés financiers a d'autant plus bénéficié aux collectivités territoriales que l'année 2014 s'est également caractérisée par une réduction des marges appliquées par les établissements bancaires et les investisseurs obligataires.

Alors, notre gestion de cette dette s'est combinée à deux objectifs : sécurisation et optimisation.

Le Département de Seine-et-Marne subit, comme tous les Départements, un contexte de contraintes budgétaires croissantes : sous-compensation en hausse des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS). J'en ai parlé suffisamment tout au long de ces trois dernières années. On n'y revient pas.

Cette situation impacte directement l'épargne que le Département de Seine-et-Marne est en capacité de générer afin d'autofinancer ses investissements.

Ainsi, en 2014, l'encours de dette a connu une augmentation de 18,4 millions d'euros, contre 10,4 millions d'euros en 2013. Par une gestion rigoureuse du planning de ses dépenses d'équipement qui a permis d'en contenir le volume annuel, le recours à l'emprunt a pu être limité dans un volume qui n'a provoqué qu'une hausse modérée de + 2,1 % du montant total

de son encours. Au 31 décembre 2014, l'encours de dette du Département s'établit ainsi à 905,0 millions d'euros contre 886,6 millions d'euros au 31 décembre 2013.

La capacité de désendettement...

Merci Monsieur Le Président de la Commission des Finances de m'écouter.

La capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser l'ensemble de l'encours de dette si le Département y consacrait toute son épargne brute est de 9,1 années. Malgré le contexte – c'est bien, il obéit - Malgré le contexte financier rappelé ci-dessus, le résultat, en accord avec l'objectif affiché de maintien de ce ratio en dessous des 10 ans, témoigne de la bonne gestion financière du Département comme l'a réaffirmé l'Agence de notation Standard & Poor's qui nous note chaque année.

Le niveau d'endettement du Département de Seine-et-Marne en euro par habitant est au 31 décembre 2014 de 676 euros. Sachant que le chiffre moyen pour les Départements de la même strate démographique est de 438 euros.

On peut, cependant, rappeler que cet endettement par habitant du Département de Seine-et-Marne de 676 euros au 31/12/2014 est inférieur à celui du début des années 2000, puisqu'il était, en 2001, de 704 euros.

La dette dite « structurée » se compose de cinq produits qui représentent, au 31 décembre 2014, un peu moins de 12 % de l'encours du Département. Ces produits sont peu volatils et, sur la base des critères de la Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires ils ne comportent pas de risque financier important.

Nous n'avons pas d'emprunt structuré basé sur l'évolution du Franc Suisse.

Du reste, aucun de ces emprunts n'a basculé en situation dégradée depuis leur détention par le Département. Le poids de ces emprunts « structurés » dans l'endettement global de la collectivité est, par ailleurs, en constante et rapide diminution puisqu'il est passé de 41 % en 2007 à 18 % en 2012 et à 12 % en 2014.

Les cinq emprunts dits « structurés » sont tous, au 31 décembre 2014, à taux fixes. Leurs taux se sont établis, en 2014, entre 3,39 % et 4,19 %.

Alors, je regarde ce que je peux vous épargner quand même.

M. LE PRESIDENT. Epargne-nous. Epargne-nous. Soit gentil, épargne-nous.

M. TURBA. Je crois... Alors, je vous passerai la partie du rapport qui couvre les instruments de couverture du risque financier.

M. LE PRESIDENT. Avis favorable.

M. TURBA. Taratata. Taisez-vous si vous voulez qu'on aille plus vite. S'il vous plaît. Un tout petit peu de silence et on ira beaucoup plus vite.

Concernant ces instruments de couverture du risque financier, ils sont en quelque sorte une assurance contre ces risques. Comme toute assurance, on paie toujours une... Ca y est. J'ai oublié le terme mais ça ne fait rien. Vous n'êtes pas capables de me le retrouver. Et donc, vous êtes encore plus minable que moi. - Et comme nous n'avons pas eu à courir le risque, bien évidemment nous avons payé ce que coûtait ce risque. Mais ça ne nous a pas coûté davantage, bref.

Enfin, enfin, enfin, enfin.

Enfin, je dirai un mot, un mot des sources de financements diversifiés. Comme vous le savez, nous avons diversifié nos sources de financement.

D'abord, en émettant les billets de trésorerie pour ceux qui concernaient la gestion de la trésorerie court terme.

Et d'autre part, et un peu plus tard en ce qui concernait nos besoins de financement moyen et long terme, les émissions obligataires au travers de notre programme EM TN.

Sur 2014, nous avons réalisé un montant total de 66 millions d'euros, ce qui a couvert à peu près 73 % de notre recours à l'emprunt au titre de cet exercice. Dire simplement que la gestion de ces émissions obligataires nécessite une gestion fine simplement de la période de

remboursement de ces émissions obligataires puisqu'il s'agit d'emprunts in fine et que nous avons souhaité bien entendu les caler en fonction du profil général de notre dette de façon à ce que le remboursement de ces émissions d'emprunts tombe à des périodes qui ne nous mettent pas en difficulté financière. Je vois que vous avez tous suivi.

Là-dessus, la commission des finances a donné un avis favorable. Je vous propose de voter, bien évidemment, pour ce mémoire. Merci Mesdames et Messieurs, Chers Collègues.

M. LE PRESIDENT. Merci, mon Cher Didier de cette concision. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Des avis contraires à l'approbation ? C'est adopté. Je vous en remercie.

N° 7/04

M. LE PRESIDENT. 7/04. Maud TALLET pour la société Seine-et-Marnaise d'Entraide et d'Action Sociale. Le 7/04.

Mme TALLET. Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de 2015, à hauteur de 80 000 euros à l'association "Société Seine-et-Marnaise d'Entraide et d'Action Sociale" afin de lui permettre d'honorer les droits acquis par les Conseillers généraux au titre de l'ancien régime de retraite des élus, en application des dispositions de l'époque L.3123-25 du Code général des collectivités territoriales. Il est également proposé un projet de convention destiné à régler les conditions d'attribution de ladite subvention.

C'est la suite de cet engagement tout à fait original et particulier.

M. LE PRESIDENT. Merci Maud. Pas de remarques particulières pour ce dossier ?
C'est approuvé.

N° 7/05

M. LE PRESIDENT. Didier TURBA. Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

M. TURBA. Et bien, voilà un joli mémoire qui a fait râler mon Président de la Commission des Finances sur les remarques que je faisais et que je persisterai à faire peut-être.

M. LE PRESIDENT. Tu es inventif.

M. TURBA. Alors, il est proposé de répartir entre les communes et les E.P.C.I. défavorisés de Seine-et-Marne un montant de 1 159 485,87 euros qui constitue un solde figurant sur le compte du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, dont l'origine, antérieure à 2011, n'est pas identifiée.

Ah ! Je me tourne vers la représentante des services fiscaux de Seine-et-Marne. Comment se fait-il que ça n'est pas identifié ?

Vous, dire que cette répartition s'est faite selon les modalités que nous avons prévu antérieurement et qui n'ont pas été modifiées. Et ce qui vaut à un certain nombre de communes des dotations importantes de l'ordre quelque fois qui atteignent à peine les 10 euros. Je n'irai pas plus loin.

Ça a reçu un avis favorable de la Commission des Finances. Je vous propose d'adopter ce mémoire.

M. LE PRESIDENT. Et bien, je pense que tout le monde te suit. Je ne me trompe pas ? Il n'y a pas d'avis contraire ? Il n'y a pas d'abstention ? C'est donc adopté.

N°07/06

M. LE PRESIDENT. 7/06. On va demander à Renaud DE BELENET. C'est une garantie l'emprunt.

M. DE BELENET. Oui, pour 12 maisons construites par SCIC Habitats Solidaires dans la bonne ville de Lieusaint et dans la joliment dénommée Rue du Temps des Secrets. Et il s'agit de garantir à hauteur de 40 %, l'emprunt contracté pour un montant total de 2 730 000 euros. Soit de garantir à hauteur de 1 092 000 euros.

M. LE PRESIDENT. Parfait. Merci Arnaud. Pas d'objection pour cette garantie ?

N° 7/07

M. LE PRESIDENT. Alors, Jean Louis MOUTON, une autre à Savigny.

M. MOUTON. Oui et bien, nous sommes dans les mêmes dispositions pour cette garantie qui est composée de 40 % pour le Département... enfin la Communauté de l'Agglo pardon! Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Merci, Jean-Louis. Pas d'objection sur l'approbation ? C'est adopté.

N° 7/08

M. LE PRESIDENT. 7/08. Toujours Jean Louis MOUTON. Toujours à Savigny.

M. MOUTON. Oui. Et bien, nous avons également une garantie à approuver pour cet Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne que l'on connaît bien pour les activités en VEFA dans les mêmes proportions. C'est un avis favorable de la Commission des Finances.

M. LE PRESIDENT. Merci Jean Louis. Pas d'objection, c'est approuvé.

N° 7/09

M. LE PRESIDENT. On revient vers Arnaud DE BELENET pour une garantie d'emprunt à Guignes.

M. DE BELENET. Oui donc pour une opération de la RUF qui, en VEFA également, acquiert 40 logements pour un montant de 3 557 000 euros et la garantie d'emprunt à 40 % également sur un capital de 1 422 800 euros.

Avis favorable de la commission des finances.

M. LE PRESIDENT. Pas d'objection des membres de la séance ?

N° 7/10

M. LE PRESIDENT. Nous arrivons à une garantie d'emprunt à Montigny-sur-Loing. En l'absence de Jacques BALLOT, Didier TURBA peut-être. Le 7/10, Didier, une garantie d'emprunt.

M. TURBA. Alors, le 7/10. Monsieur Le Président, vous me prenez au dépourvu. Ma tablette était éteinte mais je vais la rallumer.

M. LE PRESIDENT. C'est très-bien. Oui, c'est Jacques BALLOT mais il faut anticiper mes amis.

M. TURBA. Oui, oui, oui, oui. Dans une minute, je suis opérationnel.

M. LE PRESIDENT. Tu vois un peu la faute politique que tu es en train de commettre. C'est un incident diplomatique avec notre ami Claude JAMET. C'est pour le péage Val du Loing Habitat, vois-tu. Donc, c'est très important.

M. TURBA. C'est à qui le tour ? C'est à qui de jouer ?

M. LE PRESIDENT. C'est à toi. Le 7/10.

M. TURBA. A moi ?

M. LE PRESIDENT. A toi, Didier.

M. TURBA. Et bien, c'est un avis favorable de la Commission des Finances.

M. EUDE. A l'unanimité.

M. LE PRESIDENT. Il est très bon. C'est un peu court. Donc, c'est deux emprunts de 205 000 euros. C'est une garantie de 40 % des emprunts soit un capital de 82 000 euros.

M. TURBA. Absolument.

M. LE PRESIDENT. Pas d'objection ? C'est approuvé.

N° 7/11

M. LE PRESIDENT. Didier, le 7/11.

M. TURBA. Alors, le 7/11 cette fois-ci, je l'ai. Il s'agit d'une garantie d'emprunt qui concerne la SA d'HLM Les Foyers de Seine-et-Marne pour 55 logements à Vert-Saint-Denis sachant que le Département de Seine-et-Marne s'est porté garant à hauteur de 40 % de 4 emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Suite au rééquilibrage du plan de financement, la SA d'HLM et les Foyers de Seine-et-Marne sollicite la mise en place de 2 emprunts complémentaire. Voilà.

Et là-dessus, il y a eu un avis favorable de la Commission des Finances.

Un élu. Après une longue discussion.

M. TURBA. C'est vrai. C'est vrai. C'est vrai que ça nous a occupés beaucoup.

M. LE PRESIDENT. Vous êtes donc pour.

M. TURBA. On est donc pour.

M. LE PRESIDENT. L'Assemblée également ? Pas de remarque ? Pas de question ?
C'est approuvé, merci.

N 7/12

M. LE PRESIDENT. 7/12, Arnaud DE BELENET. C'est une garantie d'emprunt à La-Ferté-sous-Jouarre.

M. DE BELENET. A hauteur de 70 % pour un capital de 1 792 700 euros dans le cadre d'une opération de la RUF, de 23 logements en VEFA également.

M. LE PRESIDENT. Très-bien. Pas de remarque ? Approuvé. Merci.

N° 7/13

M. LE PRESIDENT. 7/13. André AUBERT à Bussy-Saint-Georges.

M. AUBERT. Toujours la même chose. La société HLM VILOGIA souhaite acquérir en vente en état futur d'achèvement 71 logements à Bussy-Saint-Georges. Elle a contracté 6 emprunts d'un montant global de 9 343 051 euros. Et a proposé que la garantie apportée s'élève à 40 % des emprunts, c'est-à-dire 3 737 220,40 euros. Et je crois me souvenir que ça a été un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Ce qui ne nous surprend guère. Ici, également l'avis est favorable et unanime.

N 7/14

M. LE PRESIDENT. Et, enfin, Mes Chères Collègues, Didier TURBA pour en finir. Avec ce dernier mémoire de la mandature, le 7/14. Une garantie d'emprunt à Nandy.

M. TURBA. Alors, ça concerne une garantie d'emprunt en faveur de la société d'HLM France Habitation qui réhabilité 38 pavillons à Nandy - Attendez, c'est du sérieux – afin de financer cette opération, elle envisage de souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations deux emprunts PAM, PAM – Pas PAM 77 non - d'un montant global de 1 608 000 euros. Il est proposé que la garantie apportée en complément de celle accordée par le SAN de Sénart, s'élève à 40 % des emprunts. Là-dessus, la Commission des Finances a rendu un avis favorable. Et on pourrait peut-être le suivre.

Monsieur DE BELENET, asseyez-vous. Vous allez ressembler à un poireau, là.

M. LE PRESIDENT. Il attend que je lève la séance. Il a peur qu'on le retire un mémoire de ça... De son bordereau de présence et que ça impacte son indemnité. ... C'est parce que j'ai signé les courriers tout à l'heure donc... Ca c'est vrai. Ce n'est pas possible. Il restera une commission permanente entière pour me rattraper.

Allez, vous avez bien travaillé. Je vous rends à votre liberté mais je vous invite à en user convenablement.

La séance est levée à 16 heures 40.

SOMMAIRE

-:-

Les numéros des commissions figurant dans le présent sommaire correspondent aux dénominations suivantes :

n° 1, commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture ;

n° 2, commission de l'administration générale et du personnel ;

n° 3, commission des transports, des déplacements et de la voirie ;

n° 4, commission des solidarités, de la santé publique et du logement ;

n° 5, commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales ;

n° 6, commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme ;

n° 7, commission des finances.

-:-

1 PRESENCES

2 DOCUMENTATION

3 AGENDA

4 PRISE DE FONCTION

5 INFORMATIONS

6 PROCES-VERBAUX

7 EXAMEN DES RAPPORTS

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteur
1/01	Contrat départemental du territoire de Coulommier – Brie et Morin pour la période 2015-2020	1 – CAPARROY Bertrand
	Adoption du projet de délibération à la majorité.	7 - CIBIER Christian
1/02	Projets de contrats ruraux – Territoire de Coulommiers – Brie et Morin	1– CAPARROY Bertrand
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 - CIBIER Christian
1/03	Contrat départemental du territoire du Grand Roissy seine-et-marnais pour la période 2015-2020	1 - CORNEILLE Bernard
	Adoption du projet de délibération à la majorité.	7 - EUDE Gérard
1/04	Projet de contrat rural – Territoire du Grand Roissy seine-et-marnais	1 – CORNEILLE Bertrand
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7– EUDE Gérard

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteur
1/05	Projets de contrats ruraux Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	1 – AIELLO Léo
		7 – PICARD Laurence
1/06	Convention d'intervention entre l'EPFIF, la Commune de DARVAULT, la Communauté de Communes du Pays de NEMOURS et le Département pour le portage foncier de la ZAC de la Pierre Levée à DARVAULT et garantie pour la prolongation de l'emprunt en faveur de la SEM Aménagement 77 Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	1 – DEY Jean
		7 – EUDE Gérard
1/07	Contrat Région – Département 2008-2013 : avenant n°4 Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	1 – GUERIN Jean-Pierre
		7 – TURBA Didier
1/08	Convention annuelle d'objectifs 2015 entre le Département de Seine-et-Marne et l'association Seine-et-Marne Développement (SMD) Adoption du projet de délibération à l'unanimité	1 – GUERIN Jean-Pierre
		7 – TURBA Didier
1/09	Approbation de la convention 2015 avec Seine-et-Marne Développement pour le soutien à l'animation du Pacte Sud 77 Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	1 – AIELLO Léo
		7 – CIBIER Christian
1/10	Renforcement technologiques des entreprises – Prêts participatifs de développement (PPD) : Renouvellement de la convention Département/Bpifrance Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	1 – MARION Jean-Jacques
		7 – EUDE Gérard
1/11	Aménagement 77 – Modification des statuts	1 – DEY Jean

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteur
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 – EUDE Gérard
1/12	Approbation d'une deuxième convention transitoire pour le soutien au Parc Naturel Régional du Gâtinais français en fonctionnement	1 – DEY Jean
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 – BALLOT Jacques
1/13	Espaces naturels sensibles – Mise en œuvre des premières actions de la stratégie départementale de la biodiversité Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	1 – DEY Jean
1/14	Espaces naturels sensibles – Conventions et avenants aux conventions avec divers partenaires intervenant dans les domaines de la biodiversité, de l'animation des espèces naturels sensibles et de la randonnée.	1 – GUERIN Jean-Pierre
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 – PICARD Laurence
1/15	Mise à jour de l'inventaire des arbres remarquables de Seine-et-Marne Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	1 – GUERIN Jean-Pierre
1/16	Aides à diverses associations et organismes intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'agriculture	1 – GUERIN Jean-Pierre
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 – CIBIER Christian
1/17	Extension de l'aide départementale en faveur des échanges amiables aux cessions simples de petites parcelles	1 – MARION Jean-Jacques
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 – BALLOT Jacques

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteur
2/01	Personnel départemental : créations d'emplois	2 – LAPLACE Jacky
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 – TALLET Maud
2/02	Actions sociales en faveur du personnel : attribution d'une subvention au COS	2 – LAPLACE Jacky
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 – TALLET Maud
2/03	Cession de l'ancienne subdivision de l'équipement de Brie-Comte-Robert	2 – BENARD Michel
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 – AUBERT André
2/04	Cession de l'ancienne gendarmerie de Lorrez-le-Bocage	2 – AIELLO Léo
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 – AUBERT André
2/05	Cession du pavillon sis 22 rue des Bertagnes à Rubelles	2 – PELABERE Michèle
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 – BALLOT Jacques
2/06	Autorisation de scission du bail emphytéotique en faveur de la Société Trois Moulins Habitat, relatif à un ensemble de logements à Torcy et Champs-sur-Marne	2 – AUTREUX Lydie
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 – EUDE Gérard
3/01	Approbation du Schéma départemental des transports et de la mobilité durable	3 – AIELLO Léo
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 – AUBERT André

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteur
3/02	DSP Pam 77 : avenant 2. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	3 – WALKER Lionel
		7 – MOUTON Jean-Louis
3/03	Rentrée scolaire 2014-205 – Approbation de nouvelles conventions en matière de transport scolaire avec les collectivités intéressées. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	3 – CORNEILLE Bernard
		7 – AUBERT André
3/04	Transport à la demande : « Proxi'Bus Seine-Ecole » et Proxi'Bus du Val Bréon » - Projets de conventions. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	3 – WALKER Lionel
		7 – CIBIER Christian
3/05	Lignes conventionnées : nouvelle ligne Seine-et-Marne Express « Meaux – Melun » - Projet de convention partenariale. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	3 – AIELLO Léo
3/06	Création d'une voie nouvelle entre la RD 216 et la RD 51 ^e pour desservir la Zone d'Aménagement Concerté des Nouveaux Horizons sur le territoire de la commune de Chevry-Cossigny. Dossier de prise en considération, intégration de cette nouvelle voie dans le domaine public routier départemental et reclassement d'une section de la RD 51 ^e dans le domaine public routier communal. Adoption du projet de délibération à la majorité.	3 – JULLEMIER Denis
		7 – CIBIER Christian
3/07	Aménagement d'un giratoire au carrefour RD 605 x RD 606 x RD 219, dit du « Petit Fossard » sur le territoire des communes d'Esmans et de Varennes-sur-Seine. Dossier de prise en considération. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	3 – GAUTIER Laurent
		7 – BALLOT Jacques

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteur
3/08	<p>RD 401. Aménagement d'un giratoire d'accès à la Zone d'Activités Economiques « Les Effaneaux » sur le territoire de la commune de Dhuisy. Dossier de prise en considération modificatif et approbation des conventions à intervenir avec le Syndicat Mixte d'Etudes, de Programmation, et d'Aménagement Marne-Ourcq, la société BATILOGISTIC et la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq.</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	<p>3 – PIEQUET J. Christophe</p> <p>7 – DE BELENET Arnaud</p>
4/01	<p>Projet départemental des Solidarités</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	4 – GAUTIER Laurent
4/02	<p>Schéma départemental de soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées 2015-2020.</p> <p>Adoption du projet de délibération à la majorité.</p>	<p>4 – AUTREUX Lydie</p> <p>7 – TALLET Maud</p>
4/03	<p>Attribution d'une subvention de fonctionnement aux Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	<p>4 – AUTREUX Lydie</p> <p>7 – PICARD Laurence</p>
4/04	<p>Convention entre le Département et le Groupement d'intérêt public – Maison Départementale des Personnes Handicapées (GIP-MDPH) 2015-2020.</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	<p>4 – AUTREUX Lydie</p> <p>7 – TURBA Didier</p>
4/05	<p>Annuaire Médico-Social de l'Autonomie (AMSA 77) et partenariat Département / Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	4 – DELESSARD Monique
4/06	<p>Avenants aux conventions conclues avec les 3 associations mettant en œuvre les mesures d'accompagnement social</p>	4 – BONTOUX Jean-Pierre

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteur
	<p>personnalisé avec gestion des prestations sociales.</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	7 – PARIGI Jean-François
4/07	<p>Approbation d'une 1^{ère} convention tripartite entre l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, le Département et l'EHPAD « la Meulière de la Marne » à la Ferté sous Jouarre, renouvellement de conventions tripartites pour 5 autres EHPAD, et avenant à la convention tripartite de l'EHPAD du Centre Hospitalier de Brie Comte Robert.</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	4 – GAUTIER Laurent 7 – AUBERT André
4/08	<p>Convention relative aux modalités de financement au titre de l'aide sociale départementale concernant 30 places habilitées à l'aide sociale au sein de l'EHPAD « la Meulière de la Marne » à La Ferté-sous-Jouarre.</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	4 – BENARD Michel 7 – DE BELENET Arnaud
4/09	<p>Programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion (P.D.I.L.E.) – Bilan des années 2010 à 2013.</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	4 – JAMET Claude 7 – TALLET Maud
4/10	<p>Définition de la politique départementale d'insertion : adoption du pacte territorial pour l'insertion et du programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion pour les années 2015 à 2020.</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	4 – JAMET Claude 7 – TALLET Maud
4/11	<p>Engagement du Département dans l'expérimentation pour la mise en place de la « garantie jeunes »</p>	4 – BONTOUX Jean-Pierre

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteur
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	5 – CORNEILLE Bernard
4/12	Implication du Département dans les nouveaux Contrats de Ville. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 – AUBERT André
4/13	Subventions à l'association INITIATIVES 77 pour l'année 2015. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	4 – GAUTIER Laurent
4/14	Soutien du Département à la Chaire d'économie sociale et solidaire créée au sein de l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	4 - JAMET
4/15	Modification du Règlement intérieur des aides financières pour l'accueil du jeune enfant. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 – EUDE Gérard
4/16	Règlement départemental d'aide sociale. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	4 – DELESSARD Monique
4/17	Contrat Régional d'Exercice Sanitaire – Appui aux étudiants : individualisations de bourses à des étudiants en médecine et kinésithérapie. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 – TALLET Maud
4/18	Adhésion du Département à l'association « France Silver Economie »	4 – AUTREUX Lydie

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteur
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 – EUDE Gérard
5/01	Approbation du programme concernant la reconstruction partielle du collège « La Mare aux Champs » à Vaux-Le-Pénil.	5 – LAPLACE Jacly
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 – PICARD Laurence
5/02	Approbation du programme concernant la réhabilitation des menuiseries dans les collèges « Hutinel » à Gretz-Armainvilliers et « Lelorgne de Savigny » à Provins.	5 – RICHARD Marie
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 – PICARD Laurence
5/03	Equipement sportif : Terrain synthétique de grands jeux – District Nord de football à Montry	5 – BONTOUX Jean-Pierre
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 – MOUTON Jean-Louis
5/04	Attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives têtes de réseau départemental	5 – BONTOUX Jean-Pierre
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 – MOUTON Jean-Louis
6/01	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Act'Art pour l'exercice 2015.	6 – WALKER Lionel
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 – AUBERT André
6/02	Approbation du contrat d'objectifs et de moyen 2014-2017 et adoption de la subvention inscrite au budget 2015 de la Scène nationale "la Ferme du Buisson".	6 – PELABERE Michèle
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 – AUBERT André
6/03	Approbation du contrat d'objectifs et de moyen 2014-2017 et attribution du soutien financier départemental pour 2015 à	6 – GUERIN Jean-Pierre

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteur
	la Scène nationale de Sénart Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 – MOUTON Jean-Louis
6/04	Soutien du Département à l'édition 2015 du Festival Django Reinhardt. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	6 – PELABERE Michèle
		7 – BALLOT Jacques
6/05	Politique départementale en faveur de la lecture : attribution de subventions Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	6 – RICHARD Marie
		7 – DE BELENET Arnaud
6/06	Politique départementale en faveur de l'entretien et la restauration du patrimoine monumental : attributions de subventions. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	6 – WALKER Lionel
		7 – BALLOT Jacques
6/07	Conventions de partenariat entre le Département, Seine-et-Marne Tourisme, le Comité départemental de la randonnée Pédestre, le Comité départemental de Cyclotourisme de Seine-et-Marne pour l'organisation de la "Rando des 3 Châteaux" 2015. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	6 – WALKER Lionel
		7 – CIBIER Christian
6/08	Convention d'objectifs entre le Département et l'Institut Français du Tourisme Paris-Est Fontainebleau et attribution de subventions pour 2015. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	6 – PELABERE Michèle
		7 – TURBA Didier
6/09	Attribution des subventions de fonctionnement et d'investissement à Seine-et-Marne Tourisme pour l'exercice 2015 et adoption de l'avenant financier à la	6 – CAPARROY Bertrand

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteur
	<p>convention de partenariat entre le Département et Seine-et-Marne Tourisme</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	7 – MOUTON Jean-Louis
6/10	<p>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Seine-et-Marne et approbation de la convention de partenariat pour l'année 2015.</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	6 – DEY Jean
6/11	<p>Convention de partenariat entre le 6 - DEY Jean Département de Seine-et-Marne et le Groupement des Professionnels de l'Industrie Hôtelière de Seine-et-Marne et attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2015.</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	6 – DEY Jean
6/12	<p>Attribution d'une subvention de 6 - CAPARROY Bertrand fonctionnement à l'association départementale des Gîtes de France de Seine-et- Marne et approbation de l'avenant financier pour l'année 2015.</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	6 – CAPARROY Bertrand
6/13	<p>Subvention de l'État : Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France pour les actions des Archives départementales et du service de Gestion Automatisée et Intégrée des Archives (GAIA) au titre de l'année 2015.</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	6 – RICHARD Marie
		7 – PARIGI Jean-François

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteur
7/01	<p>Avis du Département sur le projet de Schéma départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) 2015.</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	<p>7 – CIBIER Christian</p> <p>2 – JAMET Claude</p> <p>3 – DEY Jean</p>
7/02	<p>Convention pluriannuelle entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Seine-et-Marne pour la période 2015 à 2017</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	<p>7 – TURBA Didier</p> <p>2 – JAMET Claude</p>
7/03	<p>Rapport du Président relatif à la gestion de la dette, de la trésorerie et des instruments de couverture du risque financier pour l'exercice 2014.</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	7 – TURBA Didier
7/04	<p>Subvention à l'association "Société Seine-et-Marnaise d'Entraide et d'Action Sociale" au titre de l'exercice 2015.</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	7 - TALLET Maud
7/05	<p>Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle - Répartition en faveur des communes et des E.P.C.I. défavorisés d'un reliquat résultant de soldes antérieurs à 2011.</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	7 - TURBA Didier

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteur
7/06	<p>Garantie d'emprunt en faveur de la SCIC Habitats Solidaires (construction de 12 logements en location-accession à Lieusaint).</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	7 - de BELENET Arnaud
7/07	<p>Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM Logement Francilien (réhabilitation de 32 logements à Savigny-le-Temple).</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	7 - MOUTON Jean-Louis
7/08	<p>Garantie d'emprunt en faveur de l'Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne (acquisition en VEFA de 25 logements à Savigny-le-Temple).</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	7 - MOUTON Jean-Louis
7/09	<p>Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM la Résidence Urbaine de France (acquisition en VEFA de 40 logements à Guignes).</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	7 - de BELENET Arnaud
7/10	<p>Garantie d'emprunt en faveur de l'OPH Val du Loing Habitat (acquisition-amélioration de 2 logements à Montigny-sur-Loing).</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	7 - BALLOT Jacques

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteur
7/11	<p>Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM Les Foyers de Seine-et-Marne (emprunt complémentaire pour la construction de 55 logements à Vert-Saint-Denis).</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	7 - TURBA Didier
7/12	<p>Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM La Résidence Urbaine de France relative à l'acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 23 logements à La Ferté-sous-Jouarre.</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	7 - de BELENET Arnaud
7/13	<p>Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM VILOGIA (acquisition en VEFA de 71 logements à Bussy-Saint-Georges).</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	7 - AUBERT André
7/14	<p>Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM France Habitation (réhabilitation de 38 pavillons à Nandy)</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	7 - TURBA Didier